Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/elmensdelhisto02mill

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME II.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

PAR M. l'abbé MILLOT, des académies de Lyon & de Nancy.

QUATRIÈME ÉDITION.

TOME II.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Galande, Hôtel de Lesseville.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE III,
surnommé LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleuroit S. Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le seconder. Il partagea la douleur commune, & fit hommage au nouveau roi, son neveu, des fiefs qu'il possédoit dans le royaume. On continua quelque tems la guerre avec un succès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, & obtint une trêve de dix ans, à condi-

1270. Fin des croisades.

tion qu'il payeroit à la France les frais de la guerre, évalués à deux cent dix mille onces d'or, & au roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion; qu'on délivreroit les prisonniers de part & d'autre, &c. Ainsi finirent ces croisades qui enlevèrent à l'Europe environ deux millions d'hommes, sans que l'église y gagnât même Jérusalem (1). L'intérêt de la cour de Rome, & la force de l'habitude presque toujours supérieure à la raison, firent naître encore plusieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureusement que des projets.

L'église de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empressa de rendre les derniers devoirs à son père dans l'église de saint-

(1) M. de Voltaire observe que, si chaque croisé avoit emporté seulement cent francs, il en coûta deux cent millions de livres, outre la rançon de S. Louis, évaluée à environ neuf millions de notre monnoie. Les Génois, les Pisans, & surtout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet historien; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne, furent épuisées.

Denis. On vit alors un effet singulier des exemptions & des privilèges, accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le clergé & dans la noblesse, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui, exempt de la juridiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens & l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, & que le roi attendît à la porte de l'église.

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, &c réunis à la couronne.

Le comte de Poitiers, frère de Louis IX, & la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devoient revenir à la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge & le pays d'Aunis; de l'autre, le comté de Toulouse qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agenois & le marquisat de Provence ou Comtat-Venaissin : (cette dernière province cedée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur est demeurée

jusqu'à présent.) Une si riche succession augmentoit considérablement le domaine & la puissance royale. Le comte de Foix osa néanmoins se révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ses vassaux, marche à leur tête, se saisit de la personne du rebelle, & lui fait grace après un an de prison.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général, tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croisades. Il y fut ordonné qu'on lèveroit pendant dix ans pour la guerre sainte le dixième du revenu de toutes les églises. Les François payèrent encore, quoique en murmurant; mais ils n'allèrent plus s'ensevelir dans la Palestine. Ce concile supprima tous les ordres mendians, excepté les prêcheurs & les mineurs: on toléra néanmoins les carmes & les augustins jusqu'à nouvelle délibération: on se plaignit de l'excessive multiplication des ordres monastiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les sujets enlevés à l'état, ne devenoient pas, pour la plûpart, fort utiles à l'église. Les papes oublièrent bientôt ce réglement, de même que celui du

Les ordres mendians supprimés.

concile général de Latran en 1215.

Comme les affaires politiques se mêloient aux spirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte de Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laissé le nom à ses descendans. La maison d'Autriche tire de-là l'époque de sa grandeur. Rodolphe refusa d'aller se faire couronner en Italie, parce que, disoit-il, aucun de ses prédécesseurs n'en étoit revenu sans perte, ou de ses droits, ou de son autorité (1). Rodolphe de Habsbourg empereur.

Deux guerres entreprises au sujet de la succession au trône de Castille, sur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéressant. Le roi désarma par ordre du pape. Son caractère étoit de commencer avec chaleur, & de finir avec foiblesse. Guerre d'Espagne.

(1) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, si trois jours après leur clôture, les cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on ne leur servira qu'un seul plat les cinq jours suivans; & qu'au-delà de ce terme, ils n'auront que du pain & de l'eau jusqu'à l'élection.

La Broſſe, favori.

Un indigne favori, maître de ſa confiance, lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, expoſe aux plus cruelles inquiétudes. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, ſe nommoit la Broſſe. Né ſans doute avec le talent de plaire & de tromper, il étoit devenu le confident & comme le ſeul miniſtre du roi, ſous le titre de grand Chambellan. Toute la France le courtiſoit ; rien ne lui faiſoit ombrage que la paſſion de ſon maître pour la reine Marie de Brabant, qu'il avoit épouſée en ſecondes noces : il réſolut de perdre cette princeſſe, pour conſerver ſon propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort preſque ſubitement, le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné. Les ſoupçons tombèrent ſur la reine. On diſoit que voulant aſſurer le trône à ſes enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Broſſe étoit vraiſemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins ſe garda-t-il bien de la diſſiper. Le roi, frappé de l'intérêt que ſa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour & la défiance,

La reine accuſée d'empoiſonnement.

résolu d'éclaircir le mistère, eut recours à un moyen digne de la superstition la plus crédule.

Trois imposteurs jouissoient alors d'une réputation de sainteté & de prophétie. C'étoient un vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, & une béguine ou religieuse de Nivelle en Flandre, tous trois amis, & couvrant leurs artifices de cet air d'austérité qui en impose toujours au peuple. La béguine prophétisoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle si la reine étoit coupable ou innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Brosse fit joindre l'évêque de Bayeux, son beau-frère. Celui-ci prend les devans, & ne trouvant pas sans doute l'oracle assez conforme aux vues de la Brosse, il engage la dévote à lui dire en confession ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive; elle lui répond que l'évêque est instruit de tout, & qu'elle n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa surprise fut extrême, lorsque l'évêque de Bayeux refusa de

La béguine de Nivelle; fourberie étrange.

rendre compte de son message, sous prétexte que c'étoit un secret de confession. « Je ne vous ai point » envoyé à la béguine pour la con- » fesser, dit le roi en colère, & je » saurai punir ceux qui me trompent. Il dépêcha d'autres personnes, qui rapportèrent une réponse à la décharge de la reine. Quelque tems après, la Brosse fut convaincu de trahison. On le fit pendre; & l'évêque s'enfuit à Rome

Révolution en Sicile.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaison de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y règnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu sensible aux murmures des peuples, que le libertinage effréné & les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ses rigueurs le feu de la rebellion, & finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien, fut l'ame du complot. Dépouillé de ses biens, il s'étoit retiré auprès du roi d'Aragon, Pierre III, prince rusé & hardi, qui prétendoit avoir des droits sur la Sicile, ayant épousé la fille de

Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Constantinople, par politique, entrèrent dans les vues de ce prince. Procida, déguisé en cordelier, avoit disposé les Siciliens à tout entreprendre Un nouveau pape, Martin IV, aussi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avoit été son ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête ; mais le peuple, réduit au désespoir, ne se calme guère que par une révolte.

1282. Vêpres Siciliennes.

Le massacre général des François qui se trouvoient en Sicile (presque tous provençaux [1], parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence,) fut le fruit de leurs excès. Cette affreuse boucherie, appelée *Vêpres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorsqu'on alloit à vêpres le lundi de Pâques. Un François ayant

[1] On appeloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appelés *François*. On appeloit aussi les provinces méridionales la *langue-d'oc*, & les autres provinces la *langue-d'oyl*.

pris ce moment pour insulter une femme en pleine rue, expire sur le champ, percé de coups. Tous les autres sont égorgés avec la même fureur. Il sembloit qu'on eût donné le signal de l'exécution. La nouvelle s'en répand aussitôt de ville en ville, & produit par-tout le même effet. On épargna seulement deux gentilshommes distingués par leur vertu. Le roi Charles étoit en Toscane. Il jure d'exterminer les rebelles, passe le détroit, assiège & presse Messine. Le roi d'Aragon, attentif aux événemens, survient avec une flotte considérable. La Sicile lui rend hommage; le pape le foudroie d'excommunications; Philippe le Hardi envoie une armée au secours de son oncle. L'Aragonnois devoit succomber : il use d'artifice, & propose à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui ci, plein de bravoure, donne imprudemment dans le piège. On convient du tems & du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers; celui qui manqueroit au rendez-vous, devoit être déclaré infame,

Entreprise de Pierre III, roi d'Aragon.

Sa finesse.

parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou, s'il parut la veille, comme le disent quelques historiens, ce ne fut qu'en secret & pour se ménager une excuse. Il ne vouloit que gagner du tems, plus jaloux de la puissance que de l'honneur : il réussit dans son dessein.

Croisade contre Pierre.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathêmes de l'église, & donna le royaume d'Aragon au comte de Valois, second fils du roi de France, sous les conditions ordinaires de vasselage & de tribut par rapport au saint siège. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Aragon avoit été sacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout ; la croisade fut publiée avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre-sainte. Cependant le roi Charles, qui retournoit en Italie, apprit que son fils étoit entre les mains des rebelles. Il se rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné ; il punit les plus coupables, & mourut de chagrin sans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Mort du roi de Naples.

Les croisés en Espagne.

Ce prince, affermi dans son usurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ses propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour son fils le royaume donné par une bulle. Les histoires parlent de barbaries & de sacrilèges affreux, commis en Catalogne par les croisés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croisade étoit si vive, que ceux qui ne pouvoient se servir des armes jetoient des pierres, en disant : *Je jette cette pierre contre Pierre d'Aragon pour mériter l'indulgence.* Tant il est facile d'allier la superstition avec le crime. Cette entreprise aboutit à prendre Girone après un long siège. Les maladies ravagèrent l'armée ; les ennemis détruisirent la flotte françoise. Philippe malade repassa les monts, & mourut à Perpignan.

1285. Mort du roi.

Procès singulier jugé en Sorbonne.

Selon Nangis, les jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de Saint-Denis y formèrent opposition. L'affaire devint très-sérieuse ; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, & décida que le nouveau roi n'avoit pu

donner ce cœur, ni les bénédictins le céder, ni les jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

Lettres d'anoblissement.

On trouve sous ce règne les premières lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfèvre. Il paroît que de tout tems, dans la monarchie, les nobles avoient été distingués des hommes qui n'étoient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisième génération; on attachoit aussi la noblesse à la profession des armes; les rois enfin donnèrent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réservée à eux seuls. Un Arrêt du parlement en 1280, porte que *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain sans l'autorité du roi.*

La noblesse trop étendue.

Il étoit juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguoient par leur mérite & leurs services. Mais falloit il que les avantages passassent à des enfans qui avi-

liroient le nom de leurs pères, & qui ne seroient qu'un fardeau pour leur patrie ? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Mœurs & usages honteux ou funestes.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux tems, de ces siècles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le genre humain, trouveront dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle étoit la corruption des mœurs, qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi & de la cour ; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient scandaleusement méprisées ; qu'un usage, également absurde & infame, donnoit aux seigneurs le droit de coucher la première nuit avec les nouvelles épousées, leurs vassales ; que des préjugés atroces autorisoient les violences ; & que l'absurdité perpétuoit mille abus, évidemment funestes aux familles & à l'état, à la religion & au bon ordre. Des pères de

famille privés de la sépulture, & diffamés pour n'avoir pas enrichi l'église aux dépens de leurs enfans ; une juridiction étrangère triomphant des lois nationales ; une puissance toute spirituelle imposant d'énormes tributs, défendant aux souverains de lever des subsides sur leurs sujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, &c ; c'est ce que l'on voyoit depuis long-tems, & ce qui démontre combien il importoit, à la religion même, que les lumières dissipassent les erreurs, & que les lois réprimassent les abus.

Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

Peut-on penser sans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce siège est transféré à Montpelier) fit frapper de la monnoie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avoit beaucoup à gagner sur de semblables espèces ? C'est le sujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clement IV. (Voy. *Hist. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abusoit de tout.

✠

PHILIPPE IV,

surnommé LE BEL.

1285. Règne célèbre.

LE règne de Philippe le Bel eſt un des plus célèbres de notre hiſtoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes & en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-ſept ans lorſqu'il monta ſur le trône, ſuivit les deſſeins de ſon père par rapport à l'Aragon & à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations & de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Eſpagne; Charles II, fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou & le Maine; un prince aragonois ſe maintint dans la Sicile, malgré Rome & la France; & cette île forma un royaume ſéparé de celui de Naples.

Fin de l'affaire de Sicile

1292. Démêlés avec l'Angleterre.

Edouard I, roi d'Angleterre, étoit venu rendre ſon hommage à Philippe, & avoit obtenu l'exécution du traité de ſaint Louis avec Henri III. Mais

deux nations rivales, deux rois puissans divisés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être longtems unis par des traités. La dispute la moins intéressante alluma une guerre générale. Un matelot anglois se battit à Bayonne avec un matelot normand, & le tua. Les normands, pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, insultant les vaisseaux anglois. Une de leurs flottes, chargées de marchandises, fut attaquée à son tour & entiérement détruite. Les Anglois secondés par quelques Gascons, insultèrent même la Rochelle, ravagèrent les campagnes d'alentour, & enlevèrent un grand butin. Philippe envoie demander satisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme son vassal à la cour de France. Edouard répond qu'il a sa cour chez lui absolument indépendante; que si quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ses sujets, il les écouteroit volontiers, & rendroit prompte justice.

1295. La Guienne n'est rien aux Anglois.

Les deux rois étoient fiers, jaloux de leur autorité. Tout annonçoit une

rupture ; elle se fit avec éclat. Edouard fut cité devant les Pairs, & ne comparut point. Cité une seconde fois, il envoya son frère Edmond à sa place. Le roi vouloit qu'il vînt en personne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confisqua la Guienne ; on s'empara de Bordeaux, de Bayonne & des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnoissoit plus pour son suzerain, & qu'il se tenoit quitte à jamais de tout hommage.

Différentes relations au sujet de cette conquête.

Selon les historiens d'Angleterre, une conquête si rapide fut le fruit de la perfidie. Ils assurent qu'un traité secret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remise entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette espèce de satisfaction, devoit aussitôt restituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, & le viola pour la confisquer & la retenir. Comme l'acte n'existe point, & que ce récit est fondé sur un mémoire peu authentique, inséré dans le recueil de Rymer, nous sommes en droit de préférer le témoi-

gnage des hiſtoriens françois. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, ſans y trouver de réſiſtance, donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté ſur un accommodement. Philippe le Bel n'étoit rien moins que ſcrupuleux : il amuſa peut-être l'ennemi, & profita des conjonctures.

Alliés d'Edouard I.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Naſſau roi des Romains, & Gui comte de Flandre. Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuſe, reçut pour réponſe un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins, *Nimis germanè.* (*cela eſt trop allemand.*) On ſavoit que ſes propres affaires l'occuperoient aſſez en Allemagne, où il fut détrôné quelque tems après. Le ſecond, vaſſal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis ſecrétement ſa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvoit ſe faire, ſelon les lois, ſans l'agrément du ſouverain. Attiré à Paris ſous quelque prétexte, il fut arrêté avec ſa femme, & n'obtint ſa liberté qu'en conſentant à tout ce que

la cour exigea, & en laissant sa fille pour otage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il osa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre se fit avec chaleur; les Anglois furent battus, & presque toute la Flandre conquise.

Démêlés avec Boniface VIII.

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable de bouleverser toute l'Europe, s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition & d'audace, étoit parvenu au saint siège en profitant de la simplicité de son prédécesseur, saint Célestin, qu'il avoit exhorté à se démettre, & qu'il fit mourir ensuite dans une prison. Que ne devoit-on pas craindre de son caractère, joint au despotisme qu'affectoit la cour de Rome? Boniface commença par vouloir trancher en maître sur les différens du roi avec ses vassaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matière; qu'on le respectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas besoin de lui pour règner. L'orgueil ainsi blessé pardonne dif-

ficilement. Le pontife se vengea bientôt.

Une nouvelle imposition faisoit murmurer les peuples, déjà épuisés de subsides. Le roi, dans le besoin d'argent, la mit sur le clergé. Quelques-uns de ses membres en portèrent leurs plaintes au pape. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque espèce de taxe que ce soit, sous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de subvention, &c. sans la permission du saint siège; déclarant que ceux qui fourniroient ainsi de l'argent, & ceux qui en recevroient, princes, rois ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'elle tomboit principalement sur lui. Il usa de représailles; & sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, &c. sans une permission signée de sa main.

1296. Fameuse bulle contre le droit des couronnes.

Philippe use de représailles.

Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une

Nouvelle bulle plus téméraire.

autre bulle toute propre à aigrir le mal. « Si l'intention de ceux qui ont » fait cette défense, dit-il, a été de » l'étendre à nous, aux prélats & aux » ecclésiastiques, elle est non-seule- » ment imprudente, mais insensée, » puisque ni vous ni les autres princes » séculiers n'avez *aucune puissance sur* » *eux*. Cette seule prétention vous » soumettroit aux censures portées » contre ceux qui violent la liberté » de l'église ». Le roi répondit dans un manifeste plein de vigueur, que les ecclésiastiques étoient membres de l'état comme les autres, par conséquent obligés de contribuer de leur argent à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont plus exposés (1); qu'il

Manifeste du roi.

(1) Un ancien capitulaire porte: *Quiconque aura cédé, soit à une église, soit à quelque personne que ce soit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puisse produire une charte, par laquelle il fasse voir que nous lui avons remis ce tribut.* Les exemptions des églises en

étoit contre le droit naturel de leur interdire une contribution si nécessaire, tandis qu'on leur permettoit de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin, il craignoit dieu & honoroit les ministres de l'église; mais qu'ayant la justice de son côté, il ne craignoit point d'injustes menaces.

Boniface paroît s'adoucir.

Le pape avoit ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications: il se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des subsides du clergé sans la permission de Rome; & qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchises & coutumes du royaume. Cette condescendance po-

---

pareil cas supposoient donc une concession particulière du souverain; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

litique fut suivie de la canonisation de saint Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant; mais il vouloit obtenir la main-levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

*1298. Le pape choisi pour arbitre.

Philippe consentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre & le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France; à condition qu'il décideroit comme arbitre volontairement choisi, & non comme juge. La sentence arbitrale du pape fut un monument de partialité & d'injustice. Elle ordonnoit la restitution, non-seulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois, transporté d'indignation, lui arracha la bulle, & la mit en pièces, jurant que jamais roi de France ne se soumettroit à des conditions si honteuses. Le roi protesta de son côté qu'il n'exécuteroit point un ordre injuste, donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec

avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, & l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

1301. L'évêque de Pamiers, légat digne de Boniface.

Jusqu'alors les entreprises de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ses emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'étoit Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour y apporte les ordres du pontife, & propose de sa part une ligue avec les Persans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres si étranges, il ose l'insulter en face, lui dire que sa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées; que dans peu son royaume seroit en interdit, & lui-même frappé d'excommunication. Philippe menace, chasse l'évêque de sa présence. Celui-ci se déchaînant en injures contre lui, on présenta un mémoire qui le peignoit comme un séditieux & un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement,

Le roi le chasse.

attestèrent presque tous la vérité de ces accusations (1). Philippe le Bel obtint avec beaucoup de difficulté qu'il fût mis sous la garde de l'église.

Emportement du pape.

Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles ; il déclare dans l'une, que les princes séculiers n'ont aucun pouvoir sur les ecclésiastiques ; il renouvelle dans l'autre la défense de payer décimes & subsides, sans la permission de Rome ; il dit dans une troisième, que dieu l'a établi sur les rois & les royaumes pour arra-

(1) Des instructions dressées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que plusieurs de ces témoins, *gens graves & dignes de foi*, accusoient ce prélat d'avoir tenu des discours scandaleux & hérétiques ; d'avoir dit, par exemple, Que *le sacrement de pénitence étoit une invention humaine ; que la fornication, même dans les personnes élevées aux ordres, n'étoit pas un péché ; que le pape Boniface étoit un diable incarné, qui contre dieu, vérité & justice, avoit canonisé S. Louis qui étoit dans les enfers.* Ces accusations, il faut l'avouer, paroissent aussi absurdes que celles dont on chargea depuis les templiers & Boniface lui-même.

cher, détruire, perdre, dissiper, édifier & planter ; que le roi est soumis au pape, & que penser autrement, c'est être fou, insensé, infidèle. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fût soumis au pape quant au spirituel. Boniface prétendoit autre chose.

Il agit en maître de la France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe sa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer sur la réforme de l'état, & que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de dieu & le nôtre.* Afin de ne laisser aucun doute sur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, somma le roi de reconnoître qu'il tenoit du pape la *souveraineté temporelle de son royaume*, & cela sous peine d'excommunication. Une dernière bulle ordonnoit aux prélats & aux docteurs françois de se trouver à Rome le premier novembre pour un concile.

Fermeté de Philippe.

Le moindre de ces coups eût détrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y opposa une fermeté

inébranlable. Il dit à ses enfans, en présence de la cour, qu'il les déshériteroit s'ils étoient jamais assez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au dessus d'eux, dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la divinité. Il refusa audience à un légat, comme le pape l'avoit refusée à un de ses ambassadeurs; il fit même brûler publiquement une des bulles, sans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuse où il s'exprime en ces termes: *Philippe, par la grace de dieu, roi des François, à Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel*, &c. Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui soumettoient la multitude aux injustices manifestes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'église pouvoient faire oublier la qualité de sujets, tout l'engageoit à prendre de

Il brave le pape.

ſages meſures contre les attentats du pontife.

Dans cette vue, il aſſembla les états généraux du royaume, où ſe trouvèrent les députés des villes, communautés, chapitres, univerſités, & les ſupérieurs des religieux. C'eſt la première fois que le tiers-état, ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnèrent ſéparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne; la nobleſſe & les communes, de la manière la plus déciſive & la plus forte; le clergé, en biaiſant d'abord, en tâchant d'excuſer le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'égliſe. Il demanda même au roi la liberté de ſe rendre aux ordres de Boniface. Le roi & les barons proteſtèrent qu'ils ne le ſouffriroient point. La défenſe de ſortir du royaume, & d'en faire ſortir de l'argent ſans une permiſſion expreſſe, fut renouvelée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques & quelques abbés ne laiſsèrent pas d'aller à Rome, craignant plus de déſobéir au pape qu'au ſouverain.

1302. Etats généraux, où ſe trouve le tiers-état.

Conduite du clergé.

Actes d'adhésion équivoques.

On avoit demandé par-tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évêques y avoient mis cette clause, *sauf la fidélité qui est due à l'église romaine & au pape.* L'acte des jacobins de Paris porte : *Sauf l'obéissance particulière de leur ordre pour l'église romaine, & la vérité de la foi catholique* : comme s'il avoit été question de foi. Les jacobins de Montpellier furent chassés, parce que le prieur leur defendit de donner aucune déclaration, ni publique, ni particulière.

Bulle qui assujettit les rois.

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évêques françois, il tint son concile. On regarde comme l'ouvrage de cette assemblée, la bulle célèbre *Unam Sanctam*, par laquelle il définit & prononce, » qu'il y a » dans l'église deux glaives, le spiri- » tuel & le temporel, tous les deux » sous la puissance ecclésiastique; que » le premier doit être employé par » l'église même, le second par les » rois & les guerriers pour le service » de l'église, suivant l'ordre ou la » permission du pontife; que l'auto- » rité temporelle est soumise à la puis-

» sance spirituelle, qui l'institue, qui » la juge, & qui seule a le privilège » de n'être jugée que de dieu; que » l'on ne peut avoir d'autre croyance » sur ce point, sans tomber dans l'hé- » résie des manichéens ». Cette étrange décision n'avoit pour fondement qu'une simple allégorie. Les deux épées des apôtres, dont il est parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui assuroient la toute puissance aux pontifes romains!

L'animosité augmentoit de part & d'autre. Philippe convoqua de nouveau les seigneurs & les évêques. Dans ce parlement, où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier & avocat général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, & conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une manière aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, & par un excès inouï, enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Nogaret accuse le pape.

Le roi excommunié.

Boniface dispose de la couronne.

Il ne restoit plus qu'à disposer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité jusqu'alors en rebelle & en usurpateur, mais qu'il traita en grand roi, dès qu'il le jugea propre à servir sa passion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife; tous les ordres de l'état renouvellent leurs protestations de fidélité; Philippe appelle au futur concile & au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu nécessaire sans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le saint siège.

1303. Il est arrêté.

Nogaret reçut ordre de signifier cet acte, & de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit rétiré à Anagnie, où il fulminoit de nouvelles bulles. Résolu de l'enlever selon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des trésors immenses accumulés par le pontife, se rendit maître de sa personne, & le somma de convoquer un concile général pour y entendre son arrêt. *Je me consolerai aisément*, dit le fier Boniface, *d'être*

condamné par des Patarins : (on donnoit ce nom aux hérétiques albigeois,) *voilà ma tête ; je mourrai sur le trône où dieu m'a placé.* Les habitans d'Anagnie le délivrèrent ; il se réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur : il y mourut d'une fièvre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition & l'avarice peuvent causer dans une place éminente. Sa mort.

C'est à lui qu'on doit l'institution du jubilé. Il donna une indulgence plénière à ceux qui visiteroient les églises de Rome pendant l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, & Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore ; enfin Paul II fixa le terme du jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroissoit avantageuse au saint siège. Institution du jubilé.

Il est certain que Philippe le Bel, dans ses démêlés avec Rome, passa quelquefois les bornes de la modération & de la décence. Mais son caractère violent & fier, les mœurs Excès de part & d'autre dans la querelle avec le pape.

du tems, & surtout les emportemens du pape, sembloient rendre impraticables les conseils de sagesse. Jamais on ne vit mieux combien la puissance ecclésiastique se nuisoit à elle-même, en insultant les puissances du monde. Boniface avoit déchargé son courroux sur les Colonnes, les plus illustres seigneurs romains; il avoit publié contre eux une croisade, les avoit forcés de chercher un asyle en France. Sciarra Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un soufflet; & l'auroit tué si le chevalier ne l'eût retenu.

Révolte des Flamands.

Durant ces funestes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, & s'y étoit montré moins en conquérant qu'en père. Malheureusement il y laissa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il falloit gagner l'affection. C'étoit Jacques de Chatillon, comte de Saint-Paul, seigneur sans expérience, qui, par des impôts & des rigueurs tyranniques, poussa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre

le Roi, simple tisserand de Bruges, se mit à la tête des factieux ; la révolution fut son ouvrage. On vit les françois massacrés dans presque toutes les villes de Flandre.

Philippe le Bel envoya une armée sous les ordes du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles, qu'il regardoit comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connétable de Nesle opposé à son avis. *Vous verrez que je ne suis pas un traître*, repliqua le connétable ; *je vous mènerai si avant, que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte & lui, les plus grands seigneurs, vingt mille françois perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands ; terrible preuve du courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés. Bataille de Courtrai en 1302.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires, portés jus- Nouvelles hostilités.

qu'au cinquième des biens de chaque particulier, & l'augmentation énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nombreuse, en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire, ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne suivante (1304) fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il se battit avec une valeur extraordinaire. Mais les Flamands revenoient toujours à la charge. *Ne finirons-nous jamais*, dit-il un jour? *Je crois qu'il pleut des Flamands.*

1304. Fin de la guerre.

On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ses états, à condition d'en faire hommage à la couronne; & Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies & Béthune. La paix étoit déja conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on restitua la Guienne pour en jouir à titre de vassal comme auparavant. Ainsi, après bien des combats inutiles, les choses rentrèrent dans leur état naturel.

Parlement sédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Phi-

lippe s'occuppoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il employa, fut de rendre le parlement sédentaire à Paris. Ce tribunal illustre, jusqu'alors *ambulatoire* & suivant la cour, se tint à Paris deux fois l'année, & les séances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les seuls pairs y entroient à vie. On n'y admettoit aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme; si l'on y appeloit les gens de lois, c'étoit seulement pour les consulter. Insensiblement ils y eurent voix délibérative, & siégèrent avec la noblesse. Saint Louis avoit fort accrédité le code de Justinien, trouvé récemment en Italie. Les lois romaines ayant été introduites dans le royaume, & la jurisprudence étant devenue une étude, ils se rendirent enfin maîtres des affaires par leur application & leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne respiroient que les combats & les plaisirs, se dégoûtèrent bientôt d'une profession également pénible & sérieuse. Ils se retirèrent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel

Comment les gens de lois y entrèrent.

sous Philippe le Long. Les *légistes* y restèrent seuls ; la robe acquit une considération légitime ; & l'on commença à distinguer deux sortes de noblesse, celle d'épée & celle de robe. Ceux qui mépriſent la dernière, ne connoiſſent pas sans doute ce qu'est la justice dans un état.

Affaire de l'université.

L'université auroit eu besoin aussi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magistrat fort considérable, ayant fait arrêter & pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ses privilèges & ferma toutes ses écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official ; tous les curés allèrent processionnellement jeter des pierres à sa porte, & l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'université, d'aller même chercher son pardon à Rome ; & le roi, loin de réprimer un abus si contraire à l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Etoit-ce crainte ou politique ? l'un & l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des espèces de monstruosités.

Le roi absous des censures.

Les préjugés avoient encore tant

de force, que Philippe ne pouvoit se croire hors de péril, tant que subsisteroient les anathêmes & les ordonnances de Boniface. Benoît VI, aussi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déjà de son propre mouvement absous des censures, *au cas qu'il les eût encourues*; expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, gascon souple & ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plûpart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitoit. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clément V, (qui transféra le saint siège à Avignon en 1309) fut très-fidèle à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface & son partisan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ses bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume; il révoqua celle qui défendoit aux ecclésiastiques de contribuer sans la permission de Rome; il an-

1305. Clément V, dévoué au roi.

nulla celle qui établissoit la souveraineté absolue des papes ; il accorda au roi pour cinq ans le dixième des revenus du clergé, & consentit enfin, non sans peine, qu'on fît le procès à la mémoire de Boniface VIII.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accusations les plus atroces en tout genre contre lui ; un concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe poursuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuse ; mais on lui persuada de mettre fin au scandale & de se désister de ses poursuites. Comme l'accusation d'hérésie paroissoit la plus flétrissante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea sur ce point la mémoire du pontife mort, & ne prononça rien sur le reste.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V se montroit si bien disposé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures, au sujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuisement de ses finances, avoit eu souvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnoies. Les espèces en 1303 étoient déja haussées d'un tiers

au-dessus de leur valeur; elles le furent de deux tiers en 1306; en sorte qu'un denier de saint-Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles monnoies furent généralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte; personne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes se changèrent en séditions. Le petit peuple se souleva avec fureur, jusqu'à perdre le respect pour la majesté royale. On fut plusieurs fois obligé de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidèlement (1). Triste effet des croisades qui avoient englouti l'argent du royaume, & de la mauvaise administration qui faisoit empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnoyeur*.

Il est à croire que ce besoin d'ar- Expulsion des Juifs.

(1) Cet abus étoit si énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixième de ses revenus, pourvû que le roi s'obligeât pour lui & pour ses successeurs à ne plus affoiblir les espèces. L'offre fut rejetée.

gent contribua plus que toute autre raison à l'expulsion des Juifs, toujours accusés de profaner des hosties & de crucifier des enfans, mais certainement coupables de grosses usures, & devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confisqua tous leurs biens.

Affaire des Templiers.

Le procès des templiers mit le comble à la célébrité de ce règne. Jamais événement ne fournit plus de matière aux doutes & aux conjectures. La passion y eut trop de part, pour ne pas obscurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jérusalem en 1128 par des gentilshommes françois, s'étoit prodigieusement accru. De grands privilèges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avoient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance & la superstition qui régnoient alors. On ne peut douter que les templiers ne se fussent attiré la haine des grands, du clergé & du peuple, en perdant la modestie de leur état, & en se livrant aux vices du siècle.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projeté leur ruine totale, soit qu'une haine particulière l'animât contre eux, comme on a lieu de le penser, soit qu'il ajoutât foi aux accusations de leurs ennemis. On les accusoit de faire renier Jésus-Christ à leurs novices, d'adorer une idole hideuse, de s'abandonner entre eux aux débauches les plus abominables, de tuer & de rôtir les enfans de leurs confrères, s'ils en avoient eu par le concubinage, &c; crimes qu'on supposoit généralement établis dans l'ordre, & que la plûpart des gens sensés regardent comme des chimères.

Le roi & le pape s'unissent contre cet ordre.

1307. Commencement du procès.

Tout-à-coup les templiers sont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple & s'y loge. Il nomme un jacobin inquisiteur, pour les interroger en présence de plusieurs témoins. Le plus grand nombre, & même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils sont accusés. Mêmes interrogatoires, mêmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que presque tous

s'étoient rétractés, soutenant qu'on leur avoit arraché par les tortures un aveu aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance. Les juges embarrassés de cet incident tinrent conseil, & decidèrent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui se rétracteroient. Un relaps, selon les règles de l'inquisition, ne pouvoit échapper au supplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras séculier, & brûlés à petit feu. Il n'y en eut pas un seul qui n'invoquât dieu dans les flammes; pas un qui voulût profiter de l'amnistie qu'on leur offroit, s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous protestèrent jusqu'au bout, qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, & qu'ils n'avoient faussement avoué que par foiblesse. Ce courage avoit quelque chose d'héroïque; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

Templiers brûlés à petit feu.

Nouvelles procédures aussi étranges.

On vouloit abolir l'ordre, & le pape s'en étoit réservé le soin. Il nomma pour y procéder huit commissaires, devant lesquels comparut le grand-maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un scélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt

à défendre l'innocence de son ordre ; mais que ne sachant ni lire ni écrire, & n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conseil. On lui répondit qu'en matière d'hérésie on n'accordoit aux accusés ni conseil ni avocat, & qu'il devoit se souvenir de sa propre déposition. La lecture en fut faite sur le champ. Frappé de surprise, il fit le signe de la croix, se récria contre les cardinaux qui avoient souscrit l'interrogatoire, les traita d'imposteurs, & protesta qu'on avoit mal pris le sens de ses réponses. Soixante & quatorze templiers, amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé & les promesses & les menaces, pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit ; on l'avoit extorqué par la plus violente question à ceux qui ne s'étoient pas laissé séduire ; d'ailleurs le témoignage de tant d'hommes morts dans les supplices pour soutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

1312. L'ordre des templiers est aboli.

Toutes ces raisons touchèrent foiblement. Les informations continuèrent ; deux cent trente & un témoins furent entendus, dont il ne reste qu'une seule déposition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de presque tous les évêques & les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendît les défenses des grands officiers, prononça la sentence de suppression de l'ordre du Temple. « Quoique nous n'ayons pas pu, dit-il, prononcer selon les formes du droit, » nous le supprimons par provision & » par l'autorité apostolique, nous ré» servant & à la sainte église romaine » la disposition des personnes & des » biens des templiers ». Ces biens furent donnés aux Hospitaliers qui venoient de conquérir l'île de Rhodes, plus connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malthe. Plusieurs modernes soupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenses du procès, que les deux tiers de l'argent comptant & des meubles.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, se proposoit seulement de les condamner à une prison perpétuelle, pourvu qu'ils avouassent publiquement leurs crimes ; car il importoit de convaincre les peuples de la justice d'une procédure si étrange. On dresse un échafaud à Paris ; on y fait monter les officiers ; le bourreau prépare devant eux un bûcher, sans doute pour les rendre plus flexibles ; on lit leurs premiers aveux & leur sentence. Le grand maître sommé de renouveler sa confession jure qu'elle est fausse, que son ordre est saint & innocent ; que s'il l'a indignement accusé à la sollicitation du roi & du pape, il mérite la mort par ce seul crime, & qu'il voudroit l'expier par les plus affreux supplices. Le commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats, consternés & couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un & l'autre sont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit sur l'échafaud. On raconte que le grand-maître sur le point

Supplice du grand-maître.

d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quatre jours au tribunal de dieu, & Philippe le Bel dans un an ; prédiction fabriquée sans doute après l'événement.

Réflexions sur ce procès.

L'abolition des templiers, selon le président Hénault, *est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit qu'on les ait inventés.* Il y avoit assurément de fortes raisons de détruire un ordre devenu inutile à l'église, à charge au public, dangereux par sa puissance & ses scandales. Plus la chose paroît juste en soi, plus la manière est étonnante. Daniel & plusieurs autres historiens ne forment aucun doute sur les accusations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire si certaines. On voudroit que des imputations, absurdes au premier coup d'œil, fussent constatées par des témoignages évidens ; qu'on en eût trouvé la preuve dans les statuts de l'ordre ; que l'on pût apprécier les dépositions sans nombre dont il ne reste plus de vestiges ; & que la constance d'une multitude de templiers au milieu des

des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impreſſion des premiers aveux. Cet ordre pouvoit, comme quelques auteurs l'aſſurent, avoir offenſé le gouvernement; & Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Le roi, au concile de Vienne, montra beaucoup de zèle pour la guerre ſainte. On ordonna la levée d'une décime pendant ſix ans; mais l'argent fut employé à toute autre choſe: peut-être ces projets de croiſade ne furent qu'un prétexte pour en amaſſer. Le poids des impôts faiſoit gémir & crier les peuples. De tant de ſubſides accablans, il n'en entroit pas, aſſuroit-on, la dixième partie dans le tréſor. On ne pouvoit s'imaginer que le roi fût pauvre, tandis que ſes miniſtres étaloient un luxe faſtueux.

Chagrins de Philippe le Bel.

Philippe, menacé d'un ſoulèvement général, trouva au ſein de ſa famille des chagrins encore plus cuiſans. Les femmes de ſes trois fils furent accuſées, & deux convaincues d'adultère. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un

repentir tardif de ses fautes, il donna à Louis son successeur de fort bons avis, qui ne valoient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une précaution utile pour empêcher qu'ils ne passassent à des étrangers par mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-six ans, avec la gloire d'avoir soutenu vigoureusement ses droits, & le regret d'avoir rendu malheureux ses peuples.

Loi sur les apanages.

1314. Mort du roi.

Accroissemens de l'autorité royale.

Sous le règne de Philippe le Bel, prince violent, injuste, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès, & si les moyens qui la relevèrent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produisirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les observations de M. l'abbé de Mably sur l'histoire de France, le système de ce prince développé d'une manière fort vraisemblable. Bornons-nous à quelques remarques essentielles.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conseillers rapporteurs*, pour instruire & rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévaloit, & ayant bientôt acquis l'ascendant que donne la supériorité de lumières, établirent de nouvelles idées plus avantageuses à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renversés. En butte au mépris des seigneurs, & intéressés à gagner la confiance & les bonnes graces du prince, ils saisirent toutes les occasions d'exalter les droits de celui-ci, de rabattre les prétentions des autres; si cependant on pouvoit regarder alors comme de simples prétentions, ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quelques siècles. Ils puisèrent dans la bible & dans le code de Justinien les expressions les plus fortes sur l'autorité royale; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples sortis de la Germanie; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditèrent les vraies maximes qui en sont l'appui. Il falloit

Conduite & principes des gens de robe.

que les rois devinſſent plus puiſſans, pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit abſolument le duel en matière civile. Ainſi la nouvelle juriſprudence s'affermit, l'étude fut néceſſaire à l'adminiſtration de la juſtice, autrefois ſans règle. Les gens de robe ſe rendirent de plus en plus reſpectables. Nous aurons ſouvent lieu de remarquer les ſervices que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, & par conſéquent leur eſprit particulier, d'où naiſſent, au gré des circonſtances, les prétentions & les diſputes, & même quelquefois les troubles. Mais quand l'eſprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Obſervations ſur les états généraux.

On ne conçoit pas aiſément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation & y faire entrer les communes, à l'exemple d'Édouard I roi d'Angleterre. Cette aſſemblée pouvoit devenir redoutable au ſouverain, ſi les trois ordres conſpiroient à limiter ſa puiſſance. Mais

divisés entre eux par la discorde & par des intérêts particuliers, un intérêt commun devoit les unir en sa faveur contre les entreprises de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnût son indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis long-tems les esprits ; & la confiance du roi ne pouvoit manquer de leur inspirer un zèle unanime. D'ailleurs il vouloit sur-tout avoir de l'argent. Le fort des impositions tomboit sur la bourgeoisie : en joignant le tiers-état au clergé & à la noblesse, on se ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Pasquier l'observe fort bien : *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le consultant, court avec joie à ces diètes générales, & se rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui demande.* C'est le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-tems, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois

de Bourgogne, enfaite à l'empire, étoit devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie, en poſſeſſion de ce grand ſiège, refuſa de prêter au roi le ſerment de fidélité, & ſouleva contre lui les habitans. La guerre décida la diſpute. On laiſſa le titre de comte de Lyon à l'archevêque & au chapitre.

Droit d'amortiſſement.

S. Louis & ſon ſucceſſeur avoient établi le droit d'*amortiſſement*, pour empêcher l'égliſe ou les gens de mainmorte de faire des acquiſitions, ſans dédommager les ſeigneurs des rachats, lods & ventes dont ils ſe trouveroient privés. Malgré les cris du clergé & des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit eſſentiel de mettre une digue au torrent qui engloutiſſoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'*Eſprit des lois*, » en Caſtille, où il n'y a point de » droit pareil, le clergé a tout en» vahi ; en Aragon, où il y a quel» que droit d'amortiſſement, il a » acquis moins ; en France, où ce » droit & celui de l'indemnité ſont

» établis, il a moins acquis encore; » & l'on peut dire que la prospérité » de cet état est due en partie à » l'exercice de ces deux droits. » (*L. XXV, c. 5.*) L'exemple du royaume de Naples est surtout frappant, puisque, suivant l'estimation commune, l'église y possede quatre cinquièmes des biens. (*V. Giannone, L. XL, c. 6.*)

Mystères joués sur le théâtre.

L'usage de jouer les mystères sur le théâtre commençoit à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorsque Philippe arma chevaliers ses enfans, « là vit-on dieu, dit une ancienne chronique, manger des » pommes, rire avec sa mère, dire » des patenôtres avec ses apôtres, » susciter & jugier les morts : là furent entendus les bienheureux chanter en paradis dans la compagnie » d'environ quatre-vingt-dix anges, & » les damnés pleurer dans un enfer noir & puant, au milieu de » plus de cent diables qui rioient de » leur infortune : ... là fut vu un » maître renard, d'abord simple clerc, » qui chante une épître, ensuite évêque, puis archevêque, enfin pape,

» toujours mangeant pouſſins & pou-
» les, &c. » Ces ſpectacles indécens & ridicules firent long-tems les délices du François, aſſez ſimple pour s'en amuſer dévotement.

Loi ſomptuaire; frugalité.

Une loi ſomptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut ſervir ſur les tables; au ſouper, qui étoit alors le grand repas, deux mets & un potage au lard; au dîner, un mets & un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étoient pas autrement ſervis. Charlemagne avoit vécu de la ſorte. Nous liſons qu'en Angleterre, des moines portèrent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduiſoit à dix plats. *On ne m'en ſert que trois*, répondit-il; *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la ſobriété n'en permet à votre roi.* La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit ſe donner tous les ans, le prix qu'on pouvoit y mettre, & défendoit aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. Défenſes inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenſes avec celles d'aujourd'hui, & les différens prix des choſes, doivent être curieux d'un compte de la maiſon du roi de 1202. On y voit que l'habillement complet d'un page coûtoit 107 ſous, celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins; & celui des chambrières, 58 ſous; la robe d'écarlate qu'eut Philippe Auguſte à pâques, 16 livres & demie; une robe fourrée de vair qu'il eut à la touſſaint, 8 livres; ſes tuniques, 15 ſous chacune; la toile pour les chemiſes des plus hautes dames, un ſou huit deniers l'aune, &c. Dépenſe du roi en habits.

La ligue des Suiſſes commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury & Underwalden ſecouèrent le joug de la maiſon d'Autriche; & l'amour de la liberté fit un peuple de héros. Ligue des Suiſſes.

LOUIS X,

surnommé HUTIN.

1314. Royaumes de France & de Navarre réunis.

LOUIS, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mère héritière de ce royaume, monta sur le trône de son père avec de bonnes intentions, mais avec trop de foiblesse & de légéreté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, & lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avoit eu la plus grande autorité sous le dernier règne. C'étoit Enguerrand de Marigni, homme de qualité, surintendant des finances, à qui l'on imputoit faussement l'altération des monnoies & les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil, où étoient les sommes que devoient avoir produites tant d'impôts & de décimes. Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'administration, & qu'il devoit en rendre compte. Je suis prêt à le faire, répond le surintendant,

Enguerrand de Marigni.

lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, réplique le comte. Marigni, sans se troubler, dit alors : *Je vous en ai remis une grande partie, monsieur ; le reste a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le ministre, oubliant tous les égards, lui en donne un autre. Déjà le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les sépara. Après une scène pareille, l'ennemi du surintendant persuada sans peine qu'il falloit l'immoler au peuple.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, personne ne se présenta pour déposer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On poursuivit le procès sur des accusations vagues, auxquelles il pouvoit opposer de bonnes réponses. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis, par un sentiment d'équité, vouloit qu'on l'écoutât ; Valois se roidit par un excès de vengeance.

Il est accusé de magie.

Une nouvelle batterie fut employée contre le surintendant. Quelques témoins déposèrent que sa femme & sa sœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer ; qu'elles

avoient *envouté* le roi & le comte. Cette opération consistoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui représentoient les personnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le sortilège agissoit infailliblement sur ces personnes. Une extravagance si ridicule étoit alors & a été fort longtems une affaire des plus sérieuses. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accusé. Sans aucune forme judiciaire, il fut condamné au gibet, comme atteint & convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés sans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injustice.

Il est exécuté.

Cette sentence fut exécutée. Marigni protesta jusqu'à la mort de son innocence. On vit le peuple aussi ému de pitié qu'il avoit paru transporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt son repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, & fit distribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre :

Priez dieu pour monſeigneur Enguerrand de Marigni, & pour monſeigneur Charles de Valois. Preſque tous les hiſtoriens juſtifient cet illuſtre malheureux; exemple mémorable de l'injuſtice des cours, du danger des grandes places, & de l'inſtabilité des choſes humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un tems d'orages, & ſous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'eſt par le conſeil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité ſans doute, & l'innocent fut puni. Son innocence.

Les Flamands s'étant révoltés, le beſoin d'argent pour la guerre, & la crainte de ſoulever les peuples par de nouvelles impoſitions, firent imaginer un expédient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouiſſoient depuis long-tems de la franchiſe; mais les habitans des campagnes étoient toujours ſerfs. On leur offrit l'affranchiſſement, à condition de payer une certaine ſomme. La plupart préféroient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'eſclavage. On les força

1315. Affranchiſſement général.

d'acheter un bien dont ils ne connoissoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondît au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la servitude lui répugnoit; qu'il entendoit que tout fût amené à la franchise, & que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de main-morte ou de *formariage* (1). Le pape Alexandre III avoit déjà décidé dans un concile en 1167 que les chrétiens devoient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvra le plus précieux des biens; & si les vassaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelques provinces, surtout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

Réflexions sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement, on lit ces paroles: *Comme selon le droit de nature chacun doit naître franc.* Pourquoi donc faire

(1) On appeloit ainsi le mariage fait hors de la terre du seigneur sans sa permission.

acheter à des hommes un droit que leur donne la nature? c'eſt la réflexion de M. l'Abbé de Mably. Il ajoute que dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la ſervitude pourroit peut-être produire un bien, & corriger quelques inconvéniens des lois. » Je demande, » dit-il, quel grand préſent c'eſt » pour les hommes que la liberté, » dans un pays où le gouvernement » n'a pas pourvu à la ſubſiſtance de » chaque citoyen, & permet à un » luxe ſcandaleux de ſacrifier des » millions d'hommes à ſes frivoles » beſoins &c. » (*Obſerv. tom. II, page* 405.) Ce paradoxe, je l'avoue, ne peut guère ſe réfuter qu'en accuſant les mœurs & les coutumes, en reconnoiſſant l'imperfection des lois, & en prouvant (ce qui ne ſeroit pas difficile) que les maux dont le peuple ſe plaint ſouvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'eſclavage. La ſageſſe des gouvernemens lui annonce un ſort plus doux. Ce doit être le bien commun de la ſociété.

Les ſommes que Louis retira de l'affranchiſſement général ne ſuffiſant

Les Juifs rappelés.

point, il rappela les Juifs pour douze ans, & les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuse nation s'empressoit toujours à rentrer en France, où elle savoit se dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Bonnes lois. Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réussi, les rebelles se soumirent. Le roi, à son retour, s'occupa du soin de réprimer les vexations de ses officiers. Il aimoit le bien public. Il avoit défendu, conformément à une constitution impériale, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, & de tout ce qui sert à l'agriculture. Les monnoies furent remises sur l'ancien pied. Mais la réforme ne se fit guère qu'en apparence.

1316. Mort de Louis Hutin. Une maladie violente emporta ce prince, la seconde année de son règne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine, Clémence de Hongrie, étoit grosse quand il mourut, & accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant

ſes couches, Philippe, comte de Poitiers, frère de Louis Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, ſi elle accouchoit d'un prince, & roi ſi elle accouchoit d'une princeſſe. Juſqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais préſenté. Cependant dès que le trône parut vacant, il s'éleva de grandes conteſtations. Eudes, duc de Bourgogne, ſoutint que le droit naturel & le droit civil aſſuroient la ſucceſſion à Jeanne, fille du roi Louis & de Marguerite de Bourgogne, ſa première femme. L'affaire fut agitée dans une aſſemblée nombreuſe des trois ordres de l'état. On décida que la loi ſalique ne permettoit pas aux femmes de ſuccéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Diſputes ſur la ſucceſſion à la couronne.

Il n'y eut aucun pape ſous ce règne.

Règne entier ſans pape.

Clément V, qui avoit transféré le saint siège à Avignon, tandis que les Guelphes & les Gibelins déchiroient toute l'Italie, & que Rome vouloit se gouverner par ses magistrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gascons voulant un pape de leur pays, les François & les Italiens s'y opposant. On les attira tous à Lyon sous divers prétextes; on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en sortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs disputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euse, né à Cahors, archevêque d'Avignon, qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani & quelques autres, le 13 Août 1316. Il fut célèbre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractère, par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empêcher la simonie. Cette usurpation enrichit la

Election de Jean XXII.

cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que son trésor, selon Villani, se trouva de dix huit millions en espèces, outre sept millions en lingots & en vases précieux.

PHILIPPE V,

surnommé LE LONG.

1316. Le royaume tranquille.

CE règne tranquille & court offre peu de matière intéressante. Les mécontens furent calmés à force de graces. Le duc de Bourgogne eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui se trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jeta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamands, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-tems la foi des traités. Le roi devoit se livrer tout entier aux soins du gouvernement : peu s'en fallut qu'une entreprise absurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

Projet de croisade.

Le germe des croisades subsistoit encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palest-

tine ; &, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagèrent les Juifs à empoisonner les puits & les fontaines du royaume. Ceux-ci formèrent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille que le fanatisme avoit rassemblée sous prétexte de délivrer la terre sainte. On ajoute que, n'osant exécuter eux-mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leur persuadant que ceux qui ne mourroient pas du poison, prendroient la lèpre, & qu'ainsi ils rentreroient eux-mêmes dans le commerce de la société. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu.

Complots des Juifs & des lépreux.

Il y eut, dit-on, cent soixante Juifs de brûlés à Chinon, dans un grande fosse où le feu étoit allumé : plusieurs s'y précipitèrent, *riant & chantant*

Exécution horrible.

comme s'ils alloient à des noces; & quelques femmes, avec leurs enfans, de peur qu'on ne les fît baptiser. Toutes les histoires fournissent divers exemples de ces horreurs produites par la barbarie d'un côté, & par le désespoir de l'autre.

Ladreries confisquées.

On confisqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croisades, & dont les richesses méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa & aux Juifs & aux lépreux, n'est point vraisemblable. Peut-être ne cherchoit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

1319. Evêques exclus du parlement.

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement sédentaire à Paris, les prélats y avoient conservé la préséance malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions. Philippe le Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les distraire, dit-il, *du gouvernement de leurs spiritualités*. Dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendoit presque à tout, commence à rentrer dans ses limites. La fausse & dangereuse maxime, que les clercs ne sont point soumis

aux tribunaux séculiers, n'arrête plus le cours naturel de la justice, ou du moins cesse d'en imposer aux magistrats. Cette réforme ne se fit pas tout-à-coup : c'étoit un grand point de la commencer. Philippe en méditoit une autre, dont les siècles amèneront peut être l'exécution entière. Il vouloit établir par-tout un même poids, une même mesure & une même monnoie. La mort le surprit avant qu'il pût y travailler. Il avoit fait des ordonnances très sages, une entr'autres de laquelle est tirée la maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives*. Plus les rois son sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen & à l'équité des juges.

Projet utile non exécuté.

1322. Mort du roi. Sages ordonnances.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misère les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, & qu'on ne les leur rendît que quand la guerre seroit commandée pour le

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli.

service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tête de la bourgeoisie, & dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. « Ainsi, selon la remarque de M. l'abbé de Mably, les » forces qu'il redoutoit dans les » mains d'une noblesse encore indocile & remuante, devinrent ses » propres forces. Les seigneurs déjà » accoutumés à vivre en paix entre eux, quand le roi avoit des armées en campagne, regardèrent » enfin comme un fléau ce droit de » guerre dont leurs pères avoient été » si jaloux, & peu d'années après demandèrent eux-mêmes à en être » dépouillés ».

Fameuse dispute dans l'ordre de S. François.

La fameuse dispute qui s'éleva entre les cordeliers, sur la propriété de leurs alimens, sur la forme & la couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'histoire conserve le souvenir comme une leçon de sagesse. Il s'agissoit de savoir, si ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; si son habit devoit

devoit être blanc, noir ou gris, &c. Les Grecs mêmes n'avoient pas mis plus de chaleur dans les disputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (1); elle l'exposa au reproche d'hérésie de la part de l'empereur Louis de Bavière, dont nous parlerons ailleurs; enfin elle fit brûler comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthousiastes, opiniâtrément attachés à leurs chimères de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, & ils attachoient la sainteté à leur démence.

Si le latin est nécessaire aux religieuses.

Le président Hénault observe que depuis le douzième siècle, on obligeoit les religieuses d'apprendre la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire: cet usage, dit-il, dura jus-

(1) Le pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'usage, appartiennent en propriété à saint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une source de terribles argumens contre Jean XXII.

qu'au quatorzième siècle, *& n'auroit jamais dû finir.* Seroit-il donc si important que les religieuses étudiassent une langue savante & difficile, uniquement pour entendre le bréviaire? Et si l'usage actuel a beaucoup d'inconvéniens, ne seroit-il pas à souhaiter qu'on y remédiât d'une autre façon?

CHARLES IV,

surnommé LE BEL.

PHILIPPE LE LONG n'ayant laissé aucun enfant mâle, Charles son frère lui succéda sans opposition. Il fit une recherche sévère des financiers, presque tous Italiens, car les François ignoroient encore cet art lucratif. Leurs biens furent confisqués, & la Guette, receveur général des finances, mourut à la question sans avouer où étoient les trésors qu'on lui supposoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de justice; mais il falloit aussi une sagesse qu'on n'avoit point.

1322. Justice sévère.

La guerre se ralluma entre la France & l'Angleterre, au sujet d'un château en Guienne, qu'Edouard II prétendoit lui appartenir. Ce roi, dominé par ses favoris & ses mignons, se vit enlever plusieurs places. Isabelle

Guerre avec l'Angleterre.

sa femme, sœur de Charles le Bel, justement soupçonnée de galanterie, passa en France sous prétexte de faire la paix, & s'obstina, contre les ordres de son mari, à y demeurer avec ses enfans. Spenser, favori d'Edouard, savoit que l'argent pouvoit tout & à la cour de Paris & à celle d'Avignon. L'argent des Anglois ne fut pas prodigué sans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui consentit à congédier sa sœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtient du comte de Hainaut quelques secours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône son époux par l'autorité du parlement, voit couronner son fils, le fameux Edouard III, & finit par être confinée dans une espèce de prison. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui restitua les places conquises, à charge de payer cinquante mille livres sterling.

1326. Edouard II détrôné par sa femme.

Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

Jean XXII renouveloit contre Louis de Bavière ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1325; &

prétendant que le pape devoit confirmer les élections à l'empire, disposer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la réunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des Romains, ne servirent qu'à lui causer du chagrin & de la honte. Les Allemands lui manquèrent de parole. Ce prince mourut en 1328. C'étoit le dernier des trois frères, successeur de Philippe le Bel. Ils disparurent tous trois dans un court espace de tems. Quelques-uns de ces auteurs qui lisent dans les secrets de la providence, ont dit que dieu vengeoit sur eux Enguerrand de Marigni.

1328, Mort du roi.

Au commencement de son règne, Charles répudia sa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis long-tems pour des désordres publics, Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mère de Blanche avoit tenu Charles sur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêche-

Divorce du roi autorisé par le pape.

ment de mariage; & parce que les deux époux étoient parens au quatrième degré, empêchement que Clément V avoit levé par une dispense. On supposa la dispense nulle, en ce que les empêchemens n'y étoient pas suffisamment exprimés. Les papes d'Avignon se plioient aux desirs des rois de France, & y trouvoient leur profit.

Maison de Bourbon.

On remarque sous ce règne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché pairie. Les lettres du roi portent, *j'espère que les descendans du nouveau duc* (Louis, petit-fils de saint Louis,) *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV est aussi juste qu'intéressante.

Quatre grands vassaux encore dangereux.

Une grande partie des provinces étoit soumise au gouvernement monarchique; mais il restoit encore quatre grands vassaux redoutables au monarque. Les ducs de Guienne, de Bourgogne, de Bretagne, & le comte de Flandre, ne le reconnoissoient que pour suzerain; & il fal-

loit encore bien du tems pour les réduire à l'obeiſſance. C'eſt la ſource des malheurs de pluſieurs règnes, juſqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne.

PHILIPPE VI,

dit DE *VALOIS.*

1328. Prétentions d'Edouard III à la régence.

DES prétentions sur un grand royaume, soutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de sang, & de produire des événemens terribles, qui rendent l'histoire plus intéressante par les malheurs de l'humanité. C'est ce que produisit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable des entreprises les plus hardies, dont le règne de cinquante ans fut pour la France une source de désastres. Charles le Bel étoit mort sans enfant mâle, & la reine, qui étoit grosse, pouvoit ne point donner d'héritier de la couronne. Ainsi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit, comme fils d'Isabelle, sœur du dernier monarque. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût

Jugement de cette grande affaire.

que cousin-germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel ; au lieu qu'Edouard étoit neveu par sa mère. L'Anglois soutint que sa mère, ne pouvant succéder à la couronne, lui laissoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la succession. On répondit qu'il ne pouvoit tirer de sa mère un droit qu'elle n'avoit point & qu'elle ne pouvoit avoir ; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles.

Philippe de Valois succède à la couronne.

La reine accoucha d'une princesse ; Philippe, déjà régent, fut proclamé & sacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreusement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, qui lui appartenoit selon les lois d'Espagne, où les filles succédoient au trône. Ainsi le comte d'Evreux, mari de cette princesse, fut roi de Navarre. Jeanne céda la Champagne & la Brie, qui lui appartenoient aussi.

Révolte en Flandre.

Les Flamands s'étant révoltés contre leur prince, & l'ayant chassé de

ſes états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec raiſon les guerres de Flandre, toujours moins glorieuſes que funeſtes ; mais Philippe de Valois déſiroit impatiemment de ſe ſignaler par quelque victoire. La plûpart furent d'avis dans le conſeil, ou de laiſſer les Flamands ſe détruire par leurs diſſentions, ou de différer la guerre au printems prochain. *Et vous, ſeigneur connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingts ans, *que penſez-vous de ceci ? croyez-vous qu'il faille attendre un tems plus favorable ?* Le vieux connétable, qui connoiſſoit les ſentimens de ſon maître, répondit en deux mots : *Qui a bon cœur, a toujours le tems propre.* Sur le champ les ordres furent expédiés pour la campagne.

Trait du connétable de Chatillon.

Le roi dompte les Flamands.

Le général des Flamands étoit un petit marchand de poiſſon, dont l'audace intrépide ſe communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Caſſel, ils avoient arboré un étendard repréſentant un coq, avec cet mots, *quand ce coq chanté aura, le roi Caſſel conquérera.* On les mépriſoit trop

pour se tenir sur ses gardes. Un jour après midi ils pénétrèrent dans le camp, où tout reposoit ; peu s'en fallut qu'ils n'enlevassent Philippe ; mais l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, & pour quelque tems domptés.

Edouard III rend hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en souverain au roi d'Angleterre son vassal. Il l'envoya sommer de rendre hommage pour la Guienne & les autres fiefs relevans de la couronne. Edouard III répondit, si l'on en croit quelques auteurs, que *le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il persistoit dans son refus, ses terres seroient confisquées. L'Anglois, n'étant pas encore en état de soutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique, & avec une fierté qui sembloit braver le monarque.

On disputa sur la forme de l'hommage ; il le fit en termes généraux, & retourna en Angleterre, bien résolu d'humilier Philippe à son tour, s'il en trouvoit l'occasion.

Le pape déposé.

Jean XXII soutenoit avec passion

Frédéric duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Bavière. Ce différent occasionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple. L'empereur que le pape vouloit déposer, vint à bout de le faire déposer lui-même. Jean fut déclaré atteint & convaincu d'hérésie par ses écrits, de crime de lèse-majesté contre l'empereur; dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilège ecclésiastique, & soumis à la puissance séculière pour être puni comme hérétique obstiné. L'accusation d'hérésie employée avec tant de succès contre les princes, retomboit scandaleusement sur un pape; & si Jean fût tombé entre les mains de son ennemi, il auroit peut-être subi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de saint François, dont il avoit condamné les opinions (1). L'empereur alla plus

On l'accuse d'hérésie.

(1) On raconte que Philippe de Valois menaça quelque tems après Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les saints ne jouiroient de la vision béatifique qu'après la résurrection générale.

loin, il fit élire pape un cordelier, Pierre de Corbière, qui, sous le nom de Nicolas V, excommunia ses ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le schisme, & l'antipape se soumit bientôt. Ce fut pour Louis de Bavière une raison de se déclarer dans la suite contre la France.

1329. Dispute sur la juridiction ecclésiast. que

Le zèle du roi pour l'église ne l'empêcha point d'écouter les plaintes, que certains abus de la juridiction ecclésiastique faisoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une assemblée où Pierre de Cugnière, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matières purement civiles; de soumettre à ses tribunaux les orphelins, les veuves, les pauvres & les malades, sous prétexte de charité; de prononcer sur les personnes qui mouroient sans testament; de prodiguer les censures pour des causes frivoles ou pour des intérêts temporels; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit. Le mémoire de Cugnières contenoit soixante-six articles de plaintes. Selon Fleury, « la

» cause de l'église fut mal attaquée » & mal défendue, parce que de » part & d'autre on n'en savoit pas » assez, & on raisonnoit sur de faux » principes, faute de connoître les » véritables «, (*VII Disc.*) Deux prélats répondirent par des raisons qui ne seroient point reçues aujourd'hui, reconnoissant la distinction des deux puissances, mais étendant la spirituelle sur la temporelle, & apportant pour preuves un nombre d'exemples & des miracles qui ne prouvent rien.

Ce qui en résulta.

Philippe donna un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens considérables ; mais les *appels comme d'abus* sont nés de cette fameuse dispute. Les ecclésiastiques ne pardonnèrent point à Cugnières d'avoir rempli les fonctions de sa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois fourbe & rebelle.

Une autre affaire, déja terminée, produisit une longue & sanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenoit à Mahaut sa fille, malgré les préten-

tions de Robert d'Artois neveu de Mahaut; parce que la coutume d'Artois appeloit à la succession, non les mâles seulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel & Philippe le Long avoient l'un & l'autre prononcé en faveur de la comtesse. Elle avoit assisté au sacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, ayant plus de crédit sous Philippe de Valois, son beau-frère, à qui il avoit rendu de grands services, se flatta de faire valoir ses prétentions malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, & ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuse. La Divion, demoiselle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produisit avec confiance. Malheureusement pour lui, cette fille fut soupçonnée, arrêtée, & confessa devant le roi toutes ses manœuvres. La fausseté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On poursuivit le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement, & refusa de comparoître

Procès du comte & de la Divion.

1331. Jugement.

Le roi, sur les conclusions du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au bannissement. Aujourd'hui que les principes d'humanité sont mieux connus, le souverain se réserve les graces, & renvoie les condamnations à ses officiers.

Robert d'Artois passe en Angleterre.

Robert errant & fugitif se livre au plus affreux désespoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des scélérats pour l'assassiner; enfin il se réfugie en Angleterre, & sollicite Edouard à se jeter sur la France. Ce prince n'y étoit que trop disposé. Pendant qu'il méditoit son entreprise, Philippe pensoit à toute autre chose. Jean XXII venoit de mourir à Avignon (1). Son successeur, Benoît XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de se réconcilier avec l'empereur, pour transférer à Rome le siège pontifical. Le

Benoît XII.

(1) Ce pontife ajouta une troisième couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormisdas avoit mis la première, & Boniface VIII en avoit joint une seconde. (*Hénault.*)

roi trouvoit ſon avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendoit utiles à ſes deſſeins, quoique le clergé ſouffrît beaucoup de leur voiſinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Bavière en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Projet de croiſade.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croiſade, auquel Philippe ſe livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été ſûr de tous les princes de l'Europe; mais ce grand zèle ſe rallentit peu à peu : des affaires plus preſſantes demandoient ſes ſoins.

1336. Edouard III prend les armes.

Enfin le roi d'Angleterre ſe déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, braſſeur de Bière gantois, homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à ſon gré les Flamands toujours mutins & rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la reſtitution de quelques terres de la Guienne, ſur leſquelles Edouard étoit convenu d'attendre la déciſion du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné

asyle au roi d'Ecosse détrôné, (David Bruce) tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois, déclaré par les pairs ennemi du roi & de l'état. Il réclamoit enfin contre le jugement qui lui avoit enlevé la couronne de France, dont il se prétendoit le légitime héritier. Artevelle lui ayant mandé que sa présence étoit nécessaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ses alliés. Il passa ensuite à Cologne, où Louis de Bavière le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide ; qu'il avoit *forfait*, qu'il avoit perdu sa protection & sa faveur.

Il étoit meilleur politique que le roi de France.

Le roi de France pouvoit se passer de cette protection, & n'avoit besoin que d'argent & de politique. Les moindres impôts surchargeoient les peuples, ruinés par des financiers italiens. Philippe opposoit seulement de la fermeté & de la franchise au caractère dangereux de son rival, aussi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit plusieurs pensionnaires parmi les grands du royaume, & ne négligeoit aucun moyen de réussir. On échoue

rarement avec de tels avantages. Cependant ſes premières expéditions ne furent point heureuſes.

Quand il commença les hoſtilités dans le royaume, le comte de Hainaut ſon allié lui déclara qu'en qualité de vaſſal de l'empire, il l'avoit ſervi ſur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vaſſal & neveu du roi de France, il ſe croyoit obligé de ſervir ce prince dès qu'on l'attaquoit ſur ſes terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le ſouverain, ſelon les différens théâtres de la guerre! C'étoit une ſuite de l'anarchie féodale. Traits ſingulier.

Les Flamands ſe faiſoient auſſi ſcrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur ſcrupule, & pour les dégager de leur ſerment, conſeilla, dit on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple groſſier & ſuperſtitieux pouvoit y être trompé; mais Edouard s'étoit déjà quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs l'intérêt du commerce étoit un puiſſant motif pour les Flamands, & ils Scrupule des Flamands.

avoient déclaré que la haine d'Angleterre leur tenoit plus au cœur que l'amitié de la France. Anathématisés par Benoît XII, la cessation des offices divins les épouvanta beaucoup. Edouard eut soin de les rassurer, en leur promettant des prêtres de son pays, qui leur chanteroient la messe malgré le pape.

Révolte du comte de Hainaut.

Les Anglois ravagèrent la Picardie. Le comte de Hainaut parut suspect d'infidélité. Philippe ayant fait insulter ses terres, il s'attacha aux ennemis, & lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut est un fou :* c'est la réponse qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

1340. Combat naval de l'écluse.

La seconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluse. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, & qui fut regardée d'abord comme une fuite, leur assura la victoire & prouva leur supériorité dans la marine. La flotte françoise étoit de six vingt gros vaisseaux, outre quantité d'autres navires, montés par quarante mille hommes. Edouard détruisit la moitié

de cette armée. Il fut blessé dans le combat ; mais son habileté & sa valeur triomphèrent des plus grands périls.

Il assiégea aussitôt Tournai. Inquiet de la résistance de la place, il envoya proposer un défi au roi de France. Le cartel étoit adressé à *Philippe de Valois*, sans autre titre. Philippe répondit avec dignité, que la lettre ne s'adressoit pas sans doute à lui ; qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vassal ne devoit pas défier son seigneur ; qu'au reste, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la proposition, si l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelque braves que fussent les deux rois, on ne peut guère supposer que leur dessein fût de courir les hasards d'un duel. Ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une trêve suspendit tout-à-coup les hostilités.

Edouard défie le roi.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne vouloit que gagner du

Trêves violées par l'Anglois.

tems pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort, qui disputoit la Bretagne au comte de Blois, neveu de Philippe, époux de l'héritière du dernier duc ; guerre où la comtesse de Montfort, après la mort de son mari, fit des prodiges de valeur. Anglois & François saccagèrent cette province. Une seconde trève fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions, que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Prétexte que lui fournit Philippe.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson & à plusieurs autres seigneurs, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites funestes. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisque Edouard se plaint amèrement de leur mort dans une lettre écrite au pape, & les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte.

Geoffroi d'Harcourt

Geoffroi d'Harcourt auroit éprouvé la même rigueur, s'il n'avoit pris

la fuite. Il se réfugia auprès du roi d'Angleterre, & le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu d'une blessure. Le supplice des seigneurs fut une raison pour Edouard de rompre la trève, comme si Philippe de Valois l'eût rompue le premier par cette sévérité. Les Anglois tombèrent d'abord sur la Guienne. Edouard s'étoit embarqué, voulant y aller en personne. Geoffroi d'Harcourt le décida malheureusement à tenter une descente en Normandie. Ce seigneur Normand sacrifioit à sa haine les sentimens de citoyen, ainsi que les devoirs de sujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

réfugié auprès d'Edouard.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution, contre un ennemi toujours prêt à le surprendre. Edouard trouve peu de résistance en Normandie, & s'avance jusqu'à Paris, dévastant tout ce qui se trouve sur son passage. Mais il se voit bientôt au moment d'être accablé; il veut se retirer en Flandre; il passe la Somme, suivi de l'armée françoise. Philippe étoit

1346. Bataille de Crécy.

impatient de combattre. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoie reconnoître les ennemis. On lui rapporte qu'ils attendent de pied ferme. Son intention étoit de faire reposer les troupes ; mais le comte d'Alençon marche toujours en avant, malgré ses ordres. Cette imprudence entraîne l'armée ; l'action s'engage près du village de Crécy ; les arbalêtriers génois qui composoient l'avant-garde, lâchent le pied, & mettent le désordre par-tout. Cependant les François pénètrent jusqu'au centre de la première ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles son fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard, averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou blessé. On lui répondit que non. *Oh bien*, dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne ses éperons.* (Il venoit de l'armer chevalier.) Philippe voyant ses troupes en déroute, perdant lui-même son sang par une blessure, s'obstinoit à ne point quitter le champ de bataille. Ses efforts furent inutiles ;

Le prince de Galles.

&

& les Anglois remportèrent une victoire complette.

Cette sanglante journée de Crécy fit perdre à la France environ trente mille hommes, & douze cents princes, seigneurs ou chevaliers. Les comtes d'Alençon, de Blois & de Flandre, les ducs de Lorraine & de Bourbon, le vieux roi de Bohème, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut se battre quoique aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent usage de l'artillerie, & que six pièces de canon servirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on connoissoit depuis peu d'années cette invention terrible.

Perte des François.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt son frère, qui étoit mort glorieusement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de son crime, il vint se jeter aux pieds du roi la corde au cou, & obtint sa grace. Philippe de Valois, vaincu, cherchant un asyle, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château; il demanda

Remords de Geoffroi d'Harcourt.

Retraite du roi.

qu'on ouvrît ; le châtelain voulut savoir qui il étoit. *Ouvrez*, dit-il, *c'est la fortune de la France.* Belle parole dans un revers si accablant !

Siège de Calais par Edouard.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit besoin d'un port dans le royaume, il tourna toutes ses forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecosse, rien ne put faire abandonner le siège à l'Anglois. Philippe se présenta avec soixante mille hommes, sans pouvoir attaquer ses retranchemens.

1347. Trait de patriotisme

Les assiégés mouroient de faim ; les chats & les souris leur avoient servi de nourriture. Sans espérance de secours, hors d'état de se défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils se rendent à discrétion. Mauni, le modèle de ses chevaliers, s'efforce de lui inspirer plus de douceur. *Monseigneur*, lui dit-il, avec une noble liberté, *vous pourriez bien avoir tort ;*

car vous nous donnez un très-mauvais exemple. Plusieurs autres chevaliers appuient ses représentations. Le roi promet de faire grace aux Calésiens, pourvu que six des plus notables viennent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville & se dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémissemens; une cruelle incertitude glace les cœurs. Enfin, Eustache de Saint-Pierre prend la parole, & déclare qu'il se livre le premier pour sauver le peuple. On se prosterne à ses genoux, on l'arrose de larmes. Jean Daire son cousin, & les deux frères Wisant, leurs parens, imitent cette générosité. L'histoire n'a pas conservé les noms des deux autres. Les six patriotes, conduits par le commandant épuisé de forces, se rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les seigneurs les comblent d'éloges, & que le prince de Galles intercède vivement pour eux, Edouard commande leur supplice. Mais la reine se jette à ses pieds & désarme sa colère. Tous les habitans de Calais furent renvoyés. La ville se repeupla d'Anglois. Ils

l'ont gardée jusqu'en 1558. On supprime toute réflexion sur cet exemple célèbre de patriotisme, parce que le sentiment suffit pour faire adorer la vertu quand elle se montre à découvert (1).

Récompense des Caléfiens.

La manière dont Philippe récompensa les Caléfiens étoit aussi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne *toutes les forfaitures, biens, meubles & héritages qui écherront au roi pour quelque cause que ce soit; comme aussi tous les offices quels qu'ils soient vacans, dont il appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir, jusqu'à ce qu'ils soient tous & un chacun récompensés des pertes qu'ils ont faites à*

(1) Nous tenons ce détail de Froissart, historien du siècle. J'avoue que le silence des historiens anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Bréquigni, un de nos plus savans académiciens, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Eustache de Saint-Pierre fut pensionné par Edouard III. C'est une tache à la gloire du Caléfien; mais on peut absolument concilier les deux choses; & l'on ne peut guère rejeter comme fabuleux le récit de Froissart.

la prise de leur ville. La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette générosité ; car il fallut déclarer ensuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites & suffisances, & non pour récompense de pertes.*

Tentative malheureuse sur Calais.

Charni, commandant de Saint-Omer, pensa reprendre Calais par trahison. Il avoit corrompu le gouverneur, qui étoit italien ; celui-ci devoit livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, instruit du complot, en profita. Les François avancèrent avec sécurité ; on reçut leur argent ; le roi d'Angleterre fondit tout à-coup sur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renversé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes ; & ce prince, le plus vaillant des chevaliers, le combla d'éloges & de témoignages de bienveillance.

Maux de la France.

Ces tristes événemens réduisirent la France au désespoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre ; les

peuples ne vouloient plus payer. Des impositions excessives & de violentes altérations de monnoie excitèrent un cri général. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que tant de richesses extorquées ne servoient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitoient. Les financiers, presque tous italiens, dévoroient la substance de l'état. On ouvrit les yeux sur leurs injustices; on les chassa; peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le trésorier des Essarts fut condamné à une restitution de cent mille florins, qu'il eut l'adresse de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peste, après avoir désolé l'Asie & l'Afrique, se répandit en Europe. Il sortoit environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-dieu de Paris.

Financiers chassés.

Ce fléau excita le fanatisme d'une secte de flagellans, qui couroient les villes & les campagnes, se déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, disoient ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit sévérement leurs as-

Flagellans.

semblées & leurs pratiques, si propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des Flagellans dégénéra en brigandages; mais le mépris & l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

1350. Mort du roi.

Philippe de Valois mourut à cinquante-sept ans, consumé par les chagrins, les soupçons & les inquiétudes; haï de ses sujets, dont il avoit été l'idole, & dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres tems; malheureux enfin par la supériorité de son ennemi & par son défaut de politique.

Gabelle ou impôt sur le sel.

On attribue à Philippe de Valois l'établissement de la gabelle ou de l'impôt sur le sel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, & qu'il n'ait fait que l'augmenter. Edouard III l'appeloit pour cette raison l'auteur de la *loi salique*. « Les pays du nord, » dit le président Hénault, sont » privés de la chaleur nécessaire pour » faire le sel, & ceux situés au-delà du » quarante-deuxième degré de lati-

» tude, comme eſt l'Eſpagne, » font un ſel trop corroſif, qui » mange & détruit les chairs, au lieu » de les nourrir & de les conſerver. » La France ſeule ſe trouve dans un » climat tempéré, propre à faire le » ſel : auſſi eſt-ce une des grandes » richeſſes de ce royaume, & le » cardinal de Richelieu, dans ſon » teſtament politique, dit que ce qu'il » avoit connu de ſurintendans les » plus intelligens, égaloit le produit » de l'impôt tiré ſur les ſalines à » celui que les Indes rapportent au » roi d'Eſpagne ». Cet impôt, perçu avec une extrême rigueur, & porté trop loin ſur une denrée ſi commune & ſi néceſſaire, excita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconſolable de la mort de ſon fils, & réſolu de ſe retirer dans un cloître, avoit cédé en 1349 le Dauphiné à la France, ſous condition que celui des enfans de France qui en jouiroit, prendroit le nom de Dauphin, & que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume, qu'en

cas que l'empire fût réuni à la couronne. De-là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, ſont reçues dans cette province comme dans un état ſéparé, ſous le titre & avec les armes de Dauphin de Viennois.

Les papes acquirent Avignon à peu près dans le même tems. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, ſoupçonnée du meurtre de ſon mari, fugitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croiſade des albigeois avoit déja valu au ſaint ſiège le comté Vénaiſſin: l'extrême néceſſité où Jeanne ſe trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquiſition, d'autant plus précieuſe que la ville étoit encore le ſéjour des ſouverains pontifes. Avignon vendu aux papes.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du ſang conſervèrent l'ancien habillement, beaucoup plus grave & plus commode. Le luxe croiſſoit Habillement des François.

avec la misère publique, & la bizarrerie des goûts répondoit à la groſſièreté des mœurs.

Préjugé nuiſible aux armes françoiſes.

C'eſt à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ſes pertes. Eſclaves de vains préjugés, les François dédaignèrent les moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc & de l'arbalète étoit ſoigneuſement cultivé en Angleterre, on le mépriſoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'uſage de l'arbalète à la fin du douzième ſiècle. *Avec cette arme perfide*, diſoient alors les François, *un poltron peut tuer ſans riſque le plus vaillant homme : nous ne voulons vaincre qu'avec nos lances & nos épées.* Les archers anglois devinrent terribles ; une grêle de traits, décochés avec autant d'adreſſe que de force, mettoit le déſordre par-tout : il fallut donc employer les mêmes armes ; mais on aima mieux ſoudoyer des étrangers qui s'en ſervoient, que de s'en ſervir ſoi-même. Ces étrangers furent preſque toujours de mauvais ſoldats. L'artillerie fut

ſans doute pareillement négligée, juſqu'à ce qu'on eût éprouvé les riſques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés ? Ils ont tenu captif pluſieurs ſiècles le génie induſtrieux du François.

JEAN.

1350. Caractère de Jean.

JEAN, fils du dernier roi, monta sur le trône, âgé de quarante ans, exercé aux affaires, assez instruit, mais trop foible pour résister aux orages, & trop fougueux pour gouverner avec sagesse au milieu du trouble & du désordre. Dès le commencement de son règne, il fit trancher la tête, sans aucune forme de justice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit, après lui, la première personne de l'état. Le connétable, autrefois simple inspecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, & commandoit en chef les armées. Les princes aspiroient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns pensent qu'il avoit traité avec l'Angleterre; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Espagne, qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en soit, cet acte de despotisme révolta toute la noblesse, déjà aigrie

Le connétable d'Eu exécuté.

par la perte de ses anciens privilèges, & disposa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de son roi.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit institué celui de la Jarretiere. Mais il ignoroit qu'on avilit les distinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ses chevaliers à vingt-quatre; il en reçut au contraire cinq cents dans son ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, & ce nouvel ordre parut dès sa naissance si peu digne d'ambition, que le successeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du guet.

Ordre de l'Etoile, créé & avili.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, surnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt souillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France sa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venoit d'épouser la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ses pernicieux desseins. Jaloux du connétable, Charles

Charles le Mauvais, roi de Navarre.

il se brouille avec le roi.

d'Espagne, favori du roi, il le fit assassiner, il osa se vanter de ce meurtre. Jean transporté de colère, jura d'abord de tirer vengeance du crime ; mais la crainte que lui inspiroit l'assassin, l'obligea de se contenter d'une légère satisfaction, & de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une espèce de récompense. Charles s'aperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le soupçonnoit, qu'on pensoit à s'assurer de sa personne. Il disparut de la cour, & se rendit secrétement à Avignon, où il traversa autant qu'il put les négociations de paix entre la France & l'Angleterre.

Il se révolte. Le roi éclata enfin, & ordonna la saisie des terres qu'il possédoit en Normandie. Charles, de son côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit le vaincre aisément ; mais Jean ne savoit rien prévoir ni prendre aucune mesure. Il se crut heureux d'acheter la paix, en favorisant encore un rebelle si dangereux. Le perfide vassal ne tarda guere à se signaler par de nouvelles noirceurs ;

car l'impunité irrite les passions des méchans. Le dauphin, (depuis Charles V,) séduit par ses artifices, fut sur le point d'abandonner le royaume. La bonté de son naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

1355. Fameux états généraux.

Cependant Edouard III se préparoit à de nouvelles entreprises. Une trève, plusieurs fois prolongée, depuis la prise de Calais, lui avoit donné le tems d'augmenter ses forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier & ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états généraux furent convoqués pour obtenir des subsides. On régla dans cette fameuse assemblée, que nulle proposition ne seroit admise sans le concours unanime des trois ordres. Ainsi le tiers-état, autrefois esclave du clergé & de la noblesse, partageoit leur autorité, & devenoit en France à peu près ce qu'étoient les communes en Angleterre.

En quoi defectueux.

Rien n'est plus propre à inspirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états généraux ne produisirent presque jamais

de grands avantages. C'eſt que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes lois pour y maintenir l'harmonie, & que les différens ordres, diviſés entre eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions reſpectives. L'hiſtoire rend cette juſtice au tiers-état, qu'il fit paroître ſouvent plus de zèle que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

Secours que donnent les états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ſes ordres; ce qui, joint aux communes du royaume, compoſées d'une nombreuſe infanterie, devoit faire une grande armée. Enfin on établit un ſubſide pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt ſur le ſel, & huit deniers pour livre ſur toutes les choſes vendues, excepté les héritages. Perſonne, pas même les princes, ne devoit être exemt de cette impoſition. Les états ſe réſervèrent le droit de pourvoir à la levée & à la régie.

Obligations que le roi s'impoſe.

Le roi, par une ordonnance, approuva tout. En conſéquence, il s'o-

bligea de fixer invariablement l'état des monnoies, & renonça pour lui & ſes ſucceſſeurs au droit de prendre ſur le peuple, vivres, charrettes, chevaux, &c. Il s'engagea de plus à ne conclure ni paix ni trêve que par l'avis de députés choiſis des trois ordres. Le ſubſide ayant paru inſuffiſant, une autre aſſemblée, tenue quelques mois après, le changea en une capitation générale ſur tous les ſujets, ſans excepter même les princes, les prélats; impoſition qui devoit être proportionnée aux biens, & qui ne le fut guère.

Sa cruauté ſource de révolte.

Le roi avoit fait violence à l'impétuoſité de ſon caractère en diſſimulant les crimes de Charles le Mauvais. Il n'attendoit qu'une occaſion de ſe venger. L'ayant ſurpris un jour à Rouen, il l'arrêta priſonnier avec les ſeigneurs de ſa ſuite; par un excès d'imprudence & de barbarie, il fit exécuter quatre de ces ſeigneurs, entre autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur ſupplice, & goûta le plaiſir inhumain d'un ſpectacle qui aviliſſoit ſa majeſté. Cette action tyran-

nique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le frère du roi de Navarre, & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déjà introduit les Anglois dans le royaume, passèrent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, & pressèrent l'exécution de ses funestes desseins.

1356. Les Anglois ravagent le royaume.

Le prince de Galles, surnommé le prince Noir, à cause de la couleur de son armure, fameux depuis la la bataille de Créci, ravagea le Limousin, l'Auvergne, le Berri & le Poitou. Jean rassembla ses troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées se rencontrèrent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France étoit de soixante mille hommes; celle d'Angleterre de huit mille seulement. Le prince Noir retranché dans un poste avantageux, mais sans pouvoir avancer ni reculer, manquoit déjà de vivres. En le tenant serré deux ou trois jours, on l'auroit infailliblement réduit à la nécessité de se rendre. Il offrit de remettre ses prisonniers & ses conquêtes, & de

Danger du prince de Galles.

ſigner une trêve de ſept ans. Le roi demanda qu'il ſe rendît lui même priſonnier, avec cent des principaux ſeigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une ſage lenteur, ſon imprudence lui fit préférer les riſques d'une bataille.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuſe pour la France. Les Anglois profitèrent ſi habilement de l'avantage du terrain, & une partie des François ſe livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin ſe retira promptement avec deux de ſes frères. Jean, à la tête du corps qu'il commandoit, ſe défendit en héros. Sans caſque, bleſſé au viſage, environné de morts, il renverſoit à coups de hache ceux qui oſoient l'approcher. Un chevalier ſe préſente, lorſqu'il eſt épuiſé de forces, & le preſſe de ſe rendre. « Et à » qui me rendrai-je, dit le roi? où » eſt mon couſin le prince de Galles? » ſi je le voyois, je parlerois ». Le

Bataille de Poitiers.

Le roi Jean priſonnier.

chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné : Qui êtes-vous, reprit le monarque ? C'étoit Denis de Morbec, banni de sa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de se rendre à son sujet.

Suite de la bataille. Humanité des Anglois.

La bataille de Poitiers ne coûta guère à la France que la perte de six mille hommes ; mais ce qu'il y avoit de plus brave & de plus zélé dans la nation, périt en combattant autour du monarque. Les Anglois se montrèrent dignes de la victoire, par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les blessés & les prisonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux & modeste, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le servant à table, le consolant de sa défaite, lui prodiguant des éloges pleins de franchise & de sentiment. Jean lui témoigna que ce qui adoucissoit le chagrin de sa disgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indigne de lui, & d'être tombé entre les mains du plus vaillant & du plus vertueux prince du monde.

On ne sauroit peindre la consternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que son père lui avoit donné depuis quelque tems, assembla les états généraux. Sa conduite passée n'avoit pas prévenu en sa faveur. On se souvenoit de ses liaisons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu se retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroissoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverses, qui servirent sans doute à développer son génie, à former son ame, & à lui faire acquérir cette prudence dont il fit usage pour le salut de la nation. Il est peu de leçons aussi utiles pour les princes que celles de l'adversité. Conduite du dauphin.

Le dauphin s'aperçut bientôt de la mauvaise volonté des états. Au lieu de s'empresser à fournir les secours nécessaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité souveraine. Ils demandoient la destitution du chancelier & des chefs de la magistrature; Demandes des états.

que le conseil fût composé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps ; que l'assemblée fût prorogée jusqu'à un certain terme, ce qui tendoit à la rendre permanente. Une telle assemblée devenoit fort dangereuse. Le prince la congédia, sous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de résolutions sans avoir consulté son père.

Le Coq & Marcel chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ses maîtres, qui l'avoient élevé de la médiocrité aux premières places, & Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme sans frein, sans remords, n'aimant que le trouble, & couvrant d'un masque de zèle populaire ses entreprises criminelles. Ces deux hommes pensèrent perdre la monarchie.

Révolte à Paris.

Privé du secours des états, le dauphin crut pouvoir user de l'expédient trop commun de l'altération des espèces. Alors Marcel ne garda plus de mesures : il souleva le peuple. Les Parisiens, jusqu'alors fidèles, se livrèrent à tout l'emportement de

la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit se donner des maîtres. L'autorité passa toute entre leurs mains ; le dauphin plia sous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, destitua vingt-deux officiers, abandonna le gouvernement & les finances aux factieux, consentit même que chaque membre des états se feroit escorter par six hommes armés. C'est ainsi que le parlement d'Angleterre triompha souvent de la puissance royale.

Heureusement le roi prisonnier conclut à Bordeaux une trève de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut des honneurs capables de faire rougir les françois de leur perfidie. Par son ordre, le dauphin défendit la perception d'un subside, qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Les chefs des factieux ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils persuadèrent au peuple que cette suppression d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'esprit de cabale est si aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, & les laissa s'enrichir à ses dépens.

Trève. Nouveaux excès.

Le roi de Navarre anime la sédition.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de sa prison, le Coq & Marcel obligent le dauphin de le recevoir ; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de son éloquence, fait élargir tous les prisonniers, apparemment pour grossir son parti d'une foule de scélérats. Enfin, après avoir attenté sur la vie de l'héritier de la couronne, il lève une armée, & Marcel avec ses complices se déclare hautement en sa faveur. Les rebelles prirent un chaperon miparti de rouge & de bleu, qui leur servoit de distinctif : (on ne portoit point encore de chapeaux.) Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'université défendit aux docteurs & aux étudians d'en porter. Elle avoit assez de crédit, pour que cet exemple dût faire impression.

Fureur des séditieux.

Le dauphin, jouet des séditieux, esclave en quelque manière de l'évêque de Laon, qui s'étoit mis à la tête du conseil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaissa jusqu'à

juſqu'à faire une harangue au peuple, pour lui rendre compte de ſa conduite & pour gagner ſon affection. Les cœurs étoient émus. Un des mutins parle à ſon tour; Marcel ſe montre: tout change auſſitôt. Le ſuccès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait aſſaſſiner dans le palais, ſous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne & de Normandie; il force enſuite le prince à paroître approuver cet attentat: c'étoient chaque jour de nouvelles ſcènes, plus honteuſes les unes que les autres. Un eccléſiaſtique ayant tué le tréſorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple ſi néceſſaire, l'évêque de Paris réclama les privilèges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet; Marcel aſſiſta aux funérailles ſolennelles du meurtrier. Un jacobin parlant au nom de l'univerſité & du peuple, dit inſolemment au dauphin que, s'il ne ſatisfaiſoit pas le roi de Navarre, on prendroit d'autres meſures, on ſe déclareroit contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprend un bénédictin; & ce moine menace le prince avec

plus d'insolence. Enfin le désordre règnoit par tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangères, auxquelles se joignirent des gentilshommes françois, pillèrent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurèrent fidelles pour la plupart; unique ressource qui restât au dauphin dans l'anéantissement de son pouvoir.

1358. Le dauphin rétablit son autorité.

Parvenu à sa vingt unième année, âge où finissoit ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent sans aucune opposition, & résolut enfin de se roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une prison : il l'abandonna s'étant assuré des bonnes dispositions de la Champagne, du Vermandois & de quelques autres provinces, il tint les états généraux à Compiegne. Les Parisiens y furent généralement condamnés ; on remercia le régent de n'avoir point désespéré de la patrie ; on lui accorda des subsides. Il promit de ne rentrer jamais à Paris, que les auteurs de la révolte n'eussent porté la peine de

leurs crimes. Une grande partie de la nobleſſe ſe rangea ſous ſes étendards, ſurtout après la fameuſe révolte des payſans, nommée *Jacquerie*.

Jacquerie ou révolte des payſans.

Ces malheureux, qui ne trouvoient ni repos, ni ſureté dans les campagnes, ſe ſoulevèrent tout-à-coup en pluſieurs endroits, & jurèrent d'exterminer la nobleſſe. C'étoient autant de bêtes féroces, dont les fureurs paſſent toute expreſſion. Les nobles prirent les armes, d'abord pour ſe défendre, enſuite pour ſe venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Mais les *Jacques* ſubirent le ſort qu'ils devoient prévoir. La nobleſſe, exercée aux armes, les maſſacra de tous côtés.

Paris rentre dans le devoir.

Le parti du dauphin ſe fortifioit de jour en jour, & celui des rebelles déclinoit ſenſiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre, s'étant brouillé avec les ſéditieux, ſortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, ſans eſpérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ſes attentats. Il va trouver ſecrétement le Navarrois, s'engage

à l'introduire dans Paris, à massacrer avec le secours de ses soldats les partisans du régent, & à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel se rend de nuit à la porte Saint-Antoine, qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou soupçonnant quelque chose, l'aborde tout-à-coup & lui reproche sa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands est suivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme se répand de rue en rue; on publie la trahison & la mort du coupable; on égorge ses complices; les Parisiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, & le conjurent d'entrer dans la ville.

Marcel tué.

Il est reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence : *Pardieu Sire, si l'on m'avoit cru, vous n'y seriez pas entré; mais on y fera peu pour vous.* Cet insolent alloit être puni comme il méritoit. Le dauphin arrêta le coup, & répondit froide-

Retour du dauphin.

ment : *on ne vous en croira pas, beau sire.* Une amnistie générale, dont les plus séditieux furent seulement exceptés, acheva de dissiper l'esprit de révolte : le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté.

1359. Traité du roi rejeté par les états.

Les provinces continuoient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misère, la guerre civile ont de plus affreux. Charles le Mauvais s'étant ligué avec Edouard, fit ensuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hostilités, sous le nom de son frère Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyoit de sa prison, traita aussi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Querci, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, &c. avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité : on le rejeta unanimement. La trève étoit expirée. Edouard, à la

tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ses conquêtes.

Prudence du dauphin.

Une bataille pouvoit renverser le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de son père, il en auroit couru les risques; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en sureté, & abandonna le reste à des ravages inévitables. Le roi de Navarre, sous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahison. Le jeune prince étoit sur ses gardes; ce complot fut découvert; le traître quitta brusquement Paris, & se déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard se décide pour la paix.

Edouard III, après avoir levé le siège de Reims, désola les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue épuisant ses propres troupes, il commençoit à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentoit fortement les avantages. On assure qu'un orage violent mêlé de grêle, qui lui tua beaucoup d'hommes & de chevaux, lui fit prendre

ſa dernière réſolution. M. de Voltaire, en niant ce fait atteſté par les contemporains, ſemble oublier que de petites cauſes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Brétigni auprès de Chartres, & le traité fut conclu après une ſemaine de conférences.

1360. Traité de Brétigni.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limouſin, demeureroient en toute propriété au roi d'Angleterre; que le roi de France renonceroit expreſſément à la ſouveraineté ſur ces provinces; qu'Edouard renonceroit de même à ſes prétentions ſur la couronne de France, ſur la Normandie, le Maine, la Touraine & l'Anjou poſſédés par ſes ancêtres; que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour ſa rançon, dont ſix cent mille quatre mois après ſon arrivée, & quatre cent mille d'année en année juſqu'à la fin du payement. Les deux rois confirmèrent le traité à Calais. On retrancha ſeulement l'article concernant les renonciations reſpectives.

Elles devoient ſe faire à Bruges; Edouard l'obſerve mal

mais Edouard, malgré les sommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guère plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, se contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'employer la force en cas de besoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient passer sous la domination angloise, les seigneurs & les villes témoignèrent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, pressés par les instances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous soumettons aux Anglois, mais nos cœurs ne changeront point.* C'est une des plus grandes preuves de l'attachement des françois pour leur souverain, lors même que des circonstances fatales semblent avoir refroidi leur zèle.

Brigandages des compagnies.

Une paix achetée si chérement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licenciées, surtout celles que l'Angleterre avoit eues à sa solde, se donnèrent des chefs, & commirent sous le

nom de *Compagnies* ou de *Malandrins* des excès abominables. Un de ces chefs se faisoit appeler *l'ami de dieu & l'ennemi de tout le monde.* Les femmes & les filles violées ; les églises, les campagnes, les villes, abandonnées aux flammes, au pillage & au massacre ; rien ne pouvoit assouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, qui fut défait dans le Lionnois, & qui mourut de ses blessures.

Heureusement le marquis de Montferrat, les ayant engagés à son service, en fit passer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit, & leur donna une ample absolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ. Ces bandits superstitieux se croyoient dès-lors en sureté de conscience. Un de leurs chefs resta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de se l'attacher ; mais ne le trouvant pas d'assez bonne composition, il l'empoisonna dans un festin.

Départ d'une partie de ces brigands.

Jean venoit de perdre une grande partie de ses états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il succéda en qua-

Seconde maison de Bourgogne.

lité de plus proche parent. Il donna le duché & le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe, son quatrième fils, dont la valeur s'étoit signalée à la bataille de Poitiers. Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne, qui devint en peu de tems si redoutable. Toutes les démarches du roi tournoient, par une sorte de fatalité, au malheur de ses sujets.

Imprudence du roi.

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleversement de l'état & des calamités publiques, il put former le dessein d'une croisade contre les mahométans. Urbain V lui inspira cette résolution insensée. On avoit pris la croix & réglé le tems du départ. Mais une autre imprudence de Jean suspendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ses fils, étoit en otage à Londres. Il en partit sans le congé d'Edouard, & protesta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une scrupuleuse fidélité à sa parole, extrêmement sensible à cette faute de son fils, résolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raisons, il

Il retourne à Londres.

passa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois & toute leur suite.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de 44 ans; prince généreux, sincère, vaillant, ami de la piété, de la justice & des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas causés à son peuple pour n'avoir eu ni modération, ni règle, ni prévoyance dans sa conduite! Il a laissé du moins une maxime précieuse: *Si la justice & la bonne-foi étoient bannies du reste du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche & dans le cœur des rois.*

1364. Mort de Jean

Pour avoir de quoi payer sa rançon, il vendit en quelque sorte, comme le dit Villam, sa propre chair à l'encan; Galéas Visconti, maître de Milan, acheta sa fille Isabelle 600,000 florins, pour la marier à son fils Jean Galéas.

Mariage de sa fille avec Visconti.

Jetons un coup d'œil sur les gens de guerre de ces tems-là, afin de

Etat des armées.

mieux connoître la nation & le principe de ses disgraces. La cavalerie faisoit encore presque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays; les François, dédaignant cette espèce de milice, n'en avoient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Crécy & de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre première ligne, celle-ci tomba sur la seconde, & le désordre devint général. Il semble que le génie anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande supériorité sur la vivacité françoise.

Licence, superstition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à servir l'état, qu'à se distinguer par quelque fait d'armes particulier, qu'à enlever la dépouille d'un adversaire terrassé. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuse, & changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils sacrifioient les devoirs.

Trait de la Hire.

On peut juger de cette ignorance & de la superstition qu'elle produisoit, par un trait du fameux la Hire.

Ce chevalier, sur le point d'entrer dans une ville assiégée, rencontre un prêtre & lui demande l'absolution. Confessez-vous, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loisir ; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont accoutumé de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'absolution *telle quelle*. Alors le pénitent adresse à dieu cette prière : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit dieu & que tu fusses la Hire.* Avec une dévotion bizarre, ces guerriers se croyoient tout permis, & leurs brigandages sembloient tellement autorisés par la coutume, que Talbot, célèbre général anglois, disoit bonnement, *si dieu étoit homme d'armes, il seroit pillard.*

Mot de Talbot.

Ces troupes d'aventuriers qui vendoient leurs services & que souvent on ne pouvoit payer, étoient surtout un fléau terrible. Eustache d'Auberticourt, à la tête de sept cents lances, dévastoit la campagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Fenestrange, chef d'aventuriers lorrains, pour se délivrer de l'autre bri-

Aventuriers redoutables.

gand. Auberticourt fut battu & fait prisonnier. Fenestrange demandoit qu'on le payât. Comme on différoit, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin & au royaume. Il mit la Champagne à feu & à sang ; & ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeoit, que le prince put l'engager à se retirer dans son pays.

Milice des communes

Les milices des communes, infanterie sans discipline, furent presque toujours taillées en pièces. S'il est vrai, comme on l'assure sans vraisemblance, que la population étoit alors plus considérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande ressource pour un gouvernement qui auroit su en profiter. Mais en faisant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore appris à former des troupes, & à s'en servir d'une manière convenable.

Altération funeste des monnoies.

Les principes de l'administration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Plusieurs ordonnances du roi Jean & de son prédécesseur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hausser & de baisser arbitrairement le prix des monnoies,

comme un moyen excellent de lever des impôts, dont le peuple n'eût pas lieu de se plaindre C'étoit pourtant le moyen, & de ruiner le commerce, & d'appauvrir l'état en procurant quelques ressources passagères. *A grand peine un homme avoit-il le tems de connoître l'état de son bien d'un jour à l'autre*, disent des lettres-patentes de 1361; tant les variations de monnoie étoient subites & fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même dont on abusoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie, de ne rien mettre aux nouvelles espèces qui en marquât l'affoiblissement, *afin de tenir la chose plus secrète.* Faut-il s'étonner que des abus si monstrueux fournissent des prétextes de sédition?

Répartition des impôts faite par les états.

Les états généraux, qui seroient devenus vraisemblablement aussi redoutables que le parlement anglois, si le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité & de sagesse que la cour, à en juger par la manière dont ils régloient les subsides. En 1355, ils fixèrent la ca-

pitation à quatre livres pour ceux qui en avoient cent de revenus; à quarante sous pour ceux qui avoient moins de cent livres; à vingt sous pour ceux qui avoient moins de quarante livres; les laboureurs, les artisans, les domestiques, dont le salaire pouvoit monter à cent sous par an, devoient en payer dix. Ainsi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Absolution d'un mort.

Un fait singulier de ce règne prouvera encore le besoin qu'on avoit de lumières en tout genre. Pierre de Bourbon, excommunié à la poursuite de ses créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, son fils Louis travailla vivement à le faire absoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de son ame. Il obtint d'Innocent VI l'absolution du mort, en s'engageant à payer ses dettes.

CHARLES V,

surnommé LE SAGE.

1364. Sageſſe du roi.

Le nouveau roi, que nous avons vu gouverner l'état pendant la priſon de Jean ſon père, devint le modèle des rois & le reſtaurateur du royaume. Sa ſageſſe fit tout. Il ne parut point à la tête des armées : une ſanté foible lui interdiſoit les fatigues. Mais il connoiſſoit les hommes & les choſes. Du fond de ſon cabinet, il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu par leur imprudence. Un de ſes premiers ſoins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges ; car l'autorité des cours ſouveraines ceſſoit à la mort du roi, & les magiſtrats ne pouvoient continuer leurs fonctions ſans l'agrément de ſon ſucceſſeur.

Magiſtrats confirmés.

Du Gueſclin.

Charles le Mauvais, le plus perfide & le plus turbulent des hommes,

avoit repris les armes pour soutenir de vaines prétentions sur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Guesclin, déjà célèbre sous le dernier règne. C'étoit un chevalier breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaise mine & la fougue de sa première jeunesse l'avoient rendu insupportable à ses parens mêmes. *Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde*, disoit alors sa mère; *il est toujours battant ou battu; son père & moi nous le voudrions voir sous terre.* On juge souvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent se diriger au bien. Ce caractère violent renfermoit un germe d'héroïsme, qui se développa bientôt pour le salut de la France.

Il bat les troupes du roi de Navarre.

Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie par le captal ou seigneur de Buch. Du Guesclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, & demeuroit ferme à son poste inaccessible, le Breton eut recours au stratagême, & feignit de décamper. Les ennemis veulent aussi-

tôt le pourſuivre. En vain de Buch leur repréſente que du Gueſclin n'eſt pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruſe : on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce diſcours de leur chef : *Pour dieu, amis, ſouvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que ſa couronne ſoit aujourd'hui étrennée par vous.* Ils remportent la victoire. La confiance & le courage renaiſſent dans la nation. Charles V, en recomoiſſance de cet important ſervice, donne le comté de Longueville à du Gueſclin. Le mérite ainſi récompenſé a toujours des imitateurs.

Guerre de Bretagne.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois & le jeune comte de Montfort ſe diſputoient ce duché, & le déchiroient par les armes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthièvre, comteſſe de Blois, nièce & héritière de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à ſon époux qu'elle l'avoit prié de défendre ſon héritage, & qu'étant armé, il ne devoit pas en

sacrifier une partie. *Je ne suis qu'une femme*, ajoutoit-elle, *mais je perdrois plutôt la vie, & deux si je les avois, que de consentir à une chose si honteuse.* Effectivement elle avoit combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer sa parole que de lui déplaire. On résolut de terminer le différend par une bataille. Le roi, qui favorisoit Charles de Blois son cousin, comme Edouard III soutenoit le comte de Montfort son gendre, lui envoya du Guesclin, dont les conseils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, & fut tué dans le combat: prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altière de sa femme. Montfort versa des larmes sur son cadavre. *Monseigneur*, lui dit le fameux général anglois, Chandos, *vous ne pouviez avoir votre cousin en vie & le duché tout ensemble; remerciez dieu & vos amis.* Chandos eut la gloire de faire prisonnier du Guesclin, qui se rendit à lui, couvert de blessures, après avoir renversé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne.

Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai.

Quelque desir qu'eût le roi de soutenir & de venger la comtesse, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il se rendit médiateur de la paix, & reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raison de se faire un dangereux ennemi. Il accorda aussi la paix au roi de Navarre : celui-ci renonça par le traité à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

Le roi rétablit la paix.

Les peuples sembloient devoir enfin respirer. Mais licencier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouissoit-on de la paix, que les compagnies recommencèrent leurs brigandages. Des chevaliers & des seigneurs se mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, si Henri de Transtamare n'avoit offert de les prendre à sa solde contre Pierre le Cruel son frère, roi de Castille, devenu par son avarice & sa tyrannie l'exécration de ses sujets. On résolut de confier l'entreprise à du Guesclin. Chandos demandoit cent mille livres pour sa rançon. Le roi en paya quarante mille ; le pape & Transtamare

1365. Du Guesclin mène les compagnies en Espagne.

fournirent le reſte. Il falloit déterminer les compagnies au départ. Du Gueſclin va trouver leurs chefs. *Nous avons aſſez fait pour damner nos ames*, leur dit-il; *vous pouvez même vous vanter d'avoir plus fait que moi : faiſons honneur à dieu, & le diable laiſſons.* Après ce début, il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher; deux cent mille livres du roi de France, les tréſors du roi de Caſtille, des contributions à lever ſur les terres du pape; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puiſſans attraits : ils s'y étoient déja enrichis, & le chevalier ne ſe faiſoit point ſcrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu ſans peine; les chefs vinrent ſaluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de ſuivre en tout les avis de du Gueſclin.

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, & ne manquèrent pas de rançonner Urbain V. Ce pape ſe repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros fran-

çois, le plus irréprochable des chevaliers, mais qui n'étoit pas exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs & une absolution en bonne forme. A peine fut il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre le Cruel détrôné prit la fuite, & alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Le prince de Galles prend du Guesclin.

Ce prince généreux & passionné pour la gloire vole en Espagne, gagne la bataille de Navarette, où du Guesclin est encore fait prisonnier, rétablit le tyran & éprouve lui-même son ingratitude. Don Pèdre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, de retour à Bordeaux, renvoie du Guesclin dont le roi paye la rançon. Henri de Transtamare, secondé par le chevalier, retourne attaquer son frère, le tue de sa propre main, devient paisible possesseur de la Castille. Des frères ennemis sont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il est peu d'exemples d'une haine si furieuse.

Le roi travaille au bien public.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le consacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les subsides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favorisé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces, & se préparoit insensiblement à réparer ses malheurs. On pensoit à rompre avec l'Angleterre; on y étoit autorisé par des raisons spécieuses. Le prince de Galles, à qui son père avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant sous ce nom la Guienne & les provinces voisines, épuisa bientôt ses finances par le faste de sa cour. Les plus grandes ames se laissent quelquefois corrompre par la fortune. Il résolut, contre l'avis du brave & prudent Chandos, de mettre une imposition générale sur les terres de sa souveraineté. Presque toute la noblesse fut indignée d'une vexation qu'elle n'avoit point éprouvée sous les rois de France. La plupart des seigneurs en portèrent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette

Fautes d'Edouard III & de son fils.

atteinte

atteinte à leurs privilèges, Edouard III, enivré de ses victoires, leur avoit rendu la domination angloise odieuse, en retirant les graces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonstances étoient favorables pour une rupture ouverte : le prince de Galles consumé d'une fièvre lente depuis l'expédition d'Espagne ; son père endormi au sein de la prospérité ; le traité de Brétigni, non exécuté par rapport à l'article essentiel des renoncitations, en sorte que les seigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vassaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Aussi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des Pairs, pour répondre sur les griefs allégués contre lui. Il répondit fièrement à cette citation, que volontiers il se rendroit à Paris, mais avec soixante mille hommes. Plusieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorsqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu sa prévoyance, pour se

livrer aux charmes du repos & des plaisirs. Les armes françoises eurent l'avantage presque par-tout. Le roi, sentant sa supériorité, ne balança plus à user des droits de souverain. Il prononça dans la cour des pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard & le prince de Galles ; il les déclara rebelles, & toutes les terres qu'ils avoient en France, confisquées en punition de leur félonie.

Du Guesclin connétable.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, & se présente aux portes de Paris. Du Guesclin arrive sur ces entrefaites, mandé par le sage monarque, qui lui offre l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier, plus grand par sa modestie que par ses autres qualités, conjure le roi de confier la première charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ses excuses, le prie d'accepter, lui dit qu'il n'y a ni prince ni baron dans le royaume qui ne soit prêt à lui obéir, & que, s'il s'en trouvoit dans des dispositions contraires, il leur feroit

sentir sa juste indignation. On voit ici combien le mérite personnel a de grandeur, & combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ses sujets. Une telle prière étoit l'ordre le plus pressant. Du Guesclin obéit. L'envie, toujours dangereuse au sein de la cour, pouvoit seule lui inspirer de la crainte. Il supplia son maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, sans avoir daigné l'entendre.

1371, &c. Les Anglois vaincus partout.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point risquer de bataille décisive; mais un chef habile sait interpréter les intentions du prince & se régler sur les conjonctures. Du Guesclin avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit par-tout & les dissipa. D'un autre côté les Anglois furent vaincus par la flotte de Castille. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables. Le Poitou, l'Aunis & la Saintonge rentrèrent sous la domination du roi. Edouard fit un armement terrible, pour venir en personne réparer ses pertes. Mais il lutta neuf

semaines contre les vents, & fut contraint de relâcher dans ses ports. Rongé de chagrin, il dit, en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé & ne lui avoit donné tant à faire.*

Intrigues d'Edouard III.

Dans ces circonstances critiques, il essaya de détacher le roi de Castille, Henri de Transtamare, des intérêts de la France que ses flottes servoient utilement. Le roi de Navarre, toujours prêt à nuire & à tromper, se chargea de la négociation. Mais le Castillan répondit que les offres les plus avantageuses ne pouvoient le rendre infidèle à ses alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ses remontrances, si une ame endurcie au crime étoit sensible au langage de la vertu. Edouard réussit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort se déclara ouvertement en sa faveur. Le roi, qui dans toutes ses démarches respectoit les règles de la justice, envoya sommer le duc de remplir les devoirs du vassal. Sur son refus, du Guesclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons n'avoient que de la haine pour les Anglois. Le duc acheva de

lès aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il se vit bientôt dépouillé de ses états, & réduit à chercher un asyle en Angleterre.

Succès de la France.

De toutes les conquêtes d'Edouard, il ne lui restoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage & le zèle de la nation, avoient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avoient été à son ennemi les suites des batailles de Créci & de Poitiers; car il est facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, & très difficile de réparer les grands malheurs à force de sagesse. Les papes s'étoient souvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, se montrant ainsi les pères du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir fut une trêve fort courte, pendant laquelle Charles rendit cette fameuse ordonnance, qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il savoit par sa propre expérience combien une longue minorité nuisoit au bien de l'état. Depuis que l'usage s'étoit établi sous la seconde race de ne combattre qu'à cheval avec une armure excessive-

Majorité à quatorze ans.

ment lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un prince qui ne pouvoit encore porter les armes, n'étoit pas censé capable d'affaires.

Démêlé de Charles V avec un prélat.

Pendant que le roi se faisoit adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du sang, lui suscita une querelle dangereuse. Charles demandoit un canonicat de cette église pour un ecclésiastique protégé. N'ayant pu l'obtenir, il saisit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colère peu convenable. L'archevêque encore moins modéré jeta un interdit sur le royaume, se réfugia auprès du pape, & trama une ligue avec le roi de Navarre; assurant qu'il prendroit les armes en personne, & qu'il se battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres tems cette révolte auroit pu avoir de grandes suites; mais la sagesse du gouvernement étouffoit les semences de discorde, & le séditieux prélat n'eut que la honte d'une entreprise criminelle.

1377. Mort du prince de Galles & d'Edouard III.

La mort du prince de Galles fut un nouveau malheur pour l'Angleterre. Les françois même regrettèrent ce

héros, auſſi aimable par ſes vertus, que redoutable par ſes qualités guerrières. On ne vit jamais de fils plus reſpectueux, ni de vainqueur plus modeſte. Il ſemble que ſa mort auroit dû faire deſirer la paix à Edouard. Le roi de France dont l'économie avoit amaſſé des tréſors ſans exciter de murmures, qui venoit de conſtruire trente-cinq gros vaiſſeaux de ligne & une infinité d'autres bâtimens, qui ſe trouvoit en état de tout entreprendre, propoſa des conditions très-avantageuſes pour les vaincus. On devoit céder, dit M. Villaret, *quatorze cents villes fermées & trois mille forteresſes pour les ſeules provinces de l'Aquitaine.* (Tout étoit donc forteresſe dans ces tems de brigandages.) Cependant les miniſtres d'Angleterre ne voulurent point conclure ſans avoir pris les ordres d'Edouard III. Ils le trouvèrent mort. Ce grand prince avoit règné 50 ans. Trop d'ambition l'expoſa aux revers. Il expira, abandonné de ſes ſujets, entre les mains d'une maîtreſſe qui ne penſoit qu'à enlever ſa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui ſuccéda.

La langue françoise abolie en Angleterre.

Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre se faisoient toujours en françois. Edouard III abolit cet usage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

Puissance du roi.

La trève étant expirée, cinq armées françoises portèrent la terreur en divers endroits Charles V au commencement de son règne avoit eu peine à rassembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement! Mais la perfidie le poursuivoit malgré sa puissance & les succès de ses entreprises. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan & son secrétaire, arrêtés sur des soupçons trop légitimes, découvrirent le tissu de ses attentats; on trouva la preuve du dessein qu'il avoit formé d'empoisonner le roi. Presque toutes ses places furent saisies. Il passa en Angleterre, & livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui restât. Brest leur avoit été pareillement livré par le duc de Bretagne, ainsi ils se trouvoient maîtres des

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Brest & Bordeaux.

1378. Grand chisme d'occident.

C'est ici l'époque du fameux schisme d'occident qui, par l'étroite liaison de l'église avec l'état, remplit l'une & l'autre de troubles funestes. Les papes depuis 1309, résidoient à Avignon. Ils y étoient plus tranquilles; & leur séjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroissoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape françois, transféra en 1376 le siège à Rome, cédant aux avis & aux prières de sainte Catherine de Sienne, religieuse, que les Florentins lui avoient députée; car sa réputation de prophétie & de miracles lui donnoit un très-grand crédit. Il mourut bientôt en Italie, où il se repentoit déjà d'être venu. Les cardinaux s'assemblèrent au conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape romain. L'archevêque de Bari, napolitain, fut élu & proclamé. Tout sembloit tranquille; six cardinaux qui étoient restés en France avoient con-

firmé l'élection ; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le ſacré collège, ſe rendit odieux par une ſévérité & des emportemens indiſcrets. Les cardinaux ſe retirent, déclârent nulle leur élection comme forcée, & éliſent à Fondi près de Naples, Robert, fils du comte de Genève, qui prend le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortures pluſieurs cardinaux ; tombés malheureuſement entre ſes mains. Clément de ſon côté avoit pris les armes, & lançoit des anathêmes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avoit produit dans l'égliſe de ſi grands maux.

La France ſe déclare pour Clément.

Le roi conſulta, délibéra longtems, avant de ſe décider entre les deux compétiteurs. Enfin il ſe déclara pour Clément. L'univerſité, qui étoit d'abord pour Urbain, ſe conforma aux ſentimens de la cour. Pluſieurs de ſes membres demandoient la neutralité, juſqu'à la déciſion d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent. Il prévalut dans la ſuite ; mais on

n'embraſſe ſouvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faiſoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un aſſez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre, où les cardinaux Clémentins étoient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la ſainte infaillible, & l'on négligea ſes remontrances. Les Anglois furent zèlés Urbaniſtes, parce que les François avoient embraſſé le parti contraire. Clément ſuccomba en Italie. Il vint s'établir à Avignon. Le ſchiſme dura quarante ans avec des ſcandales infinis.

Ste Catherine de Sienne pour Urbain.

Les plus grands hommes ſont ſujets à faire des fautes, & Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de ſon règne. Le duc de Bretagne dépouillé de ſes états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime facile à immoler. Les courtiſans le flattoient de l'eſpérance de réunir ce duché à la couronne; il voyoit dans Montfort un ennemi irréconciliable. Réſolu de le pouſſer à bout, il le fit citer à la cour des pairs, ſans obſer-

Entrepriſe contre le duc de Bretagne.

ver les formes légales. L'ajournement ne fut point signifié au duc : on ne lui envoya point de sauf conduit. Charles parla lui-même au parlement contre son vassal, & conclut à confisquer ses terres. Les seigneurs bretons se liguèrent pour prévenir l'exécution d'un arrêt, qu'ils jugeoient contraire aux droits & au bien de leur patrie. Le peuple, auparavant soulevé contre Montfort, passa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvela ses traités avec l'Angleterre, revint dans ses états, y fut reçu comme un libérateur. Quelque embarrassé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas soutenir sa démarche. Mais il le fit foiblement, & le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun succès.

Les Bretons le soutiennent.

Du Guesclin disgracié.

C'est alors que Bureau de la Rivière, habile & heureux courtisan, abusa de la faveur en jettant des soupçons sur du Guesclin, comme s'il eût favorisé le duc de Bretagne. Charles V lui écrivit une lettre de repro-

ches. C'étoit blesser l'honneur d'un héros. On dit que du Guesclin renvoya l'épée de connétable. Ce grand homme étoit devenu si supérieur aux traits de l'envie, que les princes & les seigneurs s'empressèrent à le défendre. Le roi reconnut son erreur, & se fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou & de Bourbon allèrent de sa part trouver le connétable, qui, après quelque résistance, revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois se montroient encore. Il conjura le roi en partant de faire la paix avec les Bretons ses compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puissans secours. Charles l'assura qu'il y pensoit & qu'il en prendroit les moyens. Du Guesclin ne revit plus son maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Châteauneuf de-Rendan, forteresse d'Auvergne qu'il assiégeoit, il y termina sa glorieuse carrière, recommandant à ses officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards, & témoignant son repentir de n'avoir pas

On lui rend justice.

1380. Sa mort.

toujours suivi cette règle dans sa jeunesse.

Honneurs rendus à sa mémoire.

Les Anglois assiégés payèrent une espèce de tribut à son ombre. Ils avoient promis de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus à un certain terme. Quand ce terme fut expiré, le commandant suivi de la garnison vint se prosterner aux pieds du cadavre, & déposa sur son cercueil les clefs de la forteresse. Son tombeau dans l'église de saint-Denis, sépulture des rois, est un monument de la reconnoissance de Charles V. Les plus célèbres capitaines qui avoient combattu sous ses ordres, Clisson, Sancerre & Couci, refusèrent l'épée de connétable qu'ils n'osoient porter après ce héros. Clisson ne l'accepta qu'au commencement du règne suivant.

Fraternité d'armes.

Il étoit *frère d'armes* de du Guesclin. Cette fraternité d'armes consistoit dans une association de deux ou de plusieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à se défendre mutuellement envers & contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient sujets ou

vaſſaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuſes, & quelquefois même cimenté du ſang des chevaliers, qu'ils buvoient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes ſembloient avoir paſſé dans le royaume.

Continuation de la guerre.

Quoique les Bretons euſſent demandé la paix, & que Charles V fût diſpoſé à la conclure, le duc ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, & les hoſtilités continuèrent. Une armée angloiſe pénétra juſqu'en Champagne, où elle fit d'affreux ravages. Charles, ſuivant ſes premières maximes, ne vouloit point de bataille déciſive. *Laiſſez les Anglois faire leur chemin*, diſoit-il toujours, *ils ſe détruiront d'eux-mêmes.* Les François, ſous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi ſuſpendit les expéditions. Il avoit été empoiſonné dans ſa jeuneſſe par Charles le Mauvais. Un médecin allemand arrêta l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à ſe fermer:

1380. Mort de Charles le Sage.

ce qui arriva effectivement. Charles V, sentant approcher sa fin, prévit les orages auxquels son fils encore jeune seroit exposé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir ; & il y auroit réussi, sans doute, si la prudence pouvoit enchaîner les événemens. Il mourut âgé de 44 ans.

Son éloge.

Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve les rois heureux*, disoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* On lui doit, comme l'observe le président Hénault, un éloge qui peut servir d'instruction à tous les rois : » C'est que jamais prin» ce ne se plut tant à demander con» seil, & ne se laissa moins gouverner » que lui ». Les vertus politiques, morales & chrétiennes étoient réunies dans sa personne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelques propos indécens, il le chassa de la cour, disant qu'*on doit s'attacher surtout à nourrir les enfans dans la vertu, afin qu'ils surpassent en mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en honneurs.* Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort

Attention aux bonnes mœurs.

réservé dans ses discours. *C'est une belle qualité que de savoir bien parler*, lui disoit-on un jour. *Il est vrai*, répondit il ; *mais ce n'en est pas une moindre que de savoir se taire.* Son goût pour les lettres a encore relevé sa gloire. Il répétoit souvent ces paroles : *Les clercs où a sapience l'on ne peut trop honorer, & tant que sapience sera dans ce royaume, il continuera à prospérité ; mais quand deboutée y sera, il décherra.*

Amour des lettres.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothèque royale. Le roi Jean lui avoit à peine laissé vingt volumes : il en rassembla neuf cents, parmi lesquels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité, pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'astrologie judiciaire. Cette science absurde, née d'une grossière superstition, étoit alors la plus respectée à la cour. Les médecins surtout la cultivoient, & les malades devoient s'en ressentir.

Bibliothèque royale.

Astrologie.

Je souhaiterois pour l'honneur de Charles le Sage, qu'on ne trouvât

Fous du roi honorés.

pas sous son règne des mausolées érigés à deux *fous du roi ;* mais on sera moins surpris que ces bouffons de cour fussent alors des personnages, si l'on pense qu'ils jouoient un rôle plus de trois siècles après.

Poésie. En ce tems-là commence la chaîne non interrompue de nos poëtes. L'historien Froissart, justement estimé, faisoit des vers, poésie plate & maussade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déja surpassés par le Dante & Pétrarque en Italie. Les poëtes étoient alors des sorciers aux yeux du peuple, & l'inquisition leur faisoit la guerre.

Romans. Les romans se multiplioient. Ils ne pouvoient être qu'informes & sans goût. Mais le roman de *la Rose* & les autres ouvrages de cette nature, que les seuls savans lisent aujourd'hui, devoient servir à nous faire connoître les mœurs & les usages des siècles de chevalerie, mieux qu'on ne les eût connus par la lecture de tant de mauvaises chroniques. On voyoit déja des traductions. traductions de Salluste, de Tite-Live, de César. C'étoit le meilleur moyen d'amener le vrai goût de l'histoire.

Sciences, universités.

Plusieurs universités établies dans le royaume cultivoient les sciences, toujours pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit si considérable, que, dans une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille suppôts qui avoient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu au commencement du treizième siècle d'enseigner le droit civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, selon toute apparence, parce que cette étude étoit contraire aux intérêts de la cour de Rome. De-là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, & qui l'emporta sur la théologie même. Clément VII, le pape des François, appela un jour les théologiens *des visionnaires*; apparemment à cause des subtilités dont ils rempliſſoient la scolastique.

Désordres dans les juridictions.

Le désordre étoit encore si grand dans les juridictions, que les enfans-de-chœur du Puy en Velai exerçoient l'office de juges des Juifs, & les condamnoient à des amendes.

Loi sur cet objet.

Une ordonnance de 1371 défend

à tous les juges eccléſiaſtiques de connoître, même par rapport aux clercs, des actions réelles ou poſſeſſoires, ainſi que des rentes & cens aſſignés ſur les héritages. Cette loi contribua beaucoup au rétabliſſement de l'autorité royale.

Sages réglemens.

Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de ſe retirer ſans la permiſſion d'un officier ſupérieur, de jamais rien exiger des bourgeois & des payſans, de lever des compagnies ſans une permiſſion expreſſe. Les jeux de haſard, & même la paume, le billard, les dames, le palet, &c. furent défendus, pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalète, &c. plus utiles aux gens de guerre, & auparavant dédaignés.

Artillerie.

L'uſage de l'artillerie devint fréquent dans les ſièges. Les uns attribuent cette invention deſtructive à Roger Bacon, cordelier anglois, les autres à Berthold Schwarts, cordelier allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les Chinois connoiſſoient depuis long-tems le fatal ſe-

cret de la poudre, qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre, & qui a fait tomber la chevalerie.

Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiste célèbre, qui plaça sur la tour du palais une grosse horloge sonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention si nécessaire se répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizième siècle, les horloges à roues, les besicles, le papier, la faïence, les miroirs de cristal, étoient connus en Italie; Venise, Gènes, Bologne, Pise, Florence, Sienne, florissoient par les arts & le commerce : en France, on n'inventoit rien, on ne pensoit qu'à la guerre & aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, mais dont l'usage devoit être encore long-tems moins utile que pernicieux.

Les arts florissans en Italie, inconnus en France.

Quel progrès pouvoit-on faire dans les sciences, lorsque les universités même y mettoient le plus grand obstacle, par un esprit de petitesse & de superstition; lorsque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par son historiographe du Bou-

Obstacles aux sciences.

lai, disoit qu'on ne devoit pas compter la Grèce au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle étoit schismatique !*

Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume, pour visiter le roi son neveu, qu'il aimoit beaucoup, & pour acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de saint-Maur, près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la souveraineté de tout l'occident. Des jurisconsultes italiens, sous le règne de Frédéric Barberousse, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, & le célèbre Barthole avoit érigé en article de foi une décision si extravagante. La cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriser cette chimère. Les complimens se firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faisoit par ordre du roi ; *car ainsi le veut le roi notre sire, & le nous a commandé.* (Ce sont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui auroit pu prévoir que, dans la suite des siècles, un empereur incomparablement plus puissant voyageroit en

ſage pour s'inſtruire, refuſeroit toute eſpèce de cérémonie, & ne ſe feroit connoître qu'à la nobleſſe de ſes ſentimens, & à ſa paſſion pour le bien public ?

Charles IV nomma le dauphin ſon vicaire perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvans de l'empire. La fameuſe *bulle d'or* eſt ſon ouvrage. Par cette loi fondamentale de la conſtitution germanique, le nombre des électeurs eſt fixé à ſept, *en l'honneur des ſept chandeliers de l'Apocalypſe.*

Le Dauphin, vicaire de l'empereur.

Bulle d'or.

CHARLES VI.

1380. Idée de ce règne.

Le nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France pouvoit être accablée. L'ambition, l'avarice, la discorde, l'esprit de cabale & de révolte, toutes les passions semblèrent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devoient en être les soutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'histoire devient ici un enchaînement de scènes lugubres, où l'on apprend à détester le vice en gémissant sur les maux de la patrie.

Dispute sur la régence.

Charles n'étoit que dans sa douzième année. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, frères du dernier roi, & le duc de Bourbon son beau-frère, le premier déjà odieux par ses vexations & ses violences; le second plus modéré, mais inconstant & bizarre; le troisième d'un mérite brillant qui couvroit une ambition adroite; le quatrième plein de solides vertus; ces quatre princes eurent d'abord

d'abord des conteſtations au ſujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V, craignant ſon caractère, avoit pris des meſures pour limiter ſon pouvoir. Mais il vouloit gouverner & comme régent & comme tuteur. Après une vive diſpute, on choiſit des arbitres. On régla que le roi ſeroit ſacré dans quelques mois; que juſqu'alors le duc d'Anjou gouverneroit en qualité de régent; & qu'après le ſacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en ſon propre nom par le conſeil de ſes quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laiſſa au duc d'Anjou le moyen de ſatisfaire ſon avarice inſatiable. Il s'empara du tréſor amaſſé par l'économie de Charles le Sage; loin de diminuer les ſubſides, comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta, & inſpira ainſi un eſprit de ſédition dont les effets furent terribles.

Mouvemens ſéditieux.

Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec inſolence la ſuppreſſion des impôts. On parut céder, moins à la raiſon

qu'à la crainte. Les premières démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce succès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demandèrent qu'on chassât les Juifs, pillèrent les maisons des traitans, commirent des excès sans nombre : foibles commencemens des désordres qui devoient suivre.

Etats généraux.

Il y eut à Paris une assemblée d'états généraux, qui, abusant des conjonctures, comme sous le règne du malheureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avoit été innové depuis le règne de Philippe le Bel ; on lui fit rétablir la nation dans toutes ses *franchises*, *libertés*, *privilèges & immunités*. Des séditieux pouvoient attacher à ces mots le sens qu'ils voudroient.

1381. Fin de la guerre de Bretagne.

Les Anglois, à la faveur des troubles, échappèrent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de se retirer en Bretagne. Mais les Bretons, aussi animés contre eux, que résolus de ne point subir la domination françoise, mirent leur duc dans

la néceſſité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, & d'être remis en poſſeſſion des terres ſaiſies; s'engageant à payer au roi deux cent mille francs pour les frais de la guerre, & à l'aider envers & contre tous, ſpécialement contre les rois d'Angleterre & de Navarre. Avant ce traité, il avoit fait une proteſtation ſecrète contre les engagemens qu'il alloit prendre; moyen ſingulier de s'affranchir des ſcrupules, en ſe réſervant le droit de manquer à ſa parole.

Il vint à Paris demander pardon & rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la perſonne ainſi que le duché, & qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit, lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *ſimple*. On ſe contenta de termes généraux, & l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage*. Ainſi finit une guerre fameuſe, ſurtout par pluſieurs combats ſinguliers, où les François

Hommage du duc de Bretagne.

eurent constamment l'avantage sur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette espèce de combats, qui ne décidoient absolument rien, & ne servoient qu'à illustrer quelques champions.

Révolte au sujet des impôts.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne reine de Naples, pensoit uniquement à s'assurer la possession de ce royaume, & sacrifioit la France où sa qualité de premier prince du sang lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il en tiroit une partie des biens ecclésiastiques, en proie à l'avidité de la cour d'Avignon. Ce n'étoit pas assez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du trésor de Charles V, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, & augmenter par-là ses ressources, plutôt que subvenir aux besoins de la patrie. Ces nouvelles exactions causèrent de nouvelles révoltes. Paris & Rouen donnèrent l'exemple. La populace se déchaîna avec fureur, tandis que la plûpart des bourgeois souffroient en silence.

Hugues Aubriot.

Les séditieux, pour avoir un chef, tirèrent de prison Hugues Aubriot,

prévôt des marchands, condamné depuis peu comme juif & hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'université, souvent coupables des plus grands crimes. Le P. Daniel en fait un scélérat digne du feu; Villaret le peint comme un débauché, ami du bien public (1). La manière dont Aubriot profita de sa liberté, semble faire son apologie. Au lieu de se mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne, sa patrie, vivre caché & tranquille. Les excès de cette populace furieuse augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un second triomphe, & un nouveau coup pour l'autorité avilie.

Abolition des impôts.

Enfin le duc d'Anjou partit, laif-

Départ du duc d'Anjou.

(1) Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Bastille, avoit construit le pont saint-Michel, le petit Châtelet, &c. Il avoit procuré des égoûts, si utiles pour la salubrité de l'air; &, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avoit employé à ces ouvrages les mendians, & toute cette canaille dont l'oisiveté perverse est un des grands fléaux de la société.

sant les rênes de l'état au duc de Bourgogne ; car le duc de Berri étoit trop foible, & le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon.

1382. Expédition de Flandre.

Un soulèvement général des Flamands réduisit le comte de Flandre à implorer le secours du roi. Le duc de Bourgogne, son gendre & son héritier, avoit un intérêt personnel à le défendre. La guerre fut résolue : Charles VI voulut se mettre à la tête de son armée. Les Flamands, sous la conduite d'un fils du célèbre Artevelle, bravoient les dangers & la mort. Ils étoient indomptables par leur caractère, mais sans discipline ; & de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre. *Je veux qu'on tue tout*, leur crioit Artevelle, *excepté le roi de France. Ce n'est qu'un enfant : on lui doit pardonner : il ne sait ce qu'il fait ; il va ainsi qu'on le mène ; nous le mènerons à Gand apprendre à parler flamand.* Pleins d'une rage & d'une confiance aveugles, ils avoient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi.

La bataille de Rosbec ne fut qu'un massacre de ces malheureux. On assure qu'il en périt quarante mille, & que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt soumise. Courtrai se rendit volontairement. Le roi y séjourna. A peine étoit-il sorti, que la ville fut livrée aux flammes & au carnage; les uns disent par ses ordres, les autres par la fureur qu'inspira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on conservoit comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, si funeste à la nation.

Bataille de Rosbec.

Courtrai saccagé.

1385. La victoire de Rosbec ne fut célébrée à Paris par aucune démonstration de joie. Il étoit tems de punir un peuple obstiné dans sa révolte. Le roi entre dans la ville avec ses troupes. Trois cents personnes sont chargées de chaînes; on ordonne aux habitans de déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la duchesse d'Orleans & l'université demandent grace pour la capitale. Les

Le roi punit les Parisiens.

exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de justice.

Supplice d'un grand magistrat.

Desmarets, avocat général, magistrat septuagénaire, dont l'éloquence avoit plusieurs fois contenu les Parisiens, dont les services méritoient toute sorte de récompenses, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri & de Bourgogne le haïssoient. Le prétexte de son supplice fut, selon quelques auteurs, qu'il n'avoit pas quitté Paris comme les autres magistrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer son crédit à calmer la sédition. On lui ordonna sur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce respectable vieillard répondit avec fermeté : *J'ai bien servi Philippe son bisaïeul, Jean son aïeul, & Charles son père. Aucun de ces rois ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même, s'il avoit âge & connoissance d'homme. C'est à dieu seul que je demande pardon.*

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grace des Parisiens, & qu'il commuoit la peine

criminelle en civile, c'eſt-à-dire en argent : commutation odieuſe, imaginée par les dépoſitaires de l'autorité, qui oſoient prêter au ſouverain les vues de leur baſſe avarice. Les amendes furent portées à l'excès, & il n'en revint pas le tiers au tréſor. On rétablit les aides, le douzième denier, la gabelle & autres impoſitions ; on délibéra même ſi on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne reſtoit plus que ce parti pour réduire le peuple au déſeſpoir. Rouen & pluſieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Punition des ſéditieux.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, étoit auſſi gouverné par des oncles ambitieux, & ne jouiſſoit pas d'un ſort plus tranquille. Les Flamands demandoient du ſecours contre leur prince. Urbain VI faiſoit publier une croiſade contre les partiſans de Clément. Le fanatiſme échauffa les eſprits, déja remués par la diſcorde. Un évêque anglois, nommé généraliſſime de la croiſade, ſe vit bientôt à la tête d'une armée nombreuſe. Il ſe jetta ſur les terres du comte de Flandre, quoique attaché au

Croiſade en Flandre.

parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, & chaſſa les Anglois. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ſes jours, laiſſant ſes vaſtes états à ſa fille unique, épouſe de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puiſſans de l'Europe.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée, par l'ordre de Charles de Durazzo, ſon couſin, ſurnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger & de recueillir ſon héritage, le duc d'Anjou vit ſon armée périr de faim & de maladie. Il perdit une bataille, il fut bleſſé, & mourut le déſeſpoir dans l'ame. A peine la dixième partie de ſes troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers & des ſeigneurs ne ſubſiſtèrent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuſe : elle avoit ruiné l'état, & lui attira dans la ſuite de nouveaux déſaſtres.

La paix seule auroit pu remédier aux maux publics ; mais le caractère bouillant de Charles VI, autant que les prétentions insoutenables des Anglois, la rendoit presque impossible. Après de vaines négociations, on résolut de faire une descente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occasion pour tourner les armes françoises contre les rebelles de Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que plusieurs prisonniers refusèrent le pardon qu'on vouloit leur accorder. *Le roi est assez puissant*, dirent-ils, *pour assujettir les corps, mais non pas pour asservir les esprits des Flamands. Lorsqu'on nous aura tous tués, nos os se rassembleront pour combattre.* Un deux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, si on vouloit lui sauver la vie. C'étoient ses compatriotes & même ses parens. Il les exécuta tous, & fut immolé à son tour comme un monstre, à qui l'on ne devoit point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit seul les fruits de cette campagne.

Expédition en Flandre.

Férocité des Flamands.

la Flandre entière se soumit, sans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon, qui absorboit par des extorsions odieuses les richesses du clergé.

Exactions de Clément VII dans le royaume.

C'étoient tous les jours de nouveaux impôts, levés tyranniquement par ordre de ce pontife, outre le dixième de tous les biens ecclesiastiques. Enfin le cri général réveilla le gouvernement; & l'on mit un frein à la rapacité. Un seul exemple fera juger du mal & du remède. L'abbaye de Saint-Denis avoit été taxée pour le dixième à neuf cent soixante-une livres : la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles sommes une cour étrangère tiroit du royaume, tandis que l'état manquoit de ressources!

1386. Grand armement perdu.

Le projet d'attaquer l'Angleterre subsistant toujours, on fit au port de l'Ecluse un armement formidable, où toutes les forces du royaume sembloient réunies. Quinze cents vaisseaux devoient transporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courrier sur courrier. Le duc arriva lorsque la saison ne per-

mettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût dessein de faire avorter l'entreprise, soit par jalousie contre ceux qui l'avoient formée, soit par attachement pour les Anglois, dont il fut soupçonné d'avoir reçu de grosses sommes. Tant de préparatifs ruineux étoient perdus, & la mauvaise volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus scélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre, périt enfin d'une manière digne de lui. Epuisé par la débauche, à l'âge de cinquante-six ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisoit envelopper dans un drap imbibé d'esprit-de-vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet-de-chambre. Le prince souffrit des douleurs affreuses dont il mourut quelques jours après. Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoisonner le roi, le frère du roi, ses oncles, & les principaux seigneurs de la cour. L'empoisonneur ayant accès dans les cui-

Sa scélératesse.

sines, auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être sur les avis du prince de Navarre, aussi fidèle que son père étoit perfide : il avoua tout.

Procès du roi de Navarre, après sa mort.

Une chose remarquable parmi tant d'événemens extraordinaires, c'est qu'on commença le procès du roi de Navarre deux mois après sa mort. Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appela à la porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la procédure se fit en règle. Cette affaire fut appointée, & n'eut point de suites. On ne cherchoit vraisemblablement qu'un titre, pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. Il est consolant d'observer que les crimes ne réussirent jamais bien à cette ame noire ; & que si elle mettoit son bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoisonné de cruels chagrins.

Le connétable de Clisson arrêté en Bretagne.

Un troisième armement contre l'Angleterre devint aussi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Clisson, ce frère d'armes de du Guesclin, grand homme de guerre,

mais violent & avare, étoit chargé de l'entrepriſe. La haine du duc de Bretagne pour Cliſſon la fit échouer. Celui ci vouloit marier une de ſes filles à Jean de Blois, encore priſonnier des Anglois, & dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-tems ennemi de Cliſſon, comme de la maiſon de Blois, ne garda plus de meſure. Il attira le connétable à ſa cour, l'envoya en priſon, ordonna même à Bavalan, un de ſes officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ſes tranſports de fureur, il ſentit toute l'énormité de cet attentat, & ſe livra au déſeſpoir. Le ſage Bavalan lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuſte, & que Cliſſon étoit vivant. Il en coûta cent mille francs d'or au connétable pour ſa liberté.

Ordre injuſte non exécuté.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne, pour venger un affront qui rejailliſſoit ſur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris; mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu : malheur irréparable, ſurtout dans des conjonctures où les Anglois révoltés contre

Le duc répare ſa violence.

Richard II étoient sur le point de le détrôner.

Nouvelles fautes.

L'impétuosité du roi se tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en personne pour le châtier avec éclat; il se laissa fléchir par une prompte satisfaction, & ramena aussitôt l'armée. Voilà où aboutissoient les dépenses & les impôts qui épuisoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défense à quelque juge que ce fût de s'opposer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs usures montoient à près des deux tiers du principal pour une seule année. Ces avides usuriers furent chassés sans retour en 1394.

Usures des Juifs.

1388. Le roi veut gouverner par lui-même.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, & mit le connétable de Cliſſon à la tête du conseil. Ce chan-

gement eût été avantageux, si le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur, celles d'un esprit sage & solide. Il étoit humain, généreux, plein de bravoure ; mais d'une vivacité fougueuse, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, & dominé par ses caprices. Les ducs de Bourgogne & de Berri se retirèrent, après avoir eu l'audace de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenses : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'insolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avoit trop peu de part au gouvernement ; ses avis désintéressés ne pouvoient prévaloir sur les passions des ministres, qui obsédoient le jeune monarque. Il saisit le premier prétexte de s'absenter avec honneur. La république de Gènes demandoit du secours contre les corsaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allèrent se battre dans la contrée où saint Louis étoit mort, & en revinrent bientôt avec une gloire stérile, se consolant du peu de succès de

Le duc de Bourbon en Afrique.

l'entrepriſe par le plaiſir de raconter leurs aventures.

Projet inſenſé de croiſade.

L'humeur guerrière du roi s'échauffa au récit de leurs proueſſes. Sur le champ il réſolut de porter la guerre chez les mulſumans, pour accomplir, diſoit-il, les vœux de ſes ancêtres. On ne put le diſſuader de ce deſſein, qu'en lui repréſentant qu'il valoit mieux commencer par l'extinction du ſchiſme. Il ſe détermina donc à paſſer en Italie, ſans autre motif que de la ſoumettre par les armes à l'obédience de Clément. Son compétiteur Urbain venoit de mourir après une expédition militaire. Mais les cardinaux romains lui avoient donné un ſucceſſeur, Boniface IX, & l'égliſe étoit toujours diviſée entre deux partis, qui ſe déchiroient ſous les étendards de la religion.

1392. Craon aſſaſſine le connétable.

Des intrigues de cour & de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, ſeigneur puiſſant & vicieux, ayant été diſgracié, ſe retira chez le duc de Bretagne, qui lui perſuada que Cliſſon étoit l'auteur

de sa disgrace. C'en fut assez pour inspirer le dessein d'une cruelle & basse vengeance. Dans le tems où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuse maladie du roi, Craon se rend secrétement à Paris, & avec une troupe d'assassins attaque de nuit le connétable qui sortoit du bal. Clisson se défend seul, & tombe enfin sans connoissance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses blessures n'étoient pas dangereuses. Le roi, que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la consolation de le voir guéri, & jura de le venger.

Le roi fait la guerre pour venger Clisson.

Il envoya redemander Craon au duc de Bretagne. Ce prince répondit qu'il ignoroit sa retraite. Charles n'en fut que plus irrité, & résolut de prendre les armes, malgré les ducs de Berri & de Bourgogne, ennemis du connétable qu'ils accusoient de détourner à son profit (comme ils avoient fait eux-mêmes,) les revenus de l'état. Ses immenses richesses rendoient l'accusation trop vraisemblable. Une guerre entreprise pour la querelle particulière de Clisson, excitoit les murmures de toute la

France. Le roi n'écouta rien, & se mit en marche.

Démence de Charles VI.

Traversant la forêt du Mans, il aperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds & nu-tête, qui s'élance d'un air terrible, saisit la bride de son cheval, & lui crie : *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant sa route. Quelques momens après, un page qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit du coup, le roi entre en fureur ; il s'imagine qu'on le trahit ; il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur tout ce qu'il rencontre ; son épée se brise ; les forces commencent à lui manquer ; on s'approche, on le saisit, on le transporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoisonné, d'autre ensorcelé. Cette frénésie venoit uniquement & des ardeurs du soleil, (on étoit au mois d'août,) & de la frayeur dont il fut saisi dans la forêt. Il avoit déjà éprouvé auparavant quelques accès de délire, présages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Boniface IX assura que dieu punissoit le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci & ses adhérens dirent que dieu le punissoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interprète comme on veut les décrets de la providence. Adorons ses desseins, & n'osons pas les sonder.

Les deux partis la regardent comme une punition de dieu.

Pendant que le malheureux Charles recouvroit insensiblement la raison, les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparèrent du gouvernement. Clisson prit la fuite; les autres ministres, où s'évadèrent, ou furent arrêtés, & leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laissoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuser, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amusemens produisirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit assemblée pour un bal. Le roi entra déguisé en sauvage, conduisant cinq seigneurs habillés de même & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orleans son frère approcha indiscrétement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix & chargée d'é-

Nouvel accident du roi.

1393.

toupes. Le feu y prit & se communiqua dans le moment. Quatre de ces seigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté : la duchesse de Berri le cacha sous la queue de son manteau. Bientôt ses accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la sienne, on fit venir de Guienne un magicien qui promettoit de le guérir avec une parole, & qui trompa fort long-tems la cour, également superstitieuse & corrompue. Le monarque languit sept mois dans cet état pitoyable. Il ne se rétablit que pour avoir quelques intervalles de raison, suivis de funestes rechutes. Son règne devoit encore durer trente ans. C'étoient trente ans de calamités pour le royaume.

Magicien appelé pour le guérir.

1395. Trêve avec l'Angleterre.

Les négociations de paix se renouveloient toujours inutilement entre la France & l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entière du traité de Brétigni qu'ils avoient si mal observé, & les François insistant sur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, mépriſé & haï de son peuple, penchoit à s'unir avec Charles.

il lui fit demander en mariage sa fille Isabelle. On conclut une trêve de vingt-huit ans. Les deux rois se virent en Picardie, & se donnèrent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du schisme ; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

Continuation du schisme.

Depuis long-tems l'université, appauvrie par la cour d'Avignon, & touchée des horreurs d'un schisme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les consciences, qui attiroit des anathêmes sur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'église. Son crédit lui inspiroit une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire cesser le scandale ; elle présenta un mémoire sur cet objet ; elle écrivit à Clément une lettre hardie & forte, dont il fut si indigné qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon signèrent un acte par lequel ils s'obligeoient avec serment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, si le plus grand nombre d'entre

eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, aragonois, fut élu, & prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia auſſitôt l'acte dont je viens de parler. Ses premières démarches n'annonçoient que l'eſprit de modération & de concorde ; apparence trompeuſe, qui voiloit une ambition ardente & une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya ſon frère & deux de ſes oncles pour le déterminer à la ceſſion ; en vain les cardinaux déclarèrent qu'elle étoit auſſi néceſſaire que convenable. La tiare lui avoit inſpiré d'autres ſentimens. Il tergiverſa d'abord, & finit par des refus formels, ſans égard pour un ſerment qui exigeoit le ſacrifice de ſa dignité. Boniface IX n'étoit pas moins réſolu de mourir pape.

Benoît XIII, nouvel anti-pape.

1398. La France ne reconnoît plus de pape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du ſchiſme. Un concile national, aſſemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette déciſion, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, & défendit de

de faire passer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appela des troupes aragonnoises, & soutint un long siège contre le maréchal de Boucicault. Nous reprendrons le fil de cette affaire, malheureusement propre à diminuer le respect pour la puissance spirituelle, si l'on avoit l'injustice de confondre les usurpations de l'homme avec les droits de l'église.

1399. Richard II détrôné.

La mariage du roi d'Angleterre & d'Isabelle de France ; Brest & Cherbourg vendus à Charles VI, & évacués ; les dépenses ruineuses de Richard II, qui fouloit les peuples & dissipoit leurs richesses, soulevèrent contre lui un peuple toujours terrible dans ses révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancaster, son cousin-germain, profita des circonstances pour le détrôner. Richard vaincu se montra le plus lâche des hommes. On lui fit son procès, il se reconnut lui-même indigne du sceptre. L'usurpateur le tint en prison où il mourut assassiné, & cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de jus-

Henri IV, roi d'Angleterre.

tice. Henri IV (c'eſt le nom du nouveau roi,) s'aſſura d'abord par ſa politique, enſuite par ſa cruauté, la jouiſſance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France ſe hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives ſecrètes pour recouvrer la Guienne. Henri le ſut, & ne s'en inquiéta point. *Jamais*, dit-il, *les Bordelois ni les Bayonnois ne ſe tourneront contre nous : ils ſont avec nous francs & quittes ; & ſi les François les dominoient, ils ſeroient taillés & retaillés deux ou trois fois l'an.* Il confirma la trève, moins par crainte que par prudence, pour affermir ſa nouvelle domination.

Impoſture de deux religieux.

La France voyoit ſe multiplier chaque jour les ſujets d'alarmes & de douleur. Deux auguſtins s'étoient vantés de guérir le roi. Après des remèdes inutiles, & des opérations magiques encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques inciſions qui redoublèrent ſes accès, leur conduite excita des ſoupçons. On les obſerva ; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où

provenoit la maladie du roi, ils l'attribuèrent à des maléfices, & accusèrent même le duc d'Orléans. L'imposture fut découverte par leur propre aveu. Il l'expièrent à la Grève. Le supplice de ces moines qui avoient abusé la cour pendant six mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la seule à craindre dans le royaume. Si la magie & la superstition troubloient les esprits, des passions frénétiques dominoient les cœurs, & produisirent des maux sans remede.

Soupçons sur la duchesse d'Orléans.

Quelques années auparavant, le bruit s'étoit déja répandu, que la duchesse d'Orléans avoit non-seulement causé la maladie du monarque, mais tenté d'empoisonner le dauphin. Charles parut le croire, & la fit éloigner de la cour. Galéas Visconti, père de cette princesse, envoya des chevaliers milanois défier *à outrance* les accusateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés sans réponse, il défia le roi lui même. Les crimes les plus noirs ne devenoient que trop communs.

Le duc d'Orléans, accusé ridicu-

1401.

Division à la cour.

lement d'avoir enforcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de son crédit. La jalousie divisa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de son frère l'administration des finances, & bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle imposition qu'il établit, dans le tems où l'on auroit dû soulager le peuple, le rendit aussi odieux que ses débauches le rendoient méprisable. Il fallut supprimer l'impôt, tant les murmures éclatèrent de toutes parts. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne prirent les armes à cette occasion; mais on prévint la guerre civile, & l'on décida dans le conseil que, tant que le roi seroit malade, le duc de Bourgogne gouverneroit. Son âge, son expérience, l'étendue de ses domaines décidèrent en sa faveur.

Conduite odieuse de la reine.

Quoique le duc d'Orléans eût souscrit à cette délibération, confirmée par le souverain, son ressentiment n'en fut que plus vif. Les liaisons suspectes de ce prince avec la reine, Isabelle de Bavière, contribuoient

à entretenir la défiance de son rival. Isabelle maîtrisoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de sa stupide complaisance le pouvoir d'annuller & de révoquer les donations, qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la suite. Le tenant ainsi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du nécessaire. Leur gouvernante avoua au roi que souvent ils n'avoient ni habits ni nourriture. *Helas*, dit-il, *je ne suis pas mieux traité.* On frémit d'horreur en lisant qu'il resta plus de cinq mois sans se coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penser qu'il existât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, si le roi malade étoit privé de secours ?

Indignités à l'égard du roi.

1404. Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laissa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, sous le titre de lieutenant général du royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomissoit contre l'un & l'autre les injures & les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de

plus à craindre pour le frère du roi, c'étoit la haine profonde & cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *sans-peur*, prince qui se faisoit un jeu de la religion & de la morale, méchant par goût & par sistême. Il demanda d'être admis au conseil, où il eut bientôt occasion de se signaler. Le duc d'Orléans, qui sembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de sa cupidité, proposa une nouvelle taille générale. Personne n'osoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, & voulant gagner l'estime & l'amour du peuple, il représenta vivement la misère publique, les vices de l'administration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, si les ennemis venoient l'attaquer; il déclara de plus qu'il sauroit bien empêcher dans ses états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ses conseils, il se retira, & fut dès-lors l'idole des Parisiens. Sa présence devient nécessaire; on le rappelle; il arrive avec des troupes. La reine & le duc d'Orléans quittent Paris, & veulent enlever le dauphin. Jean Sans-peur court

1405. Il arme.

après lui, le ramène, reçoit les remercimens de la ville & de l'université.

Crédit de l'université, abus de ce crédit.

Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais; & ayant été admis aux conseils à l'occasion du schisme, il s'arrogeoit une sorte d'inspection sur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ses députés : *Retournez à vos écoles, & ne vous mêlez que de votre métier.* Aussi l'université se déclara-telle contre lui. Il est surprenant que des hommes voués à la culture des lettres, & respectables par des lumières alors peu communes, ne pussent eux-mêmes se défendre de ce vertige, qui, tirant les hommes de leur sphère, offusque un mérite réel par de chimériques prétentions. Quelques années après, dans une assemblée des états, le député de l'Université attaqua nommément plusieurs personnes considérables, sans épargner même le chancelier. *Il est bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui font trafic de doctrine, étendent l'autorité des classes jusqu'au gouvernement du royaume.*

1407. Le duc d'Orléans assassiné.

Les deux princes, sur le point d'en venir aux armes, parurent se réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de son rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné; mélange monstrueux par lequel on se rassure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il se vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, & nommoit parmi ses maîtresses la duchesse de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ses jours. Jamais scélérat ne sut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infame dessein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venoit de communier à la même messe, & de signer un acte de confraternité inviolable. Il se préparoit cependant de longue main à l'assassiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Des satellites attendirent le frère du roi dans une rue où il devoit passer la nuit. On l'enveloppa, on l'assomma. *Je suis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant mieux*, répondirent les

meurtriers ; *c'eſt ce que nous demandons.*

Le duc de Bourgogne, en ſcélérat hypocrite, affecte d'abord l'indignation & la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conſeil, qu'un des meurtriers s'étoit réfugié dans l'hôtel de ce prince, celui-ci déconcerté & tremblant tira le duc de Berri à l'écart, lui avoua ſon crime en diſant que *le diable l'avoit tenté & ſurpris.* Le lendemain il vint encore au conſeil. On l'empêcha d'entrer ; il prit la fuite, tandis que la crainte ſuſpendoit les eſprits, & que le duc de Bourbon opinoit ſeul à la punition du coupable. Le frère unique du roi aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux, l'aſſaſſin reconnu, l'aſſaſſinat impuni : c'étoit un événement digne de ce ſiècle d'horreurs. Les ſuites n'en furent ni moins étranges ni moins funeſtes. Loin de conſentir aux ſatisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne oſa faire trophée de ſon crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre ; il y entra aux acclamations du peuple, qui cria

Conduite du duc de Bourgogne.

Il triomphe après ſon crime.

noël, comme on faiſoit à l'entrée du ſouverain; enfin il arracha la permiſſion de faire publiquement ſon apologie.

1408. Apologie abſurde de ce prince.

Dans une grande aſſemblée, en préſence du dauphin & des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'univerſité, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long diſcours, où, après avoir prouvé par douze argumens, *en l'honneur des douze apôtres*, qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince aſſaſſiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenſer l'auteur de l'aſſaſſinat, *à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monſeigneur ſaint Michel l'archange pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Chaque mot de ce diſcours devoit révolter : il ne falloit qu'une lueur d'humanité & de raiſon pour en découvrir l'abſurde & exécrable fanatiſme. Cependant perſonne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faisoient la guerre à leur évêque, parce qu'il ne vouloit point se faire prêtre. Il les battit, & ramena son armée victorieuse. On avoit révoqué les lettres d'abolition; la reine & le dauphin avoient été chargés du gouvernement pour le tems où le roi seroit malade. Mais Jean Sans-peur n'eut qu'à se montrer. Les Parisiens l'adoroient; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit quelque réparation pour un crime dont le souvenir ne s'effaçoit pas, il consentit à faire des excuses de pure cérémonie, & affermit par cette légére soumission un pouvoir capable de bouleverser le royaume.

Le duc assassin, maître de tout.

Son pouvoir étoit si absolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, & décapiter Jean de Montagu, grand maître de la maison du roi, surintendant des finances, premier ministre, homme tout-puissant, mais enrichi par d'infames déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé de met-

1409. Il fait exécuter Montagu.

tre en gage sa vaisselle, ses bijoux & ses meubles, l'avoit chargé d'emprunter sur ces effets : on les trouva tous à Marcoussi recelés dans la maison de Montagu. Le supplice d'un tel criminel n'annonçoit que les violences du Bourguignon. Maître de la personne du roi, maître de Paris qu'il cessa bientôt de ménager, plus il croissoit en puissance, plus la haine des princes du sang s'irritoit contre son ambition indomptable.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, secondé par son beau-père le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de son père. Il envoie un cartel au duc de Bourgogne en ces termes : *Charles duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet à pens, & par tes assassins ordinaires, commis en la personne de notre très-redouté seigneur & père, &c.* La France est partagée entre les Bourguignons & les Armagnacs. On se bat en plusieurs endroits. Les bouchers de Paris, armés pour Jean Sans-peur, signalent leur audace sanguinaire contre ses

ennemis. Plusieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes désordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteusement les secours de l'Angleterre : l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie ; les Anglois furent renvoyés ; mais la fureur des factions, l'insolence des bouchers, (qu'on appeloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef,) les manèges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix, surtout le caractère du duc de Bourgogne, qui sacrifioit tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les espérances de calme.

1413. Le roi contre le duc de Bourgogne.

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour & une partie du peuple changèrent subitement à son égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regardèrent que comme un traître & un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en personne. Le duc, trop foible pour résister à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant

Il plie cette fois.

son frère & la comtesse de Hainaut vinrent trouver le roi, lui protestèrent que le duc seroit un sujet fidèle. » Si cela est, répondit Charles, qu'il » se présente comme il convient à » un sujet. S'il demande justice, on » la lui fera; s'il demande pardon, il » l'obtiendra ». La paix se fit telle que la cour pouvoit la souhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvoit l'espérer entre des princes qui, en paroissant se réunir, conservoient toujours les mêmes sentimens de jalousie & de haine. On la conclut trois fois, à Chartres, à Bourges, à Auxerre; & ces traités ne furent en quelque sorte que des préparatifs de guerre & de trahisons.

La guerre recommence avec les Anglois.

Les François & les Anglois avoient souvent violé la trève de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domestiques, il se borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, son fils Henri V lui succéda. C'est à lui qu'il étoit réservé d'ébranler les fondemens de la monarchie françoise. Les conditions de paix qu'il offrit

d'abord, étoient si dures & si honteuses qu'on les rejetta avec indignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Saintonge, &c. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appeloit *le prince Charles notre cousin & adversaire de France*, servit de déclaration de guerre.

1415. Henri V en France.

Henri s'embarqua, vint assiéger Harfleur, & prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné son armée, & que sa flotte avoit été dissipée par la tempête, il se mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le passage. Une armée quatre fois plus forte que la sienne devoit le forcer à se rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance est souvent pire que la foiblesse. On lui laisse passer la Somme; on le poursuit dans la plaine d'Azincourt; on préfère les risques d'une bataille à l'avantage de vaincre sans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commises à Créci & à Poitiers produisent le même désastre. L'avan-

Bataille d'Azincourt.

tage du terrain, l'adreſſe des archers anglois, l'habileté & le courage du jeune roi d'Angleterre, la néceſſité de vaincre ou de périr, lui valurent une victoire éclatante. Sept princes & plus de huit mille gentilshommes françois reſtèrent ſur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans & de Bourbon furent priſonniers. C'eſt à la témérité des chefs, & à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer le malheur public. Ils ſembloient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repaſſa la mer, manquant de troupes & d'argent. Mais la France avoit dans ſon ſein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux & les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable & ſurintendant des finances, voulut gouverner en deſpote. Nouvelles exactions, nouveaux ſupplices. Chaque changement dans le miniſtère étoit une plaie mortelle pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proſcrivoit les partiſans du duc de Bourgogne, il ſe lia par un traité ſecret avec Henri V, le

reconnoissant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut : prince cruellement avare, qui avoit ruiné l'état, & qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des églises. Deux dauphins étoient morts presque en même tems. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, (depuis Charles VII.) enleva un trésor que la reine Isabelle de Bavière avoit amassé aux dépens du peuple.

1417. La reine ligue avec le duc de Bourgogne.

Cette princesse vivoit à Vincennes dans un désordre public. Le roi surprit un de ses amans & le fit noyer. On la transféra ensuite à Tours ; on l'y tint comme prisonnière. Isabelle, jusqu'alors ennemie déclarée de Jean Sans-peur, n'hésita point à se liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de sa prison, elle établit un parlement à Troies, & envoya partout ses ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre dont elle avoit joui quelque tems, étoit irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie ; c'étoit l'image du chaos.

1418. Massacre à Paris.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris ; sa faction reprend le dessus, & fait un massacre

horrible. Le connétable, le chancelier, plusieurs évêques, plusieurs magistrats, sont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, sur les piques des soldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville prise d'assaut. C'est ainsi que Jean Sans peur aimoit à se venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement; & le bourreau lui donner la main en signe d'amitié. Il falloit s'avilir, avec tant d'orgueil, pour satisfaire la vengeance & l'ambition!

Henri V s'empare de la Normandie.

Le dauphin s'étoit évadé, suivi d'une grande partie du parlement, & ne vouloit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit seul de ces divisions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit envain tous ses efforts pour lui inspirer des sentimens de paix. *Ne voyez-vous pas*, répondit-il; *que dieu m'a conduit ici comme par la main? Il n'y a plus de roi en France; j'ai des droits légitimes*

ſur ce royaume ; tout y eſt en déſordre ; on ne ſonge pas à ſe défendre. N'eſt-ce pas une preuve que le ciel m'a deſtiné cette couronne ? Tout uſurpateur heureux pourroit tenir à peu près le même langage, & les plus grands crimes ſeroient regardés ſouvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le ſuccès, de la juſtice des actions. Le roi d'Angleterre en propoſant un traité, le rendoit toujours impoſſible. On lui accordoit trop, & il exigeoit davantage.

1419. Le duc de Bourgogne aſſaſſiné.

Cependant le duc de Bourgogne ſe réconcilia avec le dauphin. Leur entrevue ſur le pont de Montereau, qui ſembloit annoncer une paix ſolide, occaſionna un nouveau crime plus funeſte que les précédens. A peine les deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean Sans-peur, l'aſſaſſin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'eſt pas poſſible d'éclaircir cet affreux myſtère. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractère doux, mais facile & trop ſouple aux impreſſions

qu'on lui donnoit ; soit que les meurtriers n'eussent écouté que leur propre haine, ce qui est peu vraisemblable ; soit qu'une querelle imprévue les eût transportés de fureur ; un tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine se livra contre lui au ressentiment le plus barbare. Elle se joignit au jeune duc de Bourgogne Philippe le Bon ; & le roi d'Angleterre vint les trouver à Troies.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Là se fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouseroit Catherine, fille de Charles VI, qu'après la mort du roi, il succéderoit à la couronne ; qu'en attendant, il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles ; que celui-ci en lui écrivant emploieroit cette formule : *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France ;* & que l'on poursuivroit vivement Charles *soi-disant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer & les droits de la nature & ceux de la nation ; c'étoit renverser les lois fondamen-

tales du royaume. Mais un roi imbécille suivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuse. Le faux parlement qui résidoit à Paris, (on ne peut guère lui donner d'autre nom, puisque les anciens magistrats, ou avoient été massacrés, ou s'étoient enfuis la plupart avec le dauphin, & que le duc de Bourgogne, sous le nom du roi, avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à son parti,) cet indigne parlement déclara criminels de lèse majesté, & par conséquent indignes de succession, le dauphin & ses complices, meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la reine & le fils de Jean Sans-peur avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipsoit tout; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Isle-Adam, qui lui parloit avec franchise, comment il osoit le regarder au visage: *Très-redouté seigneur*, répondit le maréchal, *c'est la guise de France; & si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour*

mauvais homme & traître. Quelque tems après, ce seigneur fut conduit à la Bastille. On voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleversement, il restoit des citoyens fidèles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire soutenoient le parti du dauphin. Beaucoup de seigneurs, les uns par zèle, les autres par politique, se rangèrent sous ses drapeaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement & l'université de Paris. Plusieurs magistrats & plusieurs docteurs s'y étoient rendus, au risque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés sur les Anglois ranimèrent le zèle patriotique. Mais Henri V, avec une habileté & des forces trop supérieures, auroit peut-être réuni les deux couronnes sur sa tête, si une fistule, maladie qu'on ne savoit point encore guérir, ne l'eût enlevé à Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épousa Owen Tudor, gentilhomme gallois, dont le petit-fils monta sur le trône d'Angleterre.

Mort de Henri V.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre ans, deux mois après Henri. Pas un prince du sang n'assista à ses funerailles. Le peuple y versa des torrens de larmes, assez sensible pour le plaindre, & assez juste pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son surnom de *Bien-aimé* prouve l'idée que l'on avoit de son ame. On rapporte un trait qui fait honneur à ses sentimens. Un délateur ayant accusé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi : *Cela ne se peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien.* Il faut avoir un excellent caractère, mais bien peu connoître le cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France & d'Angleterre.

1422. Mort de Charles VI.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand schisme d'occident, dont la fin est un événement mémorable de ce règne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obéissance de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer, & persistoit tou-

Fin du grand schisme d'occident.

jours à retenir la tiare. Son ambitieuse opiniâtreté aliéna de nouveau les esprits, & l'on revint au système de la neutralité absolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables. De part & d'autre on affectoit autant de zèle pour la paix, qu'on avoit d'éloignement pour la cession, l'unique moyen de la procurer. Le cóncile de Pise, convoqué par les cardinaux des deux partis, dépossa en 1409 Grégoire & Bénoît, & proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il se trouva un troisième pape pour disputer aux deux autres les dépouilles de l'église. Alexandre mourut en 1410; on mit à sa place Jean XXIII, anciennement corsaire, qui prit aussitôt les armes & exigea des décimes. Enfin l'empereur Sigismond fit assembler en 1414 le concile de Constance. L'empereur & plusieurs princes de l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains, un nombre prodigieux de prélats & de docteurs, formoient la plus nombreuse assemblée qu'on ait vue

Concile de Pise.

Concile de Constance.

en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regardé comme le seul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il se repentit bientôt de cette démarche, & s'enfuit de Constance, déguisé en postillon. Sigismond l'ayant fait arrêter, le concile instruisit son procès. Ce malheureux pontife convaincu de crimes énormes, fut déposé solennellement, & la supériorité du concile général sur le pape, établie par un décret immuable. Il ne restoit qu'à donner à Jean un successeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé sa renonciation. Benoît se roidit jusqu'à la fin, & alla ensevelir sa dignité dans une petite forteresse d'Espagne, située sur un roc inaccessible.

Déposition du pape.

Le supplice de Jean Huss & de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un sauf-conduit de l'empereur, parce qu'ils soutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes déclamations contre les Pères de Constance.

Jean Huss & Jérôme de Prague.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont

Hérésie de Wiclef.

les sectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de science, & les dogmes de l'église & la puissance de ses ministres. L'écriture, selon lui, étoit la seule régle de foi; la confession, la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, &c. étoient des inventions humaines; l'église ne pouvoit posséder les biens temporels, & ses richesses devoient toutes s'appliquer aux besoins du peuple & de l'état. Cette hérésie contagieuse tiroit principalement sa force des abus qu'on reprochoit au clergé, & qui disposoient les esprits à la révolte.

Hussites animés par la rigueur.

Si l'on avoit eu égard aux explications que donnoit Jean Hus de ses sentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; si l'on avoit usé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, & qu'on n'eût pas employé le feu pour punir sa fausse doctrine, on auroit évité la guerre sanglante des Hussites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du protestantisme. Le concile ne montra, au contraire, que de l'indulgence pour la

Doctrine du tyrannicide condamnée.

mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas sans peine que le célèbre Gerson fit condamner son apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermoit; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de distribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaisselle & des bijoux aux cardinaux. Ces présens firent leur effet.

Demandes inutiles de réforme.

Plusieurs voix s'élevoient avec force pour demander une réforme dans l'église. Les exemptions, les annates, les réserves, les expectatives, tous les moyens par lesquels les papes étendoient leur juridiction, & attiroient à eux les revenus ecclésiastiques, fournissoient une matière inépuisable aux plaintes de l'université, dont le zèle, un peu intéressé sans doute, s'appuyoit sur de très-fortes raisons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un schisme funeste, laissant d'ailleurs subsister de grands abus qui devoient encore produire de grands

maux. Les hommes consacrés à dieu étoient alors moins que jamais exemts des foiblesses de l'humanité ; & l'esprit du siècle s'opposoit aux changemens que desiroit un petit nombre de sages.

Tableau de la cour.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs & dans le gouvernement, il importe de se tracer une peinture générale du triste état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce régne, la cour changea perpétuellement de face, & le bien public fut sacrifié aux passions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. Déprédation dans les finances, mépris des lois, trahisons, violences & injustices ; c'est par-là que les princes & seigneurs signaloient leur autorité. En même tems que le peuple mouroit de faim & qu'on lui arrachoit le nécessaire, ils étaloient un faste qui sembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à

craindre que les ennemis. Presque tous ressembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tête-noire, qui possédoit plusieurs châteaux dans le Limousin & l'Auvergne. Son testament fera connoître son caractère. *Je laisse*, dit-il, *à la chapelle de saint Georges, pour les réparations, mille & cinq cents francs;* item *à ma mie qui loyaument m'a servi, deux mille & cinq cents francs; & le surplus*, (ajouta-t-il, en s'adressant à ses officiers,) *vous êtes compagnons & devez être frères, partagez entre vous tout bellement; & si vous ne pouvez être d'accord, & que le diable se mette entre vous, vous voyez-là une hache, bonne, forte & bien tranchante; rompez l'arche* (le coffre-fort), *& puis en ait qui en avoir pourra.*

Misère du peuple.

Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient souvent à leur paye, pour exercer impunément leurs brigandages (1); écrasé

(1) Ils y étoient souvent autorisés; car les princes, faute d'argent ou de sagesse, donnoient des lettres par lesquelles il étoit

d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient seuls, tandis que le roi manquoit même du nécessaire ; désespéré de plus par la famine & les maladies contagieuses, le peuple, dis-je, avoit perdu tout sentiment de patriotisme & de vertu, tantôt stupide sous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Parlement devenu perpétuel.

S'il y avoit eu quelque remède aux maux publics, dans le bouleversement total des choses, on auroit pu l'espérer du parlement, devenu perpétuel sous ce règne ; car, selon la remarque de Pasquier, *la foiblesse de cerveau du roi & les partialités des princes furent cause qu'ayant leurs esprits bandés ailleurs, on ne se souvint plus d'envoyer nouveaux rôles de conseillers, & par ce moyen le parlement fut continué.* Les magistrats demeurant les mêmes, les séances n'étant plus interrompues, il eut des

---

permis aux gens d'armes, archers & arbalêtriers de *vivre sur le peuple.*

principes, des régles fixes, un plan que les états généraux n'eurent jamais. Son autorité croiſſoit rapidement, ſoit par le droit précieux de juger, ſoit par les mœurs & les lumières des juges. On voyoit dans le parlement un modèle de déſintéreſſement & de frugalité. Les honoraires des conſeillers-clercs étoient de cinq ſous par jour; les laïques n'avoient pas dix ſous. Pour écarter juſqu'au plus léger ſoupçon, les juges ne recevoient ni viſites, ni lettres, ni meſſages, relatifs aux procès dont ils étoient rapporteurs; & les parties ne pouvoient leur parler qu'à l'audience. Ce corps jouiſſoit de la conſidération attachée au mérite; mais il céda pour un tems à la violence; & c'eût été un prodige ſingulier, que pluſieurs de ſes membres n'éprouvaſſent point le vertige général.

L'univerſité abuſoit de ſon pouvoir.

L'univerſité oublia de même ſes devoirs. Au zèle du bien public, dont elle parut ſouvent animée, ſe mêloit alors un eſprit de ſédition & d'indépendance. Philippe Auguſte l'avoit exemtée de la juridiction ſéculière; privilège qui s'étendoit;

non-seulement aux maîtres & aux disciples, mais à leurs serviteurs. Ardente à défendre ces droits abusifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les classes, de suspendre les prédications; & son crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoit une source de désordres. Les seigneurs, les magistrats, en furent quelquefois les victimes.

Elle poursuit le prévôt de Paris.

Tignouville prévôt de Paris ayant fait faire le procès à deux écoliers, voleurs de grand chemin, l'université demanda juridiquement au roi, qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiser à la bouche, à remettre ensuite leurs cadavres entre les mains des juges ecclésiastiques en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de son office sans pouvoir en posséder aucun autre. Elle obtint presque tout cela en 1408.

Egaremens de quelques docteurs.

Des docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrières & de sanglantes invectives, quoique la plupart se montrassent fidèles aux lois de l'état & aux principes de la religion.

Les sciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs, l'amour de la dispute tenoit lieu de philosophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuse, ait été alors sur le penchant de sa ruine ? Comparons notre état à celui de nos ancêtres, & sentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le surintendant Montagu décapité par commission.

Juvenal des Ursins, illustre magistrat, parlant du supplice de Montagu, surintendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, observe qu'on l'exécuta quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aspiroit aux privilèges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frère de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la suite, François I voyant son tombeau à Marcoussi, dit que c'étoit dommage qu'un tel homme fût mort *par justice*. Un moine lui répondit : *Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires*. Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir personne *par commission*.

C'eſt le trait qu'on a cité le plus ſouvent, dans les cas de commiſſions ſemblables pour juger des affaires criminelles.

Duel ordonné par le parlement.

Autres particularités intéreſſantes. La femme de Carrouge ayant accuſé le Gris, auprès de ſon époux, d'avoir attenté à ſon honneur, & le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu ſur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage*, & ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la ſuite ſon innocence. Le duel judiciaire avoit été aboli: comment un tribunal ſi reſpectable pouvoit-il renouveler cet énorme abus?

L'empereur Sigiſmond au parlement de Paris.

L'empereur Sigiſmond, qui avoit fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Conſtance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand ſchiſme, arriva en 1415 à Paris, & voulut aſſiſter à une ſéance du parlement. Il y ſiégea au deſſus du premier préſident, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on diſputoit un office, parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juve-

nal des Urſins ; mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, & l'on ne penſoit point à ſoutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon où l'empereur voulut ériger le comté de Savoie en duché, les gens du roi lui firent entendre que c'étoit agir en ſouverain, & que *le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur que dieu.* Sigiſmond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta ſon deſſein à Montluel en 1416.

La Savoie érigée en duché.

Ce prince n'étant que roi de Hongrie & électeur de Brandebourg, perdit en 1396 la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans ſon armée la fleur de la nobleſſe françoiſe, commandée par Jean Sans-peur alors comte de Nevers, qui fut fait priſonnier avec le comte de la Marche-Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. La manie d'aller ſe battre contre les Turcs ne quittoit point les François, même dans ces tems orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croiſades.

Bataille de Nicopolis contre Bajazet I.

Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencèrent ſous ce

Jeu de cartes.

règne à être en vogue. Il falloit amuſer le roi malade ; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la pareſſe, eſt devenue pernicieuſe à la ſociété, en dégoûtant des exercices du corps, en procurant aux gens oiſifs une reſſource contre l'ennui, ſouvent pire que l'ennui même, & en facilitant les moyens de ruiner tout à la fois ſa ſanté & ſa fortune.

Acteurs de théâtres.

On vit auſſi ſe former les premières troupes d'acteurs de théâtres. Les plus graves, nommés *confrères de la paſſion*, repréſentoient burleſquement les myſtères ; les *enfans ſans ſouci* dont le chef étoit *le prince des ſots*, mirent ſur la ſcène des aventures bizarres & ridicules ; les clercs de procureurs, ou clercs *de la baſoche*, commencèrent par des moralités allégoriques, & s'attachèrent aux farces ; les *cornards* en Normandie, ſous un chef qu'on appeloit *l'abbé des cornards*, & qui portoit la croſſe & la mitre, jouoient des pièces également ſatiriques & impertinentes. Tous ces théâtres étoient une école de ſuperſtition, d'indécence & de groſſièreté. Ils étoient dignes du goût &

des mœurs de la nation. Les François ne manquoient pas de génie ; mais le génie sans culture enfante des monstres.

Docteurs célèbres. Connecte, prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerson, Jean de Courtecuisse, célèbres docteurs de Paris, jouèrent un grand rôle dans les affaires de l'église. Un carme breton, nommé Thomas Connecte, ne se rendit pas moins célèbre dans un autre genre. Prédicateur enthousiaste, il entraînoit des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, surtout leurs coëffures, irritoient tellement son zèle, qu'après ses sermons il ameutoit les enfans & la populace, contre celles qui ne se conformoient point à ses désirs de réforme. Il voulut réformer son ordre en Italie ; mais le pape le fit livrer à l'inquisition, & il fut brûlé comme hérétique. On l'accusoit, selon d'Argentré, d'avoir soutenu qu'en servant dieu il ne falloit pas craindre les excommunications du pape ; & qu'il seroit à propos d'accorder le secours du mariage aux ecclésiastiques incontinens.

Quoique les religieux mendians perdissent beaucoup de leur crédit, les idées monastiques devoient conserver encore long-temps une force prodigieuse. Les *Antiquités de Paris* nous apprennent qu'au commencement du 15e. siècle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne, devenu général des franciscains, accorda aux membres du parlement la permission de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

1422. Foiblesse du roi & de l'état.

Le royaume étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean. L'étranger regnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté serment au duc de Bedford, frère de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appeloit *soi-disant dauphin*, prince de vingt ans, aussi foible que doux, aussi voluptueux que brave, gouverné par ses ministres, préféroit le plaisir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanois, & une partie de l'Anjou & du Maine, composoient tout son état : le reste étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne sembloit présager encore des conquêtes également promptes & solides. Le duc de Bretagne

avoit embraſſé ſon parti, entraîné par le torrent contre ſa propre inclination.

1424. Bataille de Verneuil.

Charles VII prit quelques places; mais la bataille de Verneuil, que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité françoiſe éclata encore dans cette journée. On s'expoſa follement à une défaite, pour n'avoir pas la honte de reculer devant l'ennemi. Tant de malheurs n'avoient pu inſtruire les généraux. Ils ſavoient ſe battre, & négligeoient les moyens de vaincre.

Le comte de Richemont connétable.

Une brouillerie ſurvenue entre le duc de Bourgogne & le régent d'Angleterre laiſſa reſpirer les royaliſtes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, ſon frère, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi diſgraciât ſes favoris. Le monarque, abattu par l'adverſité, oubliant ſes devoirs au ſein des plaiſirs, ne pouvoit ſe paſſer de miniſtres adulateurs qui abuſoient de ſa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gou-

verner. Le connétable en fit mourir deux (le président Louvet & Giac,) sans égard pour la faveur du souverain. Celui-ci gémissoit de s'être donné un maître, & les orages de sa cour augmentoient le danger de sa situation.

La Trémoille favori. Indolence du roi.

Georges de la Trémoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop absolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis & ennemis, tout conspiroit à la ruine d'un roi qui sembloit ne vouloir pas règner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ses ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il pensoit de cette fête: *Je pense*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre son royaume plus gaîment.*

1427. Le comte de Dunois.

Un héros né pour le salut de la France, le bâtard d'Orléans, si célèbre sous le nom de comte de Dunois, fit lever le siège de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford, qui avoit repassé en Angleterre, arriva bientôt suivi de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à se soumettre, & résolut de

s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

1428. Siege d'Orléans.

Le siège d'Orléans alloit décider du sort de la monarchie. Les Anglois pressoient vivement cette place. La vigoureuse défense des assiégés ne rassuroit point le roi. Son trésor, selon un ancien manuscrit, se réduisoit à quatre écus. Il pensoit à se retirer en Dauphiné. Les remontrances & les prières de la reine, Marie d'Anjou, princesse d'une rare vertu, le détournèrent de cette lâche résolution. Agnès Sorel, sa maîtresse, ranima encore plus son courage languissant. Ces vers de François I font pour elle un témoignage bien glorieux :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot ermite.

La pucelle d'Orléans.

Mais Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, étoit le principal instrument destiné au salut de la patrie. Cette fille, née de parens pauvres dans un village du

diocèse de Toul, n'avoit que dix-sept ans lorsqu'elle parut sur la scène. Sa dévotion, sa simplicité, une imagination vive échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort susceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle se crut inspirée. Saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine lui avoient apparu dans ses extases, disoit-elle, pour lui annoncer les desseins de dieu. Elle devoit délivrer Orléans & faire sacrer le roi à Reims: sa mission ne s'étendoit pas plus loin.

1429. Elle paroît à la tête des troupes.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce secret, la traita d'abord de visionnaire. Enfin on la présenta au roi, qui la fit examiner. Prélats, docteurs, magistrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement persuadée, & persuada les autres. On résolut de profiter d'une ressource si imprévue. La pucelle, armée de pied en cap, une bannière à la main, conduisant les François de la part de dieu, les remplit de la même ardeur & de la

même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne ; mais en se faisant scrupule de donner la mort. Dirigée par les conseils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garnison invincible. Elle avoit écrit aux généraux anglois une lettre menaçante, avec cette suscription : *Entendez les nouvelles de dieu & de la pucelle. Au duc de Bedford, qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Sa lettre aux Anglois.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus ils lèvent le siège. On ne peut guère douter que les généraux, comme les soldats, n'attribuassent cette révolution à quelque cause surnaturelle. Le duc de Bedford dit dans une de ses lettres, que la pucelle, *vraie disciple de Satan*, s'est servie d'enchantemens & de sortilèges. Aux yeux des François, c'étoit un ange tutélaire ; c'étoit une sorcière aux yeux des Anglois. Les uns & les autres pouvoient se tromper, sans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet sur des hommes extrêmement crédules.

Ils lèvent le siège.

Cette héroïne, après la délivrance d'Orléans, pressa le roi de venir se faire sacrer à Reims. Il falloit traverser environ quatre-vingt lieues de pays dont les Anglois étoient maîtres; on n'avoit ni argent ni vivres; peu de troupes, des obstacles prodigieux; tout étoit perdu si l'on échouoit: l'autorité de la pucelle entraîna les esprits irrésolus. Les Anglois furent battus à Patai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot leur général. Auxerre refusa d'ouvrir ses portes, & fournit néanmoins des provisions; Troies & Châlons se soumirent; Reims reçut Charles VII; il y fut sacré, & la pucelle assista en habits de guerre à une cérémonie si glorieuse pour elle.

La pucelle fait sacrer le roi à Reims.

Alors, croyant sa mission accomplie, elle voulut se retirer. Les ordres du roi & les instances des seigneurs la retinrent. Quoique sa gloire fît des jaloux, on sentoit combien sa présence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout à-coup. Blessée & prise dans une sortie, en défendant Compiegne qu'assiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée

Elle est prise par les ennemis.

aux Anglois, qui chantèrent le *Te Deum*, & qui se déshonorèrent pour la punir de leurs défaites.

1431. On lui fait son procès.

On devoit la traiter comme prisonnière de guerre : on la condamna au feu comme sorcière & hérétique. Le jacobin qui faisoit l'office d'inquisiteur à Paris, & l'université en corps, par un honteux fanatisme, ou par une bassesse plus honteuse, sollicitèrent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal ecclésiastique. Les ennemis n'y étoient que trop disposés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partisan, homme exécrable, d'autres évêques françois auxquels on joignit l'évêque de Winchester, un grand nombre d'ecclésiastiques & de docteurs, furent les ministres de la barbarie. La pucelle leur fit une réponse célèbre. Interrogée pourquoi elle avoit assisté au sacre de Charles VII avec sa bannière : *Il est juste*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

On la brûle comme sorcière.

Sa sentence, rendue & exécutée à Rouen, est un des plus honteux monumens de la folie & de la méchan-

cetté humaine. Après plusieurs interrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquisition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ses visions & de s'être crue inspirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu (1); on l'avoit condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges & vraisemblablement par un artifice de ces oppresseurs, ils la jugèrent *relapse* & l'abandonnèrent au bras séculier, c'est-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la suite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc, assez ho-

(1) *Tu abjureras présentement ou tu seras brûlée*, lui crioit le docteur Erard. Ce même docteur lui avoit dit dans une *prédication charitable*, (selon les termes du procès,) *C'est à toi, Jeanne, que je parle, & te dis que ton roi est hérétique & schismatique.* Elle eut le courage de lui répondre: *Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire & jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'est point tel que vous le dites.*

norée, comme l'observe M. de Voltaire, par son supplice même.

Observations sur cette héroïne.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit presque toujours accompagnée, affirmoit avec serment dans un âge mûr, que toutes ses actions portoient un caractère surnaturel, & n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit sans doute à la pucelle, pour exécuter de grandes choses, un siècle tel que le sien. La France auroit subi le joug, si l'on eût été alors assez raisonneur pour ne pas croire ses révélations. Mais avec une raison plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes & les malheurs qui rendirent cette ressource nécessaire.

Richemont zélé dans la disgrace.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obsédé par la Trémoille & par ses maîtresses, languissoit toujours dans l'indolence. Le courage de la noblesse faisoit tout pour lui. Le connétable de Richemont n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la disgrace. Malgré les défenses de la cour, il avoit secouru Orléans. On dit qu'alors la pucelle fut d'avis de le repousser,

repouſſer, & que les ſeigneurs, plus prudens, la déterminèrent à la recevoir en ami. Selon l'hiſtoire de Bretagne, Richemont lui adreſſa ces paroles : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne ſais de par qui vous êtes envoyée, ſi c'eſt de par dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par dieu, je ne vous crains point ; car dieu connoît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.* Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote curieuſe, le connétable, en 1432, oſa faire ſaiſir la Trémoille dans un château où le roi étoit logé. C'étoit le troiſième miniſtre qui éprouvoit ſes violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entrepriſe, & rendit ſes bonnes graces à Richemont. En manquant par foibleſſe à ſa dignité, il ſe donna du moins un illuſtre défenſeur.

Il fait arrêter la Trémoille.

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royaliſtes & les Anglois ſans aucune action déciſive qui pût la fixer, Philippe le bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maiſon de France

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

cette supériorité, que son alliance avec les ennemis de l'état lui avoit fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le blessoient vivement; l'assassinat de son père n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie; sa générosité naturelle s'intéressoit au désastre des citoyens; le concile de Bâle sollicitoit sa religion à sacrifier un cruel ressentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuse; & que pouvoit-il gagner à dépouiller sa propre maison de la couronne en faveur de l'étranger? Il embrassa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejeté les offres du roi, qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit son traité particulier à Arras, où les ambassadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient assemblés. Le plus fort impose les conditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de son vassal. Il le déchargea de tout hommage; il désavoua le meurtre de Jean Sans-peur, & promit de poursuivre les assassins; il accorda plusieurs places, en un mot tout ce qu'on voulut,

heureux d'acheter à ce prix une paix si désirable.

La reine mère, Isabelle de Bavière, qui avoit conspiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi & de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglois, réduite au pur nécessaire, couverte de honte & dévorée de chagrins. Epouse infidèlle, mère dénaturée, ennemie de la France, elle est un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expose en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même tems. Il avoit souillé sa gloire par le supplice de la pucelle ; & en se flattant de dissiper l'illusion, il n'avoit fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

Mort de la reine Isabelle, & du duc de Bedford.

1436. Paris reconnoît enfin Charles VII.

Les Parisiens, très-mécontens de la domination angloise dont ils sentoient l'ignominie & la rigueur, desiroient de rentrer sous celle du légitime souverain. Le connétable entretenoit des correspondances parmi eux. Il leur promit une amnistie générale & la conservation de leurs privilèges. On lui livra une porte. Les Anglois,

qui n'avoient presque plus de partisans, furent aisément chassés. Le roi venoit de signaler sa valeur par la prise de Montereau. On l'avoit vu monter à l'assaut comme un soldat, & sauter un des premiers sur le rempart. C'étoit trop s'exposer; mais il falloit peut-être une action de cette nature, pour effacer le souvenir de sa molleſſe. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, & comprit enfin que son bonheur dépendoit de sa fidélité (1).

1438. Pragmatique sanction.

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remèdes. Charles donna sa première attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le clergé à Bourges. C'est-là que fut faite la célèbre Pragmatique-sanction,

(1) Sur le passage, depuis la porte de saint-Denis jusqu'a notre-Dame, les rues étoient pleines de théâtres où l'on jouoit les mystères. Il trouva d'abord une mascarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'étoient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales & les quatre vertus cardinales.

conforme aux décrets du concile de Bâle, commencé en 1431, qui s'efforçoit alors de limiter la puissance des papes, & de rétablir la liberté des églises. Par cette pragmatique, on abolit les réserves, les expectatives, les annates; c'est-à-dire, le droit que les papes s'étoient attribué de se réserver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fussent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année; on remit en vigueur l'usage des anciennes élections que faisoit le clergé avec l'agrément du roi; on supprima l'abus d'appeler au pape sans passer par les tribunaux ordinaires; & en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commissaires dans le royaume; enfin la supériorité des conciles généraux sur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregistra la pragmatique. Autant elle étoit chère aux François, autant parut-elle odieuse à la cour de Rome. Il n'étoit guère possible de concilier des intérêts si différens.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugene IV, la dépoſition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoie, ſous le nom de Félix V, le ſchiſme ſcandaleux qu'elle produiſit & qui dura juſqu'à la mort d'Eugene, tous ces faits appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Contentons-nous d'obſerver que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule; qu'il pourſuivit avec paſſion un pontife légitime, digne de gouverner l'égliſe; & qu'il abuſa de ſon autorité, lorſqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême déſordre ramène l'ordre, mais rarement ſans de violentes ſecouſſes & des effervescences dangereuſes.

1440. Révolte du Dauphin.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paye, & rétablir la diſcipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainſi que la licence des ſoldats. Pluſieurs ſeigneurs formèrent

un parti, dont la Trémoille étoit l'ame. Le duc d'Alençon inspira au dauphin (depuis Louis XI) des sentimens de révolte, auxquels il n'étoit que trop porté par son caractère. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui même son devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de son maître, & il montra qu'un grand homme doit faire oublier ses fautes, en les réparant.

Les rebelles sont réprimés.

La vigueur avec laquelle le roi poursuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entreprises. Cette guerre appelée la *Praguerie* ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon, & l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, si l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille & à quelques autres de ses partisans. *Les portes sont ouvertes*, lui dit le roi; *& si elles ne sont pas assez grandes, je ferai abattre vingt toises de mur pour vous laisser passer. Partez. Nous trouverons des princes de notre sang qui nous serviront mieux que vous n'avez fait.* Le dauphin méritoit cette

réprimande. Il se tut, & ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à être enfermé dans un sac & jeté dans la rivière.

Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'histoire présente ici un trait de générosité digne des plus beaux siècles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui divisoit sa maison & celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé sa rançon & d'être son bienfaiteur, il devint son ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, instituteur de l'ordre de la Toison d'or, se distingua parmi tous les princes de ce tems-là, moins par sa puissance & ses richesses, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-six mille livres sterling de la monnoie d'aujourd'hui; somme presque égale aux deux tiers des subsides extraordinaires, que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'espace de sept ans.

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ſes troupes, & ſoutenoit ſa ſupériorité ſur les Anglois. Il prit d'aſſaut Pontoiſe, que Talbot s'efforça en vain de ſecourir. Le détail uniforme des autres expéditions ſeroit ennuyeux & inutile. On avoit ſouvent entamé des négociations de paix. Elles ne produiſirent qu'une trêve, pendant laquelle le roi exécuta ſon projet de réforme militaire.

Le roi continue de vaincre.

1445. Réforme militaire : troupes réglées.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit ſervir avec ſix chevaux ; ſa paye fut de trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantaſſins ; car la mouſqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent uſage, & l'infanterie continuoit à ſe ſervir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues ſous le drapeau. En congédiant le reſte de la milice, on prit de bonnes meſures pour en faire des ouvriers & des laboureurs ; on ordonna ſous peine de mort à ceux qui étoient renvoyés, de ſe retirer ſans délai dans leur pays, avec défenſe de s'attrouper & de com-

mettre aucun désordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnance, chaque village, en tems de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

Taille perpétuelle établie.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la subsistance des gendarmes qu'on y mettoit en quartiers. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu suspect en matière de finance, le peuple toujours affecté du mal présent, & nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour le payement des troupes, *sans considérer que, lorsqu'elle seroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la justesse de cette pensée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la taille perpétuelle (1) fut alors établie pour

(1) Les anciennes impositions étoient ainsi appelées, parce que les collecteurs marquoient sur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables : tant l'usage d'écrire étoit alors peu commun.

l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus exposés aux vexations intolérables de ces brigands ; (ils ne méritoient guère d'autre nom.) Les rois gagnèrent davantage, par la supériorité qu'une milice réglée & subsistante leur donna sur leurs vassaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes se repeuplèrent, le commerce se ranima, & l'on ne craignit plus d'être dépouillé ou massacré par les défenseurs de la patrie. Du reste, les impositions, devenues perpétuelles sous ce règne, ne montèrent qu'à dix-huit cent mille francs par an (1).

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de son siècle, divisés à Londres par des fac-

(1) Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce règne, en 1416, le marc d'argent étoit à huit livres dix sous. Si on le compare au nôtre sur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix sept est à cent.

tions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rompirent la trève, en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne, attaché sincérement au roi. Cette imprudence, soutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie tout-entière. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers, à une conquête si importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII, le mit en état d'entreprendre & d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu le ministre des finances, (argentier du roi,) fut condamné à l'exil & dépouillé de ses biens. Telle est quelquefois la récompense des services. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. Villaret laisse des doutes sur son innocence, & donne lieu de penser que les deniers de l'état avoient grossi ses trésors. En le supposant coupable de quelques malversations, on peut encore le compter parmi les illustres victimes de l'ingratitude & de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de son procès.

Services & disgrace de Jacques Cœur.

1451. Les Anglois chaſſés de France.

La Guienne fut repriſe en moins de tems que la Normandie. Les Anglois y rentrèrent, mais furent chaſſés une ſeconde fois. Le général Talbot, qu'ils appeloient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bordeaux & les autres places ſe ſoumirent ſans retour. Il ne reſta aux ennemis, dans tout le royaume, que Calais & Guines. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient ils pas autant de droit à celui de rois d'Angleterre, depuis le règne de Philippe Auguſte ?

Zèle de la nation.

Cette révolution ineſpérée, ſous un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaiſirs, fut l'effet non-ſeulement de l'habileté des généraux, du courage de la nobleſſe, de la diſcipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre où la maiſon d'York diſputoit le trône à celle de Lancaſter ; mais encore du zèle de la nation françoiſe, inſtruite par ſes égaremens & ſes malheurs, impatiente de ſecouer le joug funeſte qu'elle s'étoit donné, & plus conſ-

tante à soutenir la cause de l'état ; qu'elle n'avoit été légère pour la trahir.

Les Anglois pouvoient-ils régner en France ?

D'ailleurs, les Anglois en général, quelque vive que fût leur animosité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuse conquête. Ils craignoient avec raison que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III & Henri V n'avoient obtenu du parlement que des subsides fort médiocres. Le défaut d'argent & de commerce étoit un obstacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la *rose blanche* & de la *rose rouge* n'auroient pas allumé la guerre civile ; quand même la France auroit succombé, peut-on croire que la nation françoise, avec tant de ressources, avec tant d'attachement pour ses maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu souffrir long-tems un joug odieux ? Il est des bornes que la nature semble fixer aux états, & que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Retraite du dauphin.

L'unique chose qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la

conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'esprit & de valeur, déjà célèbre par ses exploits, ternissoit toutes ses belles qualités par l'inquiétude & la dureté de son caractère. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi & des ministres, & ne pouvant souffrir Agnès Sorel, qui jouissoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faisoit servir au bien de l'état. Nulle considération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié, sans le consentement de son père, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernoit le Dauphiné en souverain : il établit le parlement de Grenoble.

Le duc de Bourgogne lui donne un asyle.

Sachant que le roi vouloit s'assurer de sa personne, il demanda un asyle à Philippe le Bon, & se retira dans le Brabant, où il vécut assez tranquille. Philippe pourvut généreusement à son entretien, mais il n'entra point dans ses projets séditieux. » Monseigneur, lui dit il, tous mes » soldats & toutes mes finances sont » à votre service, excepté contre mon- » seigneur le roi votre père; & pour » ce qui est d'entreprendre de refor-

» mer ses conseils, cela ne convient » ni à vous ni à moi : je le connois » si sage & si prudent, que nous ne » saurions faire mieux que de nous » en rapporter à lui ». Charles disoit, en parlant de la retraite de son fils : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

1457. Procès du duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la première révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité, ces premières étincelles de faction ; fit faire le procès au duc, & commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avoit proposé cette question au parlement : si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un pair de France ? On répondit que non seulement il le pouvoit, mais que sa présence y étoit nécessaire. La décision portoit sur l'ancienne coutume ; « coutume, dit M. de Vol- » taire, qui parut depuis indigne de » la majesté royale, puisque la pré- » sence du souverain sembloit gêner » les suffrages, & que dans une af- » faire criminelle, cette même pré-

» fence, qui ne doit annoncer que » des graces, pouvoit commander » des rigueurs ».

Richemont devient duc de Bretagne.

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II, languissoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit ensorcelé; car la crédulité multiplioit prodigieusement les sorciers & les sortilèges. Quelques uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y opposa, disant qu'*il aimoit mieux mourir de par dieu que de par le diable.* Sa mort fit passer la Bretagne à son frère le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conserva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans sa vieillesse une place qui l'avoit honoré dans sa jeunesse.* Il fit hommage au roi, *tel que l'avoient fait ses prédécesseurs*, déclarant que ce n'étoit point un hommage-lige. Charles VII, plein de reconnoissance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France & la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

1461. Mort de Charles VII.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par générosité le dauphin

dans ſes états, eût obſervé avec ſageſſe les égards dus au ſouverain, des plaintes réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, ſi le roi avoit vécu davantage La crainte & le chagrin causèrent ſa mort. On lui perſuada que le dauphin vouloit le faire empoiſonner. Cette idée lui troubla tellement l'eſprit, qu'il s'obſtina pluſieurs jours à refuſer toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante huit ans. Tangui Duchaſtel, qu'on croit avoir tué le duc de Bourgogne Jean Sanspeur, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avoit conſtamment ſignalé ſon zèle.

Jugemens ſur ce prince.

Le P. Daniel prétend que c'eſt faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault obſerve cependant qu'il ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon règne ». On eût dit, ajoute-t-il, » que la fortune, en dépit de l'indif- » férence du monarque, & pour faire » quelque choſe de ſingulier, s'étoit » plu à lui donner à la fois des enne- » mis puiſſans & de vaillans défen-

» seurs. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beau-
» coup de courage ; mais s'il paroiſ-
» soit à la tête des armées, c'étoit
» comme guerrier, & non comme
» chef. Sa vie étoit employée en ga-
» lanteries & en fêtes ». Ces reproches ne ſont-ils pas exagérés? Charles devint un autre homme, quand il commença à jouir de ſa puiſſance. Peu de rois ont gouverné avec plus de ſageſſe, & travaillé avec plus de ſuccès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré ; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage de ſon aſſiduité au conſeil & de ſon application aux affaires. S'il n'eut que des talens médiocres, on doit reconnoître ſon mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui ſecondèrent ſes vues. Il ſut récompenſer les ſervices, moyen infaillible d'exciter l'émulation.

Crédit d'Agnès Sorel.

Mais ſi Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état, comme elle aimoit le monarque, les Richemont & les Dunois auroient peut être échoué dans leurs entrepriſes. Une maîtreſſe de Charles partagea la gloire de ſon

règne, tandis que Marie d'Anjou sa femme, princesse accomplie, étoit réduite au mérite obscur de souffrir patiemment les infidélités de son époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accusèrent de l'avoir fait empoisonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occasion de son procès. L'empoisonnement étoit une fable si mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accusation.

Sa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

Sous Jean & sous Charles VI, nous avons vu la France prête à retomber dans l'anarchie; nous l'avons vu se relever promptement sous Charles V & sous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faisoit plus au sein de l'état une infinité de petits états isolés, depuis qu'on connoissoit des lois à la place des coutumes barbares, depuis que le sceptre entre des mains habiles pouvoit réprimer les désordres & réparer les malheurs. On se formoit des principes, on voyoit mieux les choses:

tout devoit insensiblement sortir du chaos.

Le concile de Constance, celui de Bâle, & la Pragmatique-sanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ses préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets plus respectables, avoit changé d'opinion sur des matières fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive église, fut maintenu, mais avec des restrictions; & le despotisme de la cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ses sujets.

La puissance pontificale moins despotique.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies connoissances, seules capables, avec la réflexion, de conduire au bonheur de la société politique. Plusieurs procès de ce règne en sont la preuve. Sans parler de la pucelle d'Orléans, Pierre de Giac, un des ministres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ses mains, afin de le faire venir à ses intentions.*

Procès de Giac.

Jacques Cœur, accusé surtout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarasins, avec lesquels il trafiquoit, répondit

Procès de Jacques Cœur.

qu'il avoit obtenu de deux papes une permiſſion en bonne forme de trafiquer avec les infidèles. Il réclama les privilèges de la cléricature, quoique marié; & l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'égliſe. Son plus grand ennemi préſidoit à la commiſſion établie pour le juger; les commiſſaires ne parurent avoir d'autre ſoin que de le trouver coupable; ils partagèrent ſa dépouille. On le condamna à reſtituer cent mille écus & à en payer trois cent mille d'amende; ce qui feroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les ſervices qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoiſſance. Ils le tirèrent de priſon, & lui fournirent les moyens de ſe mettre en ſureté hors du royaume. On rendit à ſes enfans une partie de ſes biens; foible réparation de l'injuſtice à ſon égard.

Invention de l'imprimerie.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce ſiècle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, paſſèrent, ſelon quelques auteurs, pour magi-

ciens; car on mettoit la magie partout. Quelques personnes du plus haut rang connoissoient pourtant déjà le prix des lettres. Le duc d'Orléans étoit le meilleur poëte qu'eût la France. Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (Louis XI,) ayant trouvé un jour le savant Alain Chartier endormi, lui donna un baiser. L'extrême laideur de Charrier augmenta la surprise des spectateurs. Elle s'en aperçut. *Je ne baise pas la personne*, dit-elle, *mais la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* Ces beaux discours, admirés alors, sont pleins de mauvais goût & de choses triviales. Chartier étoit secrétaire du roi. Littérature.

L'université comptoit alors vingt-cinq mille étudians (1). La plupart Réforme de l'université.

(1) Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuse; puisqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on blessoit leurs privilèges, se retirèrent au nombre de quarante mille. Les privilèges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence, & devenoient inutiles ou dangereux à la société,

n'y apprenoient que de mauvais latin & de vaines subtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendoient ce corps quelquefois aussi dangereux que nous le voyons utile. En restreignant ses privilèges, il le soumit davantage aux lois. Croiroit-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement qui maintenoit la juridiction de l'évêque de Paris sur l'université, elle décida dans une assemblée générale, qu'on n'obéiroit plus désormais aux injonctions du parlement, ni à celles d'aucune autre cour séculière? Mais en même tems, elle retrancha de son corps les mendians, parce qu'ils avoient obtenu une bulle qui les autorisoit à confesser, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions & des privilèges!

Statut ridicule sur la médecine.

On abrogea le statut ridicule par lequel les hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine: comme si les clercs avoient pu seuls enseigner un art qu'il ne leur convenoit guère de pratiquer.

Tonneaux en guise de carrosses.

Malgré le luxe & l'extravagance des modes de ce tems-là, on ignoroit

roit tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les seigneurs & les dames de qualité, qui n'osoient monter à cheval, se faisoient traîner dans des tonneaux.

LOUIS XI,

1461. Commencemens de mauvais augure.

Louis XI s'étoit assez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bizarre & despotique. Il commença par affecter une conduite tout opposée à celle de Charles VII. La cour fut presque entiérement renouvelée. On vit reparoître le duc d'Alençon & le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier règne pour des révoltes. Le peuple & les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire absolu, & qu'il ne seroit point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité.

Pie II demande l'abolition de la Pragmatique

Pie II, (Ænéas Sylvius) qui, étant secrétaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenseur des libertés de l'église, & qui, devenu cardinal & pape, avoit changé publiquement d'opinion comme d'intérêts, homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI,

Sa finesse.

vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la pragmatique sanction. Il sut prendre ce prince par son foible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : *Vous vous montrez un grand roi, qui ne laisse point gouverner, mais qui gouverne par lui-même. Vous ne voulez point mettre en délibération si l'on doit faire ce que vous savez devoir être fait. C'est-là véritablement être roi & bon roi.* En conséquence, il falloit bien abolir la pragmatique, sans prendre conseil & au mépris des vœux de toute la nation.

Le roi dupe du pape.

Le roi étoit intéressé à maintenir cet ouvrage de son prédécesseur. Mais dans l'espérance de remetre la maison d'Anjou sur le trône de Naples, usurpé par Ferdinand d'Aragon, il sacrifia au pape une loi aussi précieuse à la France, qu'odieuse à la cour de Rome. Il eut beau insister ensuite sur les droits de la maison d'Anjou. Pie II soutenoit Ferdinand, & ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, il ne marqua sa reconnoissance que par des éloges. Le parlement s'opposa avec vigueur à l'abolition de la pragmatique, qu'on

La pragmatique abolie s'exécute encore.

regardoit comme le rempart de l'égliſe gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit ſe mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce ſujet mépriſa les cenſures & les rendit inutiles.

Intrigue du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, francomtois auſſi habile qu'ambitieux, avoit négocié l'affaire en qualité de légat, & avoit obtenu du pontife pour récompenſe le chapeau de cardinal & le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le conſoler de la perte des bonnes graces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Beſançon. Pie le lui ayant refuſé, il quitta Rome, revint en France, s'inſinua de nouveau à la cour, & y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte ſous le nom de ligue du bien public.

La pragmatique fut un des prétextes que ſaiſirent les principaux ſeigneurs pour ſe liguer contre le roi. Plus il vouloit abaiſſer les grands, dont la puiſſance lui faiſoit ombrage, plus il s'étoit attiré leur haine. Le

duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour se plaindre de plusieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, si le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes ? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puisqu'il vous a reçu & protégé quand personne n'osoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, son fils, violent, impétueux, haïssant le monarque, à qui le duc avoit restitué pour quatre cent mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras; Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occasion d'éclater. Le duc de Bretagne, aussi mécontent, parce qu'on s'opposoit à ses injustes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils entraînèrent dans leur parti le duc de Bourbon, & enfin le duc de Berri, frère du roi, dangereux par la foiblesse de son caractère, qui le rendoit souple aux impressions de la cabale. Tout-à coup les rebelles se déclarèrent ouvertement, sous le prétexte ordinaire de réformer l'état

& de soulager les peuples, couvrant leurs desseins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait sous un gouvernement équitable ? Et quel est le malheur des mauvais princes, s'ils fournissent des prétextes de révolte à ceux qui sont l'appui de leur trône ?

1465. Bataille de Montlhéri.

On armoit de tous côtés. Le roi prit de si bonnes mesures, que le comte de Charolois tenta en vain de surprendre la capitale. L'armée de France & celle des Bourguignons se rencontrent près de Montlhéri, & livrent une bataille sanglante. Louis & le comte y signalent également leur bravoure sans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent assiéger Paris, & désespérèrent bientôt d'y entrer. Cependant le roi suivit le conseil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour dissiper la ligue, il falloit tout promettre, & voir ensuite ce que les circonstances obligeroient de tenir : maxime très-conforme à sa politique artificieuse. Il signa donc un traité honteux, par lequel il cédoit la Nor-

Politique artificieuse du roi.

mandie à ſon frère, & pluſieurs terres du domaine aux principaux chefs. On parla enſuite du bien public, ſans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de ſorte que cette ligue, après l'événement, fut appelée avec raiſon la *ligue du mal public*.

Il reprend la Normandie à ſon frere.

Des brouilleries ſurvenues entre les ducs de Berri & de Bretagne, fournirent au roi l'occaſion de revenir contre le traité. En même tems qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à ſon frère. Toujours agité d'inquiétudes & de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faiſant des informations contre les autres, il aigriſſoit chaque jour le mécontentement des ſeigneurs; mais il ſut prévenir leurs entrepriſes, en les diviſant.

1468. Déciſion des états, ſur les apanages.

Pour juſtifier ſa conduite à l'égard du duc de Berri, il réſolut même de convoquer les états, & de leur remettre la déciſion d'une affaire ſi importante, perſuadé qu'ils ſoutiendroient les droits de la royauté. Les états répondirent à ſa confiance: ils déclarèrent que la Normandie étoit inſéparablement unie à la couronne;

que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixoit l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente (1), en fonds de terres qu'on érigeroit en duché ou comté ; mais qu'ayant offert à Charles son frère jusqu'à soixante mille livres de rente, il seroit supplié de mettre la clause, que ce seroit sans tirer à conséquence. Ils lui promirent toute sorte de secours en cas de guerre ; & l'on vit dans cette assemblée le plus grand zèle pour le souverain.

Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, son fils & son successeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, se préparoit à de nouvelles hostilités. Le roi, comptant plus sur sa politique que sur ses armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui

(1) Ce seroit aujourd'hui environ 124,000 livres.

pensa le perdre. Tandis que ses envoyés travailloient à soulever les Liégeois contre le nouveau duc de Bourgogne, Balue lui persuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné seulement de quelques seigneurs. A peine est-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis n'imaginoit pas qu'elle pût être si prompte : ses agens avoient trop bien réussi avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc est transporté de fureur. Maître de la personne du roi, il se livre d'abord aux plus violentes résolutions. De sages conseils le calment enfin. Il propose un traité à Louis, exigeant qu'il le suive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre & ne pouvoit rien refuser. Il accompagne son vassal ; il devient le ministre de sa vengeance. Liège succombe, le duc y fait mettre le feu, & justifie en quelque sorte les rebelles par des cruautés barbares.

1469. Trahison du cardinal Balue.

Le roi desiroit de s'accommoder avec son frère, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offroit la Guienne pour apanage, & vouloit

lui faire épouser Isabelle, sœur & héritière du roi de Castille. L'homme dont il se défioit le moins travailloit à rompre ses mesures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la soupleſſe, sans vertu, sans mœurs, & à qui, selon l'observation ingénieuse de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocrisie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre romaine, (Paul II venoit de donner la pourpre aux cardinaux) en obtenant des lettres-patentes pour abolir entiérement la pragmatique, lettres que le parlement refusa d'enregistrer (*). Il oublioit les bienséances de son état jusqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque,

(*) C'est alors (1466) que le parlement fit ses fameuses remontrances sur cet objet. Il y est dit : Qu'on ne voyoit plus qu'huissiers & appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal ecclésiastiques & séculiers indistinctement; que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptoit, outre les rétributions ordinaires, deux millions huit cent quarante mille écus sortis de France & transportés à Rome, &c. (Voy. *Villaret.*)

ce qui donna lieu à un seigneur de dire au roi : *Sire, je vous supplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient ici passer en revue des soldats.* Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractère & d'intérêts, Balue trahissoit le maître dont il possédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter & enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit poursuivre leur procès en France selon les lois de l'état. Les oppositions du pape, quoique fortement combattues par les ambassadeurs du roi arrêtèrent le cours de cette affaire, & les coupables en furent quittes pour la prison. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offroit ; mais Isabelle de Castille épousa Ferdinand d'Aragon, qui devint maître de l'Espagne par ce mariage.

1472. Empoisonnement du frère du roi ; le roi soupçonné.

Les deux frères contestoient encore sur plusieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différent. Il fut, dit-on, empoisonné par un moine bénédictin, son aumô-

nier. « On ne douta guère dans l'Eu-
» rope que Louis n'eût commis ce
» crime, lui qui, étant dauphin,
» avoit fait craindre un parricide à
» son père. L'histoire ne doit point
» l'en accuser sans preuves ; mais
» elle doit le plaindre d'avoir mérité
» qu'on le soupçonnât ; elle doit sur-
» tout observer que tout prince cou-
» pable d'un attentat avéré, est cou-
» pable aussi des jugemens téméraires qu'on porte sur toutes ses actions ». M. de Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile, & aux accusateurs téméraires des grands, & aux grands dont la conduite semble provoquer la médisance.

Manifeste du duc de Bourgogne.

Personne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux soupçons ; car la fougue de son caractère, sa haine pour le roi, & leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeste que Louis venoit de faire mourir son frère *par poison*, *maléfices & sortilèges* ; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre ; & que tous les princes devoient

s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçoit à l'Europe comme idolâtre & hérétique, (accusations contradictoires,) étoit dévot, zélé pour la religion. Une telle absurdité prouve également l'injustice de la haine & l'ignorance qui règnoit encore.

Siège de Beauvais, où les femmes se signalent.

Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, & vint échouer au siège de Beauvais. Les femmes combattirent sur les remparts avec une valeur héroïque, & contribuèrent beaucoup à repousser les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une procession où elles auroient le pas sur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de noces, & que les autres jours elles se pareroient à leur faintaisie, sans que personne pût y trouver à redire.

1475. Louis achète une trêve avec les Anglois.

Les troubles d'Angleterre avoient long tems garanti la France des invasions de ses plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue prison, vaincu de nouveau & massacré avec son fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maison d'York, n'eut pas plutôt laissé

à ce prince une couronne toute sanglante, qu'on vit l'Anglois renouveler ses anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de passer en France, s'il ne restituoit la Normandie & la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conseille pas*, répondit le roi à son héraut. Cette réponse sembloit annoncer une forte résolution de combattre. Mais Louis, fidèle à ses maximes, se débarrassa de l'ennemi sans rien hasarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainsi une trève de sept années, & gagna les ministres anglois à force de pensions & de caresses. Heureusement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avoit pas secondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement sollicité leur entreprise. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, si Louis n'avoit sacrifié la gloire à la sureté.

Suites du traité.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, ce fut la délivrance de Mar-

guerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré plusieurs batailles pour la défense de son mari, & qui étoit prisonnière d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris ; mais Louis en éluda la proposition ; il craignoit une pareille visite. « Edouard est un » beau prince fort galant, dit-il à » Comines ; quelque maîtresse qu'il » auroit à Paris pourroit l'enga- » ger à y revenir : je l'aime mieux » en Angleterre qu'en France ». Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à son tour un traité avec le roi. Les conventions, les sermens ne coûtoient rien, parce qu'on se jouoit des engagemens les plus inviolables.

Exécutions de princes & de grands.

Une illustre victime fut sacrifiée à la justice sévère du monarque. Le connétable de Saint-Paul, son beau-frère, l'avoit trahi, outragé, & s'étoit jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandona. On poursa son procès avec vigueur, & il périt sur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premières têtes de l'état.

Le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon, condamnés sous Charles VII, & rétablis dès le commencement de ce règne, avoient déjà subi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore en 1477 le duc de Nemours, de la maison d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la question; on vit ses enfans traînés sous l'échafaud par ordre du roi, pour être arrosés du sang de leur père. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que respecter un monarque.

Procès du roi René.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou comte de Provence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de sa haine. René ayant des sujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, & lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ses provinces. Le roi consulta le parlement. La matière mise en délibération & long-tems discutée, l'avis de la cour fut, qu'*on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à sa parenté*

avec le roi, à son grand âge & autres considérations, & le roi ne voulant point qu'on procédât par prise de corps, René devoit être ajourné à comparoître en personne, sur peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps & de biens, &c. Le vieux prince sentit la nécessité de fléchir devant son neveu. Ses démarches furent bien reçues. On régla sa succession; on convint que Charles du Maine, dernier mâle de cette branche, auroit la Provence, & que l'Anjou seroit réuni à la couronne.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses.

Charles le Téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de son ambition. L'imprudence & la fureur le précipitoient. Depuis long-tems, animé contre les Suisses, soit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI, (c'est la première alliance avec eux,) soit parce qu'il se proposoit de les asservir, le prétexte le plus frivole lui suffit pour les attaquer. Cette nation belliqueuse, ayant secoué en 1307 le joug de la maison d'Autriche, & affermi sa liberté par des prodiges de constance & de valeur, toujours prête à se défendre,

n'ambitionnoit que la paix avec ſes voiſins. Elle s'efforça de fléchir le duc ; elle lui repréſenta que les mors de ſes chevaux valoient mieux que toute la Suiſſe. Sourd aux prières & aux raiſons, il ſe met en campagne. Les Suiſſes le battent dans un défilé. Tout ſon bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la ſimplicité de ce peuple, que la vaiſſelle d'argent du duc fut vendue comme vaiſſelle d'étain, & que ſon plus beau diamant, eſtimé aujourd'hui dix-huit cent mille livres, fut donné pour un florin, & paſſa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granſon irrita la fureur de Charles, ſans éclairer ſon imprudence. Il en perdit bientôt une ſeconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suiſſes. L'année ſuivante, il fut encore défait ſous les murailles de Nanci. C'eſt là que périt ce malheureux prince. Peu de ſouverains l'égaloient en richeſſes & en puiſſance ; mais ce qui fait le bonheur lui manqua toujours, la modération & la ſageſſe. Il ne ceſſa de ſe tourmenter pour être un des fléaux du monde.

1476. Il eſt battu à Granſon & à Morat.

Mort de ce prince.

Le roi ne dissimula guère la joie que lui causoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de proposer un cas de conscience, qui dévoile son peu de droiture ; savoir, *s'il pouvoit, selon dieu & sa conscience, permettre, souffrir ou tolérer, qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés qui avoient ou pouvoient avoir querelle contre le duc de Bourgogne, lui fissent la guerre & portassent dommage.* Les deux princes s'étoient engagés par serment à se servir envers & contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui se trameroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, *vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'égard du roi & du royaume, le roi pouvoit laisser agir les autres princes, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en seroit content, & ne s'y opposeroit pas ; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours.* Qu'admirer ici davantage, ou les scrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ses pro-

Mauvaise foi de Louis XI.

meſſes en ſureté de conſcience, ou la baſſeſſe de ces caſuiſtes, qui lui en ménagent ſubtilement les moyens ? Conſulter en pareille matière, c'eſt être déja prévaricateur. De tout tems on a connu le ſecret d'accommoder la morale aux paſſions des grands.

1477. L'héritière de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritière de Charles, une partie de ſes états devoit retourner à la couronne faute d'héritiers mâles, ſelon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un inſtant. Il envoya de toutes parts des négociateurs & des troupes. La Bourgogne ſe ſoumit ſans réſiſtance ; mais la Flandre & l'Artois étoient déclarés pour la princeſſe. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouſer au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avantageux. Il ſouhaitoit ce mariage; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût que ſept ans, & qu'elle en eût près de vingt ; mais une fauſſe démarche du roi lui inſpira de la défiance, & redoubla l'averſion des Flamands ; tant il eſt vrai que la fineſſe eſt ſouvent oppoſée à la politique. Maximilien d'Autri-

che, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré ; évenement funeste qui a produit plus de deux siècles de guerre & de destruction. L'époux de l'héritière de Bourgogne devenoit nécessairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible, & Louis n'aimoit point la guerre. Une trève suspendit les hostilités.

1478. Le roi soutient les Médicis contre le pape.

Ce monarque rusé, qui rapportoit tout à ses intérêts, se montra généreux en soutenant des opprimés contre un pape violent & vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuse par leurs bienfaits. La jalousie des Pazzi forma contre eux une horrible conspiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, & dont le chef étoit un Salviati, archevêque de Pise. Laurent & Julien, petits fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'église pendant la messe. Le second mourut sur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea aussitôt ses bienfaiteurs ; & l'archevêque de Pise lui-même fut pendu à une fenêtre. C'é-

Excès de Sixte IV.

toit pour le pape un prétexte spécieux de se livrer au plus cruel ressentiment. Il le poussa aux derniers excès. Les Florentins implorent le secours de Louis XI. Son ambassadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on disoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, & convoque un concile national pour renouveler la pragmatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, & prévint toutes les suites de cette affaire.

1479. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Louis, de son côté, venoit de signer avec le roi d'Angleterre une trêve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorsque Maximilien d'Autriche; quoique privé du secours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la trêve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-comté en une seule campagne; on se battit à Guinegate en Artois avec une perte à peu près égale de part &

d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier ſon ennemi par le pape. Les trèves, les hoſtilités ſe multiplièrent à l'infini juſqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins ſoumis encore à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étoient ſaiſis de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcèrent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite ſa fille, qui auroit l'Artois & la Franche-comté pour dot. Cette princeſſe fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons ſous le règne de Charles VIII. On avoit promis à Edouard IV que ſa fille épouſeroit le dauphin. Le chagrin de ſe voir trompé avança ſes jours.

1482. Traité d'Arras.

Les dernières années du roi ſe paſsèrent dans l'agitation & les intrigues qui avoient rempli tout ſon règne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, & plus attentif aux affaires. La crainte de la

Dernières années de Louis XI.

mort ébranloit cependant son ame. Un légat fut lui inspirer des scrupules sur la détention du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint sa liberté ; le cardinal fut remis entre les mains du légat, sous promesse de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes, moins coupables que lui, avoient péri sur l'échafaud !

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ses forces de jour en jour, la fortune augmenta ses domaines. Charles, comte du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou, lui laissa par testament la Provence, avec ses droits sur les royaumes de Naples & de Sicile. La Provence fut aussitôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonspect pour étendre plus loin son ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse. Ses successeurs pensèrent autrement, & eurent tout lieu de s'en repentir.

Affaires d'Espagne.

Nous n'avons point parlé de diverses négociations avec l'Espagne, parce qu'il n'en résulta presque rien de mémorable.

mémorable. En 1462, Jean roi d'Aragon, attaqué par les Navarrois que soutenoit le roi de Castille, emprunta de Louis trois cent cinquante mille écus, & lui engagea les comtés de Cerdagne & de Roussillon. Le mariage du prince Ferdinaud d'Aragon avec Isabelle, sœur & héritière du malheureux Henri IV roi de Castille (1469), devint, par les suites qu'il devoit avoir, un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-opposé à Ferdinand & Isabelle, les reconnut ensuite pour les empêcher de soutenir Maximilien, & ménagea adroitement un nouveau traité avec eux au sujet du Roussillon & de la Cerdagne.

Ce prince si redoutable, dévoré de soupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Plessis-les-Tours qu'il avoit rendu inaccessible, agité de plus de terreur qu'il n'en inspiroit, craignant son propre fils, changeant de domestiques tous les jours, commandant sans cesse de nouvelles exécutions, étoit l'esclave de Jean Coittier, médecin avide & insolent, qui menaçoit de l'abandon-

Terreurs & soupçons du roi.

Il est esclave de son médecin.

ner, qui osoit lui dire : *Je sais qu'un beau matin vous m'envoyerez comme vous faites d'autres, mais je jure dieu que vous ne vivrez point huit jours après.* En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Ses dévotions.

Il redoubloit ses dévotions, se chargeoit le corps de reliques, achetoit une petite image d'argent soixante livres, faisoit des profusions aux églises & aux moines, dans l'espérance de prolonger sa vie malheureuse.

S. François de Paule appelé pour le guérir.

S. François de Paule, ermite de Calabre, fondateur de l'ordre des minimes, est appelé du fond de l'Italie à son secours. On le demande au roi de Naples, qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape, dont les ordres le décident enfin. On envoie courriers sur courriers pour hâter sa marche. Le saint arrive. Le roi se jette à ses pieds, le conjure humblement de le guérir. François tâche de le disposer à la mort, en lui suggérant des sentimens dignes de la religion ; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne desiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par esprit de domination, tou-

jours inſpirant la terreur par ſes cruautés, il mourut âgé de 60 ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles & curieuſes. 1483. Sa mort.

Louis XI affectoit dans ſes habits une ſimplicité meſquine & indécente. Dans une entrevue avec le roi de Caſtille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, ſur lequel étoit une notre Dame de plomb; tandis que le Caſtillan étaloit une magnificence faſtueuſe. Ce contraſte le rendit mépriſable aux yeux des Eſpagnols; mais il avoit gagné les miniſtres à force d'argent, il réuſſit dans ſes deſſeins. Dans ſa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'aperçût de ſon état, qui n'en devenoit que plus viſible. La grande dépenſe de ſa maiſon étoit pour la table. De 12,000 liv. elle fut portée juſqu'à 37,000. Il faiſoit manger avec lui, non ſeulement les ſeigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'inſtruire, quelquefois même Particularités. Table de Louis XI.

des marchands; car il donnoit au commerce une attention particulière.

Leçon qu'il donne à un marchand.

Un marchand, nommé Maître-Jean, flatté de cette distinction, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Le roi les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître Jean témoigna sa surprise. *Allez, monsieur le gentilhomme*, lui dit Louis, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition. Aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres si je vous faisois la même faveur.* Excellente leçon pour ceux qui préfèrent de vains titres au mérite personnel.

Sa familiarité avec les bourgeois.

On le voyoit se mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, se faire inscrire dans les confréries d'artisans; & il répondoit au reproche de ne pas soutenir sa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il auroit dû savoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand sans orgueil, & que c'est en faisant du bien au peuple, qu'il se concilie son affection.

Le desir d'abaisser les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut sans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de basse naissance qu'il pouvoit anéantir d'un mot (1). Il vint à bout, selon l'expression de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adresse; & il éprouva plus d'une fois combien il est dangereux de donner sa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue sans honneur, & qui ne flattent que pour tromper. Du reste, sa propre habileté étoit souvent une finesse mal entendue. Il disoit sans cesse : *qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas règner; si mon chapeau savoit mon secret, je le brûlerois.* A force de répéter cette maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit.

Sa politique artificieuse.

(1) Le fameux Olivier le Daim, son barbier, devenu grand seigneur & ministre, joua un des premiers rôles. Au commencement du règne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infame.

Sa cruauté.

On ne penſe qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Triſtan l'Hermite, honoré de ſon amitié, faiſoit par ſes ordres; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux ſupplices recherchés, qui devinrent ſi communs les dernières années de ſon règne. La tyrannie ne peut s'allier avec la véritable grandeur.

Traits de prudence.

Il vouloit du moins (& c'eſt un mérite rare) que chacun remplît ſon devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de ſa maiſon, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit diſtribuer des écritoires, en diſant que puiſqu'ils ne pouvoient pas le ſervir de leurs armes, ils le ſerviroient de leurs plumes. Correction utile pour des hommes ſenſibles à l'honneur. S'il ne s'étoit pas fait un ſyſtême de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Mais il montroit une prudence réelle, par le ſoin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Gènes s'étoit ſoumiſe à la France ſous Charles VI; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit

Gènes refuſée.

encore à Louis XI de le reconnoître pour souverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois justifioient cette réponse.

Superstitions

Quand on voit ce prince parjure & méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-chrétien*, se livrer à toutes les pratiques d'une dévotion superstitieuse, aller de tous côtés en pélerinage, porter à son chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Boulogne à la sainte Vierge ; demander au pape le corporal *sur quoi chantoit monseigneur saint Pierre*, la permission de se faire frotter de l'huile de la sainte ampoule, le droit d'assister à l'office avec le surplis & l'aumusse ; établir la coutume de réciter à midi l'*angelus*, &c. on ne sait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité seule réprouve & proscrit. Mais des contrastes étranges se trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais & l'esprit bizarre. « Cette » bizarrerie, dit le P. Daniel, lui » faisoit négliger l'essentiel de la dé-

» votion, pour se contenter de ces pra-
» tiques extérieures, & le rendoit
» scrupuleux sur des bagatelles, tan-
» dis qu'il n'hésitoit pas dans les cho-
» ses les plus importantes ». Une de ses superstitions étoit de ne vouloir point jurer sur une certaine croix de saint Lo, qu'on disoit avoir la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui se parjuroient sur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer sur cette croix.

Croix de saint Lo.

Astrologues à la cour.

La superstition & la crédulité vont toujours ensemble. Il entretenoit des astrologues à la cour. Irrité contre un de ces imposteurs qui avoit prédit la mort de sa maîtresse, il le fit venir, bien résolu sans doute de ne le point épargner. *Toi, qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu ?* L'habile astrologue se sauva par cette réponse : *je mourrai trois jours avant votre majesté.* On prit grand soin de sa personne.

Réalistes & nominaux.

Les esprits étoient encore si loin de la saine philosophie, que l'extravagante dispute des *réalistes* & des *nominaux* devint une affaire de religion & même d'état. Il s'agissoit de

savoir si les choses ou les mots étoient l'objet de la logique. Cette grande question divisoit toutes les écoles, s'étendoit jusqu'aux mystères de la foi. On se traitoit mutuellement d'hérétique; on sollicitoit les puissances. Le roi se déclara pour les réalistes, & fit enchaîner les livres des nominaux; il rendit ensuite la liberté à ces rapsodies, que personne ne lit plus depuis long-tems. Les mémoires de Philippe de Comines sont, au contraire, entre les mains de tout le monde. Cet historien, homme d'état, seroit encore plus estimé, s'il n'avoit pas trahi le duc de Bourgogne son maître, pour s'attacher à Louis XI, qui lui donna la principauté de Talmond. Plusieurs, en louant son esprit, lui reprochent un mauvais cœur. Comines.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple & opprimé la noblesse; quoique sa fourberie, ses injustices, ses cruautés, rendent sa mémoire odieuse, il avoit d'excellentes vues de politique, & on lui doit des établissemens très-louables. Il établit les postes; mais comme tout est imparfait dans l'origine les courriers ne de- Etablissemens de Louis XI. Postes.

voient servir que pour les affaires du roi & celles du pape. C'étoit une charge pour l'état. Les postes sont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragemens au commerce.

Le commerce, jusqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'industrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grèce & d'Italie plusieurs ouvriers, qui pussent fabriquer des étoffes précieuses; il exempta de tous droits, taxes & impôts, les étrangers & les François employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous ecclésiastiques, aux nobles & à toute autre personne de faire, sans déroger, le commerce par terre & par mer. Ces encouragemens excessifs pouvoient tirer la nation de sa langueur; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience & de sagacité.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, *s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.* C'étoit le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue & à la faveur. Il ſe propoſoit de faire raſſembler toutes les lois & coutumes, afin d'en compoſer un code fixe & d'abréger les procès. Enfin, il veilla exactement à l'adminiſtration de la juſtice, quoiqu'il n'eût pas ſcrupule de la violer pour ſatisfaire ſa haine contre les grands. Une foule de ſeigneurs furent condamnés par des commiſſaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conſeillers ayant opiné à civiliſer l'affaire du duc de Nemours, il les priva de leurs offices ſans aucune forme de procès; & il fit une réponſe cruelle au parlement, qui haſarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de ſa vie, il dépoſa de même le procureur-général Saint-Romain, parce qu'il le trouvoit trop peu docile, ſurtout au ſujet des fréquentes aliénations du domaine.

Soin de la juſtice, malgré bien des actions injuſtes.

La Vacquerie, premier président.

Cependant il mit à la tête du parlement, en 1482, Jacques de la Vacquerie, digne d'une telle place. On raconte que ce magistrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, se présenta au roi avec les députés de son corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient? *La perte de nos charges ou même la mort plutôt que de trahir nos consciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponse, ajoute-t-on, frappa tellement le roi qu'il retira les édits.

Poids & mesures.

Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une mesure uniformes dans le royaume, projet utile dont on desire encore l'exécution. Il institua l'ordre de chevalerie de S. Michel, d'abord aussi brillant que celui de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ces ordres contribuèrent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établissement des compagnies d'ordonnances, & surtout depuis qu'on avoit trop multiplié les chevaliers, sans égard à la naissance ni au mérite. C'étoit une sage politique, de faire valoir des titres d'hon-

Ordre de S. Michel.

neur qui attachoient les sujets au souverain.

Il avoit augmenté la taille de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions sept cent mille livres par an ; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-huit cents francs chaque année. *Avare par goût & prodigue par politique*, (selon le président Hénault,) il faisoit de l'argent le ressort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, disoit-il, de ses sujets que pour épargner leur sang, il exhorta son fils à diminuer les impôts. Conseil souvent donné par les rois mourans, & rarement exécuté après leur mort. Impôts.

Il plaisantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour sur une mule magnifiquement enharnachée : » Ce n'est point dans cet » équipage, lui dit il, que marchoient » les anciens évêques ; ils se contenoient d'un âne qu'ils menoient par » le licou ». Le prélat répondit : *Cela est vrai, sire ; mais c'etoit dans le tems que les rois étoient bergers & n'avoient qu'une houlette.* La réponse, Mot singulier d'un évêque au roi.

quoique fausse, pouvoit être une leçon sur les devoirs de la royauté. Louis XI ne se regarda comme pasteur que pour tondre ses brebis.

Education du dauphin.

Il fit élever son fils à Amboise, dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprît d'autre latin que cette maxime : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* (*Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaise santé de ce jeune prince ; les autres, qu'il craignoit qu'élevé avec plus de soin, il ne lui causât de l'inquiétude. Le caractère ombrageux du roi, le souvenir des chagrins qu'il avoit causés lui-même à son père, le rendoient susceptible de ce sentiment.

CHARLES VIII.

1483. Troubles dans le royaume.

Le dernier roi avoit contenu les grands & le peuple par sa politique & ses rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guère se maintenir sous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'esprit très-mal cultivé étoit incapable de soutenir le poids des affaires. Aussi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France sa sœur aînée, épouse de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, princesse d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeunesse de son frère : c'étoit la dernière volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans, (depuis Louis XII,) héritier présomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume, avant que d'en être le père par sa bonté. Jean, duc de Bourbon, prétendoit aussi au gouvernement. Les états généraux furent convoqués à

Tours pour décider la dispute; ils confirmèrent le choix de Louis XI.

1484. Etats généraux. Discours d'un député.

Ces états méritent une attention particulière, soit par les discours qu'on y prononça, soit par l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot seigneur de la Roche, dit entre autres choses hardies : « S'il s'élève quelque contes-» tation par rapport à la succession au » trône ou à la régence, à qui ap-» partient-il de la décider, sinon à ce » même peuple qui a d'abord élu ses » rois, qui leur a conféré toute l'au-» torité dont ils se trouvent revê-» tus, & en qui réside foncièrement » la souveraine puissance ? Car un » état ou un gouvernement quelcon-» que est la chose publique, & la » chose publique est la chose du peu-» ple. Quand je dis le peuple, j'en-» tends parler de la collection ou de » la totalité des citoyens, & dans » cette totalité sont compris les prin-» ces du sang eux-mêmes, comme » chefs de l'ordre de la noblesse. » Vous donc qui êtes les représen-» tans du peuple, & obligés par ser-

» ment de défendre ſes droits, pour-
» riez-vous encore douter que ce ne
» ſoit à vous de régler l'adminiſtra-
» tion & la forme du conſeil? &c ».
Son diſcours fut applaudi ou blâmé, ſelon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun; mais les états proposèrent un réglement pour le conſeil, & le roi y mit le ſceau par ſon approbation.

Le clergé demandoit le rétabliſſement de la pragmatique. Les archevêques de Lyon & de Tours, qui étoient cardinaux, s'y oppoſèrent; quelques prélats ſe joignirent à eux; & l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la nobleſſe en poſſeſſion du droit de chaſſe; on lui promit de ne plus convoquer le ban & l'arrière-ban, ſans néceſſité, & d'avoir beaucoup d'égard à ſes remontrances ſur quelques autres articles.

Le clergé & la nobleſſe.

Dans le cahier du tiers-état, qu'on appeloit le *commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, atribuée ſurtout à la cour de Rome qui s'enrichiſſoit à ſes dépens. Deux papes, ſelon le tiers-état, en avoient

Plaintes ſur les exactions de Rome.

tiré dans l'espace de quatre ans plus de deux millions d'or ; il n'y avoit aucun évêché dont la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins six mille ducats à la chambre apostolique ; la vacance de chaque abbaye ou prieuré, (& l'on en compte plus de trois mille,) lui valoit l'un portant l'autre cinq cents ducats ; sans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, dispenses, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre fois le dernier règne ; *& voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.* Cet article & quelques autres très-importans tombèrent sans réponse positive.

Demandes sur les offices & sur les impôts.

On se plaignoit, dans ce même cahier, d'une multiplication d'offices, *qui est augmentation de gages* ; on donnoit à entendre qu'il s'en vendoit plusieurs à prix d'argent ; on demandoit que les tribunaux élussent librement, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes de mérite, parmi lesquels le roi en nommeroit un ; & qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge,

ſans avoir été convaincu de prévarication ; en conſéquence, que ceux qui avoient été deſtitués ſans cauſe du tems de Louis XI, fuſſent rétablis. Enfin le tiers-état haſardoit cette demande, *Que toutes tailles & autres impoſitions arbitraires ſoient abolies ; & que déſormais, en ſuivant la naturelle franchiſe de France, aucunes tailles ni autres impoſitions équivalentes ne puiſſent être levées dans le royaume, ſans la participation & le conſentement libre des états généraux.* C'étoit vouloir établir en France le ſyſtème d'Angleterre.

Débats ſur l'impôt.

Les débats ſur l'impôt furent longs & vifs. Un perſonnage de grande autorité, qu'on ne nomme point & qui vraiſemblablement étoit un prince, parla ainſi en colère : « Je connois » les *vilains*. S'ils ne ſont opprimés, » il faut qu'ils oppriment. Otez-leur » le fardeau des tailles, vous les rendrez inſolens, mutins & inſociables : ce n'eſt qu'en les traitant durement qu'on peut les contenir dans » le devoir ». Maxime trop ſouvent pratiquée à l'égard du peuple, & auſſi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Discours de l'orateur.

Masselin, official de Rouen, orateur des états, se plaignit dans un discours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur faisoient, en les accusant de *vouloir rogner les ongles au roi, & lui compter les morceaux.* » Cette atroce imputation, dit-il, ne » peut déshonorer que son auteur. » Convaincus que le bien & l'avan- » tage du royaume sont le bien & » l'avantage du roi, en cherchant à » soulager le peuple, nous avons cru » servir le roi, & remplir le devoir » de fidèles sujets, &c ».

Les impôts diminués, & le roi content.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que sous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cent mille livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne. Le chancelier Guillaume de Rochefort répondit : « Le roi est content de » votre conduite. Comme nous avons » rendu justice à vos intentions, vous » ne devez pas vous offenser s'il nous » est échappé des expressions trop » fortes, & si nous avons fait usage » de quelques principes peut-être ou- » trés. Vous connoissez la méthode » des orateurs ; ils se servent de tous

» les moyens qui peuvent favoriser » leur cause, sans s'assujettir à une » exactitude scrupuleuse ». Les impôts furent considérablement diminués. La Normandie, qui payoit 996, 700 livres, ne fut taxée qu'à 363, 910. Encore ses députés se plaignant, on réduisit la somme à 350, 000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opérations de l'assemblée. Elle étendit ses regards & ses remontrances sur les principales parties du gouvernement, en conservant toujours le respect pour l'autorité royale.

Le parlement soumis à la cour.

Quelque tems après, le duc d'Orléans toujours occupé de ses projets d'ambition, s'adresse au parlement, exagère les désordres de l'état, se plaint de madame de Beaujeu, comme si elle tenoit le roi captif & qu'elle voulût règner seule. Le premier président la Vacquerie répond, que le parlement a été institué par le roi pour administrer la justice; que le gouvernement, la guerre, les finances ne sont point de son ressort; que si le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira; mais que de pareilles re-

montrances ne doivent pas se faire à une cour de justice, sans le bon plaisir & exprès commandement de sa majesté. L'université, dont ce prince rechercha les suffrages, ne se montra pas plus favorable à ses intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il se livre au ressentiment; il passe en Bretagne, pour lever l'étendard de la révolte. La noblesse du pays s'étoit soulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois son ministre, homme de néant, devenu le maître de tout, & qui exerçoit le plus odieux despotisme; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, & l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après sa mort, se ligue avec le duc d'Orléans; Maximilien d'Autriche, élu roi des romains, se joint à eux; la guerre s'allume & tourne à l'avantage du roi. Enfin la bataille de Saint-Aubin

1488. Bataille de Saint-Aubin.

achève de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait prisonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais & de pies sembla préfager la bataille de Saint-Aubin. Comment un historien estimable, qui pensoit même

librement, n'a-t-il pu se garantir dans le dernier siècle, de cet amour du merveilleux, si contraire à la vérité historique ?

Henri VII règnoit alors en Angleterre. Issu par sa mère de la maison de Lancaster, quoique petit fils d'Owen Tudor simple gentilhomme gallois, il avoit détrôné Richard III qui avoit détrôné Edouard V ; & la maison de Plantagenet, si long-tems redoutable à la France, étoit comme noyée dans le sang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit représentée comme entreprise uniquement pour châtier des rebelles. Persuadé ensuite qu'on vouloit se rendre maître du duché, il envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre.

1491.

Le duc de Bretagne étant mort sans enfans mâles, on pensa d'abord à faire valoir les prétentions du roi sur ce grand fief, qu'il étoit essentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche se flattoit de l'acquérir en épousant Anne de Bretagne. Le mariage étoit déjà fait par procureur. Il

Le roi épouse l'héritière de Bretagne.

falloit le rompre, & l'on résolut de faire épouser la princesse à Charles VIII. Elle avoit autant d'aversion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conscience d'ailleurs se révoltoit, à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais la Bretagne étant exposée aux armes françoises, le conseil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il représenta si bien les avantages de la paix, les raisons d'état supérieures à des vues particulières, la nécessité de se plier aux conjonctures, qu'elle sacrifia enfin ses répugnances. Par le traité de paix & de mariage, Charles & Anne se cédèrent mutuellement leurs droits sur la Bretagne, de manière cependant que la princesse, en cas de second mariage, ne pût épouser que l'héritier de la couronne.

Le duc d'Orléans libre & fidele.

Le duc d'Orléans, que le roi avoit généreusement tiré de sa prison, le servit avec zèle dans cette affaire, quoiqu'amoureux lui-même de la duchesse. Il devint dès-lors aussi bon sujet, qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles ames peuvent quelquefois

quelquefois s'égarer, mais elles ne peuvent être ingrates, & la reconnoissance les ramène bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il se voyoit enlever son épouse ; sa fille Marguerite qui devoit épouser le roi, selon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations ; & tandis que ses ambassadeurs agissoient en Angleterre & en Espagne, il se rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraser un ennemi foible, à qui l'empereur son père ne donnoit presque aucun secours, que les Gantois même avoient tenu en prison. Jamais on n'avoit eu d'occasion plus favorable pour saisir les dépouilles de la maison de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangères aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu depuis long-tems, il ne pensoit qu'à les faire valoir : après quoi il prétendoit s'emparer de Constan-

Le roi veut conquérir Naples.

tinople. Il sacrifia un avantage certain à une espérance trompeuse. D'une part, il rendit à Ferdinand le Catholique (1) le Roussillon & la Cerdagne engagés à Louis XI, sans exiger autre chose que la neutralité dans la guerre d'Italie. (On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand contribuèrent beaucoup à ce traité, & qu'ils en firent au roi & à la duchesse de Bourbon sa sœur une obligation de conscience.) D'autre part, il restitua la Franche-comté & l'Artois à Maximilien en lui renvoyant sa fille. Tous ses desirs se portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient son impétuosité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

1494. Il passe en Italie.

Malgré les représentations de sa sœur & des meilleures têtes du conseil, il part presque sans argent, avec peu de troupes, pour cette dangereuse expédition. Le pape Ale-

(1) Ce fameux Ferdinand, roi d'Aragon, étoit devenu puissant par son mariage avec Isabelle, reine de Castille.

xandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord, s'étoit ensuite ligué, ainsi que Pierre de Médicis, avec Alphonse d'Aragon roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à se montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ses portes, Rome ne put se défendre, le pape enfermé dans le château Saint-Ange se hâta de capituler.

Alexandre VI. Zizim.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'étoit emparé de Constantinople en 1453. Zizim ayant disputé l'empire à son frère Bajazet, & ayant été vaincu, avoit cherché un asyle à Rhodes dans sa disgrace. Les chevaliers l'avoient donné au roi, & le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adressé au sultan des Turcs, pour lui demander du secours contre les François. Zizim devoit être sans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le savoir, se flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il se proposoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince turc lui fut

remis empoisonné, s'il en faut croire quelques auteurs, & l'on soupçonna le pape d'avoir donné le poison.

Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI.

Qu'on se représente le roi de France, maître de Rome, baisant les pieds d'Alexandre VI, ce monstre souillé de tous les crimes des Tibères, lui donnant à laver à la messe, & se plaçant après le doyen des cardinaux : il est peu d'exemples plus singuliers, soit de la force des usages, soit du respect que la religion peut inspirer pour ses ministres.

1495. Vaine conquête de Naples.

Cependant le roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraser. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, & il ne craignoit pas moins ses sujets que ses ennemis. Les tyrans sont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand son fils, & disparut aussitôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eût fait que voyager ; rien ne l'arrête ; il entre dans cette capitale cinq mois après son départ de France. La rapidité de ses progrès ne fait qu'augmenter son imprudence. Tandis qu'il se livre aux plaisirs, qu'il donne des tournois & des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne,

les Vénitiens, le duc de Milan Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des mesures contre leurs desseins, il quitte brusquement Naples, ne laissant que trois à quatre mille hommes sous les ordres du comte de Montpensier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de sa commission.

Retour du roi.

Le retour du roi n'étoit pas facile. Il fallut traverser l'Apennin, & transporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit passé. Les Suisses la traînèrent eux-mêmes, réparant ainsi une faute qu'ils venoient de faire, & qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue, près de Parme. Là il sembloit devoir périr. Avec sept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée italienne, de trente mille combattans. Comines assure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui faisoit l'inspiré à Florence, qui déclamoit contre Alexandre VI, & qui

Bataille de Fornoue.

Savonarole.

fut condamné en 1499 à être pendu, comme un fourbe & un séducteur. Ses prédictions ressembloient à tant d'autres, hasardées avec confiance par des imposteurs ou des fanatiques, & quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il est impossible que quelques-unes ne le soient pas.

Bravade d'Alexandre VI.

Alexandre VI, voyant le roi éloigné de Rome, osa lui envoyer un ordre de sortir incessamment d'Italie, de retirer ses troupes du royaume de Naples, &, en cas de désobéissance, de venir en personne rendre compte de sa conduite, sous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Charles n'opposa que la raillerie à l'insulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ses affaires. Il perdit son nouveau royaume en aussi peu de tems qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, soit par antipathie nationale, soit par de justes sujets de plaintes, se montrèrent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empressoient point à mériter leur affection.

1496.

Mauvaise foi de Ferdinand

Le roi d'Espagne, ce fameux Ferdinand le Catholique, le plus rusé

politique de son siècle, à qui l'on avoit rendu le Roussillon & la Cerdagne, pour qu'il ne se mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entreprise; moins jaloux de sa parole que des intérêts de sa maison établie sur le trône de Naples. Gonsalve de Cordoue, son général, eut bientôt chassé les François. Ils ne rapportèrent de leur expédition que cette maladie honteuse, appelée improprement *morbus Gallicus*, qui étoit venue d'Amérique en Espagne sur la flotte de Christophe Colomb, & qui avoit pénétré en Italie avec les Espagnols. le Catholique.

L'imprudence de Charles VIII, son inapplication, ses amusemens, sa légéreté, furent la principale cause d'un revers si accablant; mais le cardinal Briçonnet, son ministre, est soupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Personne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorsqu'Alexandre VI la desiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de sentimens. Quoi qu'il en soit, les malheurs devinrent une leçon pour le Le cardinal Briçonnet.

1498. Mort de Charles VIII

roi. Il connut ses fautes, & pensoit à les réparer. La mort ne lui en laissa pas le tems. Un accident d'apoplexie l'enleva dans sa vingt-huitième année. Il avoit eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas-âge. Le duc d'Orléans fut son successeur.

Projet de diminuer la taille.

Quoique Charles VIII, par son imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume, *il étoit si bon*, dit Comines, *qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cent mille livres; c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il se proposoit de la réduire à douze cent mille livres; & , au rapport de Comines, *il vouloit vivre de son domaine ; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine est grand, & en y comprenant les aides & les gabelles, il passe un million de francs.* Cet historien étoit homme d'état, bon juge en pareille matière. Quelle prodigieuse différence, soit dans la quantité d'espèces, soit dans la manière de vivre !

Dans la relation des états généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenoient ruineux pour l'état, comme pour le peuple. En Bourgogne, du tems de Philippe le Bon, un seul tréſorier percevoit tous les revenus du duché & du comté, & n'avoit que ſix cents livres de gages. On donnoit à ſon clerc pour les écritures & les voyages deux cents livres. C'eſt à quoi montoit toute la dépenſe. « Aujourd'hui il y a dans la même province, dit l'orateur des états, un tréſorier à deux mille neuf cents livres de gages; un receveur général, aux mêmes appointemens; un receveur particulier, à douze cents livres, & un contrôleur à ſix cents. Ainſi une partie conſidérable des revenus de la province eſt une pure perte pour l'état ».

Frais de perception.

Charles ſentoit le beſoin d'une réforme eccléſiaſtique, & en cherchoit les moyens. Il propoſa cette queſtion, avec deux autres de même eſpèce, à la faculté de théologie : « En cas de *néceſſité urgente*, & après dix ans révolus depuis la tenue du dernier

Queſtion du roi ſur les conciles.

» concile, si le pape, ayant été prié » & sommé d'en convoquer un nouveau, diffère de le convoquer, les » princes tant ecclésiastiques que séculiers, & autres membres de l'église, ont-ils le droit de s'assembler eux mêmes, & formeront-ils » sans l'aveu du pape un concile représentant l'église universelle » ? Les docteurs répondirent affirmativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'espérance de succès.

Défaut des lois ecclésiastiques.

Au reste, les mœurs des ecclésiastiques ne pouvoient se réformer, tant que les lois seroient en quelque sorte favorables à leur licence. La défense du concubinage regardoit également les laïques & les prêtres; mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ses revenus, au lieu que les canons condamnoient un laïque à des peines corporelles : c'étoit un renversement de l'ordre. (*Voy. le concile de Paris de* 1432.)

Rédaction des coutumes

Jusqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes & sans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois

avoient formé le projet de les rédiger ; mais Charles VIII en commença le premier l'exécution, qui ne fut achevée que sous Charles IX. Elle étoit absolument nécessaire pour abréger les procès, puisque les coutumes servoient de règle dans les jugemens, & qu'il falloit sans cesse les vérifier sur les lieux.

Découverte d'un nouveau monde.

Sous ce règne, la découverte d'un nouveau monde que l'on regardoit comme une chimère, confondit l'ignorance présompteuse de ceux qui nioient les antipodes. Cristophe Colomb, génois, avec trois petits vaisseaux espagnols, eut le courage de chercher, & la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premières îles l'an 1492 ; il fonda la colonie de Saint-Domingne ; il découvrit ensuite le continent. Cette partie du monde porte cependant le nom d'Américi Vespuce, florentin, beaucoup moins digne de célèbrité. D'un autre côté, les Portugais gaïs s'ouvrirent une route inconnue jusques aux Indes orientales en faisant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de

Boussole.

la bouſſole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzième ſiècle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimantée conduiroit les flottes au-delà des bornes qu'on ſuppoſoit à l'univers ? Et qui oſera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomène capable de produire d'auſſi grands effets ? Le commerce des Européens embraſſa bientôt le tour du monde. On peut douter ſi l'Europe y a plus gagné que perdu. Les beſoins ont augmenté en proportion des richeſſes, & les vrais biens ont été ſouvent ſacrifiés à des fantaiſies ruineuſes.

LOUIS XII.

1498. Commencemens heureux.

Louis XII, auparavant duc d'Orléans, sembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années & les revers. Il étoit âgé de trente-six ans. Sa longue prison après la bataille de Saint-Aubin, avoit beaucoup tempéré la fougue de sa jeunesse. S'il aimoit la guerre & les plaisirs, il aimoit encore plus son peuple. Dès la première année il diminua les impôts d'un dixième, ensuite d'un tiers; il sacrifia ses ressentimens contre les seigneurs qui lui avoient été le plus contraires. *Le roi de France*, disoit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Il rétablit la discipline militaire, qui tend toujours à se relâcher. Il prit un soin particulier de perfectionner l'administration de la justice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'université.

Le roi réprime l'université.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conservant la passion de ses privilèges abusifs, se roidit contre de sages réglemens, & ferma la bouche, selon l'ancienne coutume, aux professeurs & aux prédicateurs. Ceux-ci, en faisant leurs adieux à leur auditoire, ne manquèrent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par leurs prédications*, dit-il; *je les enverrai prêcher ailleurs.* De pareilles révoltes étoient déjà moins dangereuses que ridicules. L'université fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

Divorce de Louis XII, favorisé par Alexandre VI.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en possession de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princesse fortifioit la raison d'état, qui lui inspiroit le desir de l'épouser. Mais il étoit marié depuis long-tems avec Jeanne de France, fille de Louis XI, également difforme & vertueuse. Sous prétexte que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été consommé & ne pouvoit l'être, trois commissaires du

pape, après un examen juridique, prononcèrent la sentence de divorce, & le roi épousa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favorisant dans une affaire si délicate, consultoit moins l'équité que la passion : il procuroit à César Borgia, son bâtard, le duché de Valentinois & un établissement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but son propre intérêt ou l'agrandissement de sa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahison.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume seroit devenu plus florissant & plus heureux que jamais. Malheureusement il avoit des droits sur Milan, par Valentine Visconti sa grand-mère, & il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des espérances chimériques l'engagèrent comme son prédécesseur dans une guerre funeste, où la rapidité des succès fut suivie de promptes disgraces. S'étant uni aux Vénitiens, pour dépouiller Ludovic Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà

des Alpes. En vingt jours, le Milanès & l'état de Gènes furent conquis. Il alla faire son entrée à Milan. Après son départ, une faction s'éleva contre les François : Ludovic les chassa en très-peu de tems; mais Louis répara bientôt cette perte ; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France où il mourut.

1501. Conquête inutile du royaume de Naples.

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en assurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand le Catholique de partager avec lui. Ils font un traité secret, de concert avec le pape qui devoit en profiter. Gonsalve de Cordoue, aussi rusé que Ferdinand son maître, arrive à Naples sous prétexte de s'opposer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Espagne, selon sa coutume, colore d'un motif de religion l'injustice la plus manifeste : s'il veut dépouiller un parent, c'est pour faire ensuite la guerre au Turc. Le malheureux Frédéric roi de Naples, accablé par les François & les Espagnols, demande un asyle en France, & s'y retire, tandis que les vainqueurs partagent entre

eux ſes états. Ce partage fut une occaſion de diſpute, qui produiſit une guerre ouverte. Gonſalve vraiment digne, malgré ſa mauvaiſe foi, du ſurnom de grand capitaine, battit les François à Cérignole où le duc de Nemours fut tué, les pouſſa de poſte en poſte, leur enleva enfin toutes leurs conquêtes. Gonſalve de Cordoue.

1503. Le roi pouvoit rétablir ſes affaires en Italie. Une armée nombreuſe qu'il y envoya donnoit de grandes eſpérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboiſe ſon premier miniſtre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *miniſtre ſans orgueil & ſans avarice, cardinal avec un ſeul bénéfice*, comme le remarque Mézerai, ne put réſiſter à l'ambition d'être pape; ou peut-être aſpira-t-il à la papauté dans la vue de ſervir la France. Alexandre VI venoit de mourir, empoiſonné dans un feſtin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poiſon qu'il deſtinoit à pluſieurs cardinaux. Le conclave alloit s'aſſembler, l'armée françoiſe étoit aux portes de Rome. D'Amboiſe l'y retint trop Faute du cardinal d'Amboiſe.

Il eſt dupe des Italiens.

long-tems. Le cardinal de la Rovère, (depuis Jules II) ingrat & infidèle envers la France, lui persuada frauduleusement d'éloigner ces troupes, afin de rendre son élection plus libre. Alors la terreur se dissipa, & l'on élut pour pape un Italien, (Piccolomini, Pie III, qui ne règna pas un mois, & dont le successeur fut la Rovère.) Ainsi le cardinal eut le chagrin d'être dupe & d'avoir négligé les intérêts de son maître. La saison pluvieuse empêcha les expéditions militaires. Gonsalve vainquit encore les François au passage du Garillan. On vit alors le célèbre chevalier Bayard arrêter lui seul deux cents Espagnols à la barrière d'un pont; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du succès de la guerre.

Perfidie de Ferdinand.

Il y eut quelques négociations infructueuses. Le roi congédia les ambassadeurs espagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un deux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accusoit de l'avoir trahi deux fois : *deux fois*, répondit-il ? *pardieu il a menti, l'ivrogne ; je l'ai trompé plus de dix.* Ce trait, rap-

porté par Daniel, s'accorde très bien avec la conduite du roi d'Espagne. Jamais on ne se joua des traités d'une manière plus adroite. Il s'étoit agrandi par les armes sur les ruines des Maures mahométans, à qui il avoit enlevé le royaume de Grenade ; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zèle de religion qui rend les fourbes si dangereux.

Traité de Blois, grande faute de Louis XII.

Louis XII, plus sincère, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuser ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) sa fille aînée à Charles d'Autriche, petits fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan & Gènes devoient faire la dot de cette princesse, en cas que le roi mourût sans enfans mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaie mortelle. Les états généraux, assemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Ils représentèrent au roi les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux lois du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que

1506. Etats généraux.

le roi n'ayant pu faire un traité pareil, ne pouvoit & ne devoit pas l'exécuter. Louis se repentoit déja de sa démarche ; plusieurs même croient qu'en engageant sa parole il vouloit ne la point tenir ; car la mauvaise foi des autres princes sembloit autoriser l'artifice. Il se rendit aux représentations des états, & donna sa fille à François comte d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne.

Jules II opposé au roi.

Gènes, tant de fois rebelle, se révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit soufflé le feu. Ce pontife ambitieux & guerrier ne pensoit qu'à étendre l'état du saint siège. Après avoir dépouillé César Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI son père lui avoit procurées à force de crimes, ou dont il s'étoit lui-même emparé par la même voie, il vouloit chasser d'Italie tous les princes étrangers ; & la puissance de Louis XII excitoit sa haine ainsi que sa jalousie. Le roi marcha en personne pour châtier les mutins. Gènes se rendit à discrétion ; il y entra l'épée à la main, avec tout l'appareil d'un

vainqueur qui respire la vengeance ; mais la clémence le désarma, & il se fit adorer en pardonnant.

1508. Ligue de Cambrai contre Venise.

Cette expédition rapide fut suivie de la fameuse ligue de Cambrai, qui arma presque toute l'Europe contre une seule république d'Italie. Venise, autrefois peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'industrie & le commerce un état puissant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ses voisins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ses conquêtes sur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Espagne, malgré leurs divisions particulières, se réunirent pour écraser cette république commerçante, qui avoit l'avantage de se gouverner par des principes invariables. Chacun se plaignoit de quelques usurpations, & vouloit reprendre son bien. Le pape lança d'abord contre les Vénitiens des anathêmes terribles : il les déclara ennemis du nom chrétien ; permettant à quiconque de leur courir sus, de les dépouiller, de les

réduire en esclavage. Une bulle ne
1509. les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable.

Le roi défait les Vénitiens

Il étoit impatient de combattre. On lui représenta qu'il avoit affaire à des ennemis sages, contre lesquels il ne pouvoit trop se munir de précautions. *Je leur donnerai*, dit-il, *tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse ils n'en viendront pas à bout.* L'impétuosité françoise triompha effectivement à la journée d'Agnadel. C'est-là qu'il répondit aux représentations qu'on lui faisoit sur le péril : *Que ceux qui ont peur se mettent derrière moi.* Un mot de la Trémoille, *Enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup aussi à ranimer la valeur des troupes. Les Vénitiens furent défaits. On se saisit aussitôt de la plupart de leurs places. Ils sembloient perdus sans ressource ; mais la politique du pape les sauva.

Le pape trahit le roi.

Dès qu'il se vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, sa première résolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Véni-

tiens, pour nuire à ses alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occasions favorables, commença d'agir lorsqu'il n'étoit plus tems de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui susciter des ennemis, & détacha les Suisses de son alliance avec d'autant moins de peine, que ce peuple avide d'argent & devenu nécessaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ses pensions. Dans un mouvement de colère, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes trop peu mesurés : *Il est étonnant que de misérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que mes prédécesseurs leur en donnassent, osent faire la loi à un roi de France.* Les Suisses n'oublièrent pas ces paroles indiscrètes, & furent bien s'en venger. Jules II gagna aussi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'investiture pleine & entière du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer sa foi, pourvu qu'il y trouvât son profit. Le seul Maximilien demeura fidèle au traité, parce que son intérêt l'exigeoit.

Les Suisses abandonnent la France.

Ferdinand uni au pape.

1510. Guerre contre le pape.

Louis XII devoit regarder le pape comme un prince armé contre lui. Jules étoit réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'église : il faisoit la guerre au duc de Ferrare, allié de la France ; il agissoit en ennemi, non-seulement par les négociations, mais par toutes sortes d'hostilités. Cependant plein de respect pour le saint siège, le roi ne voulut pas prendre les armes sans consulter le clergé de son royaume. L'ayant assemblé à Tours, il lui proposa, en forme de cas de conscience, différentes questions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponses du clergé furent dictées par la raison & le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime ; qu'il falloit observer la pragmatique, & ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un subside sur les biens ecclésiastiques, pour soutenir l'honneur de la couronne contre le pontife romain.

Assemblée du clergé.

Intrépidité de Jules II.

Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage

courage l'armée françoise, assiégea lui-même la Mirandole, visitant les tranchées, s'exposant au feu du canon; il entra par la brèche dans cette place. Tandis qu'il soutient sa réputation de guerrier, le roi de France & l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Pise. Il en convoque un de son côté à Rome; il jette l'interdit sur Pise, sur Florence, & excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppose; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre; il anime les Suisses, il leur persuade d'envahir le Milanès. Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, & sans s'étonner de rien, presse vivement la guerre.

1512. Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne.

Gaston de Foix duc de Nemours, jeune prince aussi sage que vaillant, commandoit l'armée françoise. Il s'immortalisa par des exploits qui ne produisirent aucun fruit solide. La bataille de Ravenne qu'il gagna sur les Espagnols, fut même un malheur, puisqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima sur cet événement en prince plein d'humanité. *Je voudrois*, dit,

il, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix, & tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires.*

On évacue le Milanès.

Cependant les Suisses, outrés de l'affront qu'ils avoient reçu, venoient fondre sur le Milanès. Maximilien trahit la France, qu'il avoit souvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, & bientôt évacuer entiérement le pays. C'est en vain que l'intrépide Bayard, surnommé le *chevalier sans peur & sans reproche*, & plusieurs autres héros françois, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent; il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes mesures; les confédérés avoient des forces supérieures. Une entreprise mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers succès.

L'argent absorbé par la guerre.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangères, & ce qui les rendra plus funestes de jour en jour, c'est qu'on ne pouvoit y réussir sans épuiser les finances, au risque même de

n'en retirer aucun fruit solide. Le maréchal de Trivulce, milanois, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avoit répondu qu'il falloit essentiellement trois choses, la première *de l'argent*, la seconde *de l'argent*, & la troisième *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignoit de fouler ses peuples, devoit donc être pacifique par système ; mais il se laissa entraîner par les conjonctures. On peut aisément prévoir combien ses successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour satisfaire tantôt de vaines animosités, tantôt le désir presque toujours injuste des conquêtes.

La Navarre usurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'usurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent & allié du roi de France. Une bulle, vraie ou supposée de Jules II, qui excommunioit & déposoit Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Pise, servit de pretexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du secours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleusement d'une invasion

en Guienne. La Navarre, conquise par ses armes & ses intrigues, est toujours restée depuis à l'Espagne. M. de Voltaire dit qu'on l'appeloit en Espagne *le sage*, *le prudent* ; en Italie *le pieux* ; en France & à Londres *le perfide*. Ses actions décident assez du titre qu'il méritoit le plus.

Fin de Jules II.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il se prétendit en droit d'usurper les états de son voisin. Mais Jules II étoit d'un caractère à renouveler les entreprises des Grégoire VII & des Innocent III. Non-seulement il avoit jeté un interdit sur le royaume & anathématisé la pragmatique, mais il sollicitoit le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ses forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il se fit céder Parme, Plaisance & Reggio par l'empereur, avec cette clause seulement, *sauf les droits de l'empire*. L'Europe fut délivrée en 1613 de ce pape audacieux, *homme né avec de grands talens*, dit Daniel, *pour le gouvernement de tout autre état que de celui de l'église*. Le cardinal de Médicis lui succéda sous le nom de

Léon X, n'ayant encore que trente-sept ans.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens, & commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, & en font une nouvelle conquête aussi rapide & aussi infructueuse que les précédentes. Les Suisses, sans artillerie, sans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuse, remportent la victoire. Milan est repris; Gènes se révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles ciconstances. Machiavel, cité par Hénault, observe que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il » ruina les foibles, il augmenta la » puissance d'un puissant, il y introduisit un étranger trop puissant, il » n'y vint point demeurer, & il n'y » envoya point de colonies ». Le politique Machiavel suppose peut-être trop légérement que des colonies puissent s'établir en si peu d'années, & dans des conjonctures si orageuses.

* 1513. Nouveau revers en Italie.

Tous ces revers, en affoiblissant le royaume, augmentèrent l'audace

Les François battus à Guinegate.

des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour sa table : tant le besoin ou l'avarice dégradoit cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'est ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce que l'on y fit peu d'usage des armes.

Bayard prisonnier.

Bayard, ne pouvant plus résister au nombre, attaque brusquement un gendarme de l'armée ennemie, le force à se rendre, & se rend aussitôt à lui. Quelques jours après il demanda sa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme? *Et la vôtre*, répondit Bayard? *car je vous ai fait mon prisonnier.* Henri VIII & l'empereur décidèrent la dispute en faveur du héros françois.

Les Suisses en Bourgogne.

La bataille de Guinegate fit perdre Térouane & Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suisses assiégeoient Dijon, la terreur se répandoit déjà jusques dans Paris. Dijon ne fut sauvé que

par l'adreſſe de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suiſſes à lever le ſiège, en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, & plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils ſe diſoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan & du ſaint ſiège: ils exigèrent, outre quatre cent mille écus de leurs anciennes penſions, que le roi renonçât au Milanès, fît diſſoudre le concile de Piſe, & s'en rapportât au jugement des juriſconſultes ſur une partie de la Bourgogne, que l'empereur revendiquoit pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on ſe délivra du plus grand péril. Le roi, charmé de cet événement, affecta de ſe plaindre du gouverneur, & refuſa de ratifier le traité. Les Suiſſes étoient partis, l'hiver approchoit; on avoit le tems de ſe précautionner contre une autre invaſion.

La Trémoille ſauve Dijon.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un ſcrupule auſſi naturel à ſon ſexe qu'à ſa piété, elle avoit ſouvent inquiété le roi au ſujet de la guerre avec le pape; &,

1514. Mort de la reine.

selon quelques auteurs, ses représentations importunes avoient nui aux affaires d'Italie. L'espérance d'avoir un fils, & la nécessité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminèrent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la sœur de Henri VIII, promise au prince d'Espagne ; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique, son beau-père, qui l'avoit souvent trahi comme les autres, se vengea par cette alliance. Une ligue offensive & défensive avec l'Anglois mettoit Louis XII en état de réparer ses malheurs. Il s'étoit raccommodé avec le pape en renonçant au concile de Pise, transféré à Lyon. Il faisoit de grands préparatifs de guerre, lorsqu'une maladie violente l'emporta dans sa 54e. année. Sa passion pour la jeune reine abrégea ses jours. *Le bon roi*, dit l'historien de Bayard, *à cause de sa femme, avoit changé de tout sa manière de vivre ; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; où il souloit se coucher à six heures du soir,*

Traité avec l'Angleterre

1515. Mort du roi.

souvent se couchoit à minuit. On voit combien les usages de ce tems étoient différens des nôtres.

Le peuple heureux sous Louis XII.

Louis XII mérita & reçut de la nation le plus beau titre que les rois puissent porter, le nom de *père du peuple.* Il diminua les impôts de plus de moitié ; jamais il n'exigea de nouveaux subsides pour les dépenses de la guerre. S'il employa une ressource dangereuse & jusqu'alors peu connue (1), la vénalité des charges, il ne l'étendoit point aux offices de judicature, les moins susceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne se donnoient alors qu'au mérite. C'étoit

Charges données au mérite.

---

(1) Une ordonnance de S. Louis en 1256 porte : *Que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtés, baillies ou autres offices, ne les puissent à autres vendre sans notre congé ; & si plusieurs achètent ensemble les offices dessus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour les autres.* On permettoit donc quelquefois alors la vente des offices ; ce qui annonçoit de loin la vénalité au profit du roi.

l'usage que les parlemens présentassent trois sujets pour une place vacante, & que le roi en nommât un. Choisis entre les plus célèbres avocats, ils avoient en quelque sorte acquis le droit de juger, en se distinguant par leurs lumières & leurs vertus.

Distribution admirable des récompenses.

En tout genre, les récompenses alloient chercher le mérite, qu'il est honteux de réduire à les solliciter. Le roi avoit deux listes exactes, l'une des graces qui étoient à sa disposition, l'autre des personnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquoit-il un poste, un bénéfice? c'étoit pour le plus digne; & voilà peut être le meilleur secret d'assurer le bonheur d'une monarchie.

Economie.

On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal entendue. Il eût mieux fait sans doute d'augmenter les pensions des Suisses & d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ses sujets le justifie glorieusement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône, & fournit à tout. Il disoit

que *la justice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que sa grandeur à beaucoup donner.* Ce n'est pas le compte des courtisans. Aussi osa-t-on le jouer sur le théâtre. *J'aime mieux*, dit-il à ce sujet, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.* Quoiqu'il aimât tendrement son successeur, il gémissoit de son penchant à la prodigalité. *Hélas! nous travaillons en vain*, disoit-il, *ce gros garçon gâtera tout.*

L'état n'étoit point enderré, l'abondance régnoit dans les provinces, la justice se rendoit promptement & presque sans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie & de Provence furent établis sous ce règne, & le grand conseil commença ses fonctions.

Justice presque sans frais.

Par l'édit de 1499, il est ordonné *qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourroit arracher du monarque.* Maxime admirable qui, en assurant la tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité souveraine.

Suivre la loi, malgré des ordres contraires.

Le laboureur protégé.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du soldat. On fit un exemple sur quelques gendarmes, & les autres restèrent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, selon la remarque de M. de Voltaire, » il » eut donc la gloire plus précieuse » d'être un bon roi; & sa mémoire » sera toujours en bénédiction à la » postérité ».

Amour des lettres.

En un mot, il avoit pris Trajan pour son modèle, & il faisoit son étude des *Offices* de Cicéron. Il aima les lettres, l'histoire en particulier, comme tout prince devroit les aimer, soit pour sa propre instruction, soit pour celle de ses peuples.

Réforme des religieux.

Parmi les réformes qu'il avoit à cœur, celle des religieux n'étoit pas la moins nécessaire. Pour en assurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboise la qualité de légat *à latere*. Ce ministre, ainsi revêtu de toute la puissance, tant spirituelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'opposoient à son zèle. Les jacobins de Paris soutinrent deux assauts à main armée contre les com-

missaires; & les cordeliers, sans user de voies de fait, se montrèrent également indociles (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens abus se perpétuèrent encore longtems.

FRANÇOIS I.

1515. Idée de ce règne.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arrière-petit-fils de ce duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du sang ; son esprit, ses talens, son courage, sa grandeur d'ame, le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirèrent de grands malheurs, un rival heureux & politique dont les succès obscurcirent sa gloire ; mais il ne laissa pas de briller jusques dans l'infortune ; & les événemens mémorables de son règne font une époque d'autant plus intéressante, qu'ils produisirent une révolution dans l'esprit humain.

Guerre d'Italie.

Un roi de vingt-&-un ans, plein de feu & de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur & les sentimens d'un héros, devoit naturellement se livrer au desir de vaincre & de conquérir. Louis XII avoit fait les pré-

paratifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I réſolut d'en profiter. Les conſeils du chancelier du Prat lui fournirent encore une reſſource pour amaſſer de l'argent; reſſource qu'on croiroit inventée par un traitant italien, plutôt que par le chef de la juſtice : ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa pluſieurs dans le parlement de Paris & dans les autres, & la plus importante des fonctions devint malheureuſement vénale (1). Cet abus, joint à une augmentation d'impôts, préſageoit une règne moins équitable que celui de Louis XII.

Vénalité des charges de judicature.

Après avoir ſigné des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens,

Bataille de Marignan.

(1) Cette vénalité des charges s'établit, comme l'obſerve M. Hénault, » par le » fait, plutôt que par le droit, car nous » ne connoiſſons point de loi à ce ſujet » de ce tems-là ; & même long-tems de- » puis François I, on faiſoit encore ſer- » ment au parlement de n'avoir pas acheté » ſon office ». Tant le nouvel uſage étoit contraire aux principes de la magiſtrature !

& Charles d'Autriche, que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi passa les Alpes, & pénétra dans le Milanès. Les Suisses, qui vendoient leur sang & qui n'en étoient pas moins fiers, excités par le cardinal de Sion, vinrent, au nombre d'environ trente-six mille combattans, l'attaquer tout-à-coup, quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuse bataille de Marignan. La victoire fut disputée deux jours. François, armé chevalier par le célèbre Bayard, se fit admirer parmi une foule de héros. Il passa la nuit sur un affut de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle, qu'il souilla dans la suite par sa révolte. Jamais les Suisses ne se montrèrent si acharnés au combat. Leurs longues piques formoient un rempart, presque inaccessible aux efforts de la gendarmerie. Malgré cette défaite, qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre jusqu'à l'extrémité, s'il payoit leur solde.

Les Suisses abandonnent le Milanès.

L'impuiſſance où il étoit de le faire, leur ayant fourni un prétexte pour ſe retirer, le Milanès ſubit en très peu de tems la loi du vainqueur.

1516. Négociations avec Léon X.

Un combat de géans, [c'eſt le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles (1),] avoit mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, auſſi ambitieux, mais plus ſouple & plus ami de la paix que ſon fier prédéceſſeur, deſira un accommodement ; il eut une entrevue à Bologne avec le roi ; il le gagna par des apparences trompeuſes de cordialité, & feignit d'approuver ſon deſſein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la pragmatique-ſanction. On convint

(1) Une maîtreſſe du roi fit diſgracier ce ſeigneur italien. Il en tomba dangereuſement malade. François I ſe repentit, & l'envoya viſiter de ſa part. *Il n'eſt plus tems*, dit Trivulce, *ſon dédain & mon dépit ont déja fait leur opération ; je ſuis mort.*

de la supprimer ; on chercha des tempéramens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art dans le concordat, par lequel la nomination aux évêchés & aux abbayes étoit accordée au roi, qui devoit présenter au pape les sujets nommés ; les réserves & les expectatives, abolies d'une part ; & de l'autre, la supériorité du concile général sur le pape, passée sous silence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, essuya en France les plus vives oppositions. La plupart étoient indignés de voir les décrets des conciles de Bâle & de Constance anéantis, les élections canoniques supprimées de nouveau, & les annates rendues à la cour de Rome ; car on étoit convenu de ce point sans l'insérer dans le concordat, & il a toujours subsisté depuis. Le clergé, le parlement, l'université, s'élevèrent de concert contre une loi si opposée aux maximes françoises. Le roi parla en maître absolu ; on obéit, & le concordat fut enregistré en 1518, après plusieurs jussions. Si la politique pouvoit disputer au

Concordat de François I & de ce pape.

pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à disputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorsque les rois de la première race en disposèrent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire passer à Rome cette espèce de tribut; mais les papes n'étoient alors que chefs de l'église.

Les Suisses traitèrent aussi avec François I, & s'obligèrent à ne servir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre. Alliance avec les Suisses.

Cependant Charles d'Autriche commençoit à exciter la jalousie du roi, plus âgé que lui de six ans. Il devoit succéder à ses deux grands-pères, Ferdinand le Catholique & l'empereur Maximilien. Dans la jeunesse, avec un esprit solide, cultivé par l'éducation, il se livroit déjà aux affaires, & se rendoit capable des plus grandes choses. Ferdinand mourut en 1516. Nous observons ici qu'un historien d'Espagne le loue, malgré ses parjures & ses perfidies, d'avoir Charles-Quint.

Mort de Ferdinand.

su mieux que tous les autres princes allier la loi de dieu avec la raison d'état. C'est ainsi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'histoire. Le jeune Charles, déjà possesseur des Pays-bas, devint par cette mort roi d'Espagne, de Naples & de Sicile.

Et de Maximilien.

Maximilien, beaucoup moins puissant, qui avoit eu l'ambition d'être pape, qui n'avoit cessé d'entreprendre sans avoir les moyens d'exécuter, finit aussi sa labourieuse carrière en 1519, & lui laissa l'Autriche, avec l'espérance de se faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue & l'argent pour s'assurer les suffrages. Le pape le favorisoit en apparence, & travailloit sous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie.

Charles parvient à l'empire.

Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à se décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-quint fut préféré, parce que l'éloignement de ses états, quoique plus

vaſtes, faiſoit moins d'ombrage à la liberté germanique. On ne prévit point aſſez que l'empire deviendroit héréditaire dans ſa maiſon, & qu'elle pourroit aſpirer à une ſorte de monarchie univerſelle.

Inimitié du roi & de l'empereur.

Avant l'élection, les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I diſoit que la concurrence de Charles ne l'offenſoit point; qu'ils faiſoient la cour à une même maîtreſſe, que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit bien que l'autre s'en conſolât.

Ce généreux ſentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier ſoin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, & de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réuſſit d'abord en flattant le cardinal Wolſey, tout-puiſſant dans cette cour, & qui même lui fit rendre Tournai. Il eut avec Henri VIII une entrevue près de Calais, où l'on étala de part & d'autre toute la magnificence poſſible. Cette entrevue, appelée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produiſit que des

1520. Entrevue de François I & de Henri VIII

fêtes & d'inutiles dépenses. Charles-quint fut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient séparés, qu'il passa lui-même en Angleterre.

Wolsey gagné par Charles-quint.

Il vint à bout de gagner Wolsey, ministre ambitieux & avide, qui, se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses du roi, dès qu'il espéra d'être mieux payé par l'empereur. Ce cardinal gouvernoit Henri, & enleva bientôt à la France un allié nécessaire.

Politique frauduleuse de Léon X.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de père commun que de ses plaisirs & des intérêts temporels de son siège, loin d'inspirer la concorde à ces deux princes, jetoit des semences de division, & vouloit qu'ils s'affoiblissent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-quint l'investiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Ensuite par un traité secret il promit à François I de refuser cette investiture, & le laissa maître d'attaquer Naples, sous des conditions qui tendoient à l'agrandissement de l'état

ecclésiastique. Quelque tems après il se déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuses. Le roi commença sans doute à se repentir d'avoir fait le concordat.

1521. Suites malheureuses de la guerre.

Les François profitent de l'éloignement de Charles-quint pour reprendre la Navarre, & la perdent presque aussitôt. La guerre s'allume à toutes les extrémités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon; Bayard fait lever le siège de Mézières, & le roi écrit de remercier dieu qui s'est *montré bon François*. Mais le Milanès est encore enlevé à la France; le pape & l'empereur y rétablissent la maison de Sforce. Cette révolution paroissoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple & de la noblesse par des excès de sévérité & de hauteur; le roi n'envoyoit point d'argent, & dissipoit en vaines dépenses les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ses sujets, & veillé à l'administration des finances, autant négligeoit-il cette partie essentielle du gouvernement.

Causes de la perte du Milanès.

Avec une pareille conduite, pouvoit-il se soutenir dans une conquête exposée à tant d'orages ?

Mort de Léon X.

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faisant fleurir par sa protection les sciences & les beaux-arts. Son successeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-quint, à qui l'on reprochera éternellement d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

1523. Fautes du gouvernement.

Lautrec, abandonné des Suisses faute d'argent, voyant les affaires désespérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui-même la cause ; que la gendarmerie avoit servi dix-huit mois sans toucher un sou de l'épargne ; que les Suisses dont on connoissoit le génie, n'avoient point été payés ; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection & tous les malheurs de la guerre. Le roi,

roi, qui avoit donné ordre à Semblançai, surintendant des finances, d'envoyer quatre cent mille écus à ce général, le fit aussitôt arrêter.

Procès du surintendant Semblançai.

Semblançai protesta en vain que madame d'Angoulême, mère du monarque, s'étoit saisie de cet argent. On choisit des commissaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, & la sentence exécutée à Montfaucon. Quelques surintendans avoient subi autrefois le même sort. Celui-ci étoit un respectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, & de la jalousie du chancelier du Prat, qui le haïssoit mortellement. L'innocent est toujours foible contre de tels ennemis.

1524. Confiance du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois étoient ligués contre la France. « Tous » les princes conspirent contre moi, » dit le monarque à un Espagnol; » mais j'ai de quoi leur répondre à » tous. Je m'embarrasse peu de l'em-

» pereur, parce qu'il n'a point d'ar-
» gent; & du roi d'Angleterre, parce
» que ma frontière de Picardie eſt
» bien fortifiée; & des Flamands,
» parce que ce ſont de mauvaiſes
» troupes. Pour l'Italie, je m'en
» charge moi-même; j'irai à Milan,
» je le prendrai, & je ne laiſſerai pas
» à mes ennemis un pouce de terre
» de ce qu'ils m'ont enlevé ». Cette extrême confiance venoit du courage, & ne ſuppoſoit pas beaucoup de ſageſſe.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération ſi formidable fut réellement moins funeſte que la révolte du connétable de Bourbon. Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands ſervices ſont quelquefois des ſujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenſer comme il méritoit, on ſaiſit toutes les occaſions de le mortifier. Pour comble de malheur, la mère du roi devint amoureuſe de lui; elle fit des propoſitions de mariage & eſſuya un refus. Une femme vindicative, toute-puiſſante à la cour, ne pouvoit guère modérer ſon reſſentiment. Le chancelier du

Prat ſervit ſa vengeance. On diſputa au connétable tous les biens de la maiſon de Bourbon, ſous prétexte qu'il ne deſcendoit pas des aînés en ligne directe : ce procès, fondé ſur la chicane, fut jugé à ſon déſavantage. Les ſollicitations de madame d'Angoulême arrachèrent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en ſéqueſtre. C'étoit réduire au déſeſpoir l'homme qu'il importoit le plus de ménager. Il traita auſſitôt avec l'empereur.

Il ſe réfugie auprès de l'empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvoit s'aſſurer de ſa perſonne ; mais par une franchiſe outrée, dont il fut ſouvent la dupe, il ſe fia au connétable, qui lui donnoit de belles paroles, & qui ſaiſit la première occaſion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un ſeigneur eſpagnol ne voulut point prêter ſon palais pour loger cet illuſtre transfuge. *Je ne puis rien refuſer à votre majeſté*, dit-il à Charles-quint ; *mais je lui déclare que ſi le duc de Bourbon loge dans ma maiſon, je la brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par conſéquent indigne d'être*

jamais habitée par des gens d'honneur.

Le roi se défend partout.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point son courage. Il avoit employé, pour se procurer des ressources, tous les moyens que la dissipation des finances rendoit nécessaires, jusqu'à enlever une grille d'argent massif d'environ sept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de S. Martin. Il vouloit passer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne causât quelque soulèvement dans le royaume, il se contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guère que le mérite d'un courtisan, échoua par-tout. Heureusement les ennemis ne reussirent guère mieux en Picardie, en Flandre & du côté de l'Espagne. Ils avoient cependant pénétré jusqu'à onze lieues de Paris. Les François se défendirent chez eux, & furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet battu en Italie.

Bonnivet, trop inférieur par le nombre aux confédérés, & par le génie au marquis de Pescaire, à Jean de Médicis & au connétable, leurs généraux, abandonné des Suisses,

attaqué dans sa retraite de Biagrassa, ou de Rébec, blessé dès la première charge, perdit toute espérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit aussi une blessure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il se confesse à un gentilhomme de sa suite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne son estime & sa compassion. *Ce n'est pas moi qui suis à plaindre*, lui dit Bayard; *je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie & vos sermens.* Ainsi mourut ce grand homme, aussi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, & qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il étoit trop peu courtisan pour unir la gloire & la fortune.

Mort de Bayard.

Charles-quint, après l'avantage qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Le connétable en avoit inspiré le dessein; l'empereur & Henri VIII étoient convenus par un nouveau traité, qu'après la conquête, il posséderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque

Siège de Marseille.

anglois, comme au véritable roi de France. Son avis étoit de pénétrer jusques dans le cœur du royaume ; mais on s'attacha au siège de Marseille. Les efforts du connétable & de Pescaire ne purent emporter cette place. Ils décampèrent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant plusieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit assuré que trois coups de canons épouvanteroient les Marseillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clés de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques personnes dans la tente même de Pescaire. Le connétable accourut au bruit de cet accident, & demanda ce que c'étoit. *Ce sont*, répondit Pescaire, *les consuls de Marseille qui nous apportent les clés de la ville.*

François I. repasse en Italie.

Si François I eût écouté les conseils des meilleures têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Bonnivet le détermina, selon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une belle Milanoise dont il lui vantoit les charmes. Quel qu'en fût le motif, l'im-

prudence l'entraîna au-delà des monts, & lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étoient toujours pernicieux, il assiège Pavie, contre le sentiment des vieux capitaines, & il affoiblit son armée pour faire une diversion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui résiste vigoureusement, Bourbon rassemble des troupes en Allemagne; & comme Charles-quint, avec toute sa puissance, n'avoit pas d'argent, & ne pouvoit exiger de nouvelles impositions, ce général engage ses propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amène douze mille hommes. Les ennemis présentent la bataille.

Son imprudence.

1525. Bataille de Pavie.

Une fausse honte empêcha le roi de lever le siège, & Bonnivet le confirma dans la résolution de combattre. Cette funeste bataille ressemble à celle de Poitiers & d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de sa main sept ou huit hommes, fut sauvé de la fureur du soldat par Pompéran, le seul officier françois qui eût suivi le connétable. Il se rendit prisonnier au comte de Lannoi, viceroi de Naples. Bon-

Le roi prisonnier.

nivet se fit tuer de désespoir. Le duc de Bourbon qui le regardoit comme son ennemi personnel, dit en le voyant mort : *Ah malheureux ! tu es cause de la ruine de la France & de la mienne.* François I accueillit avec bonté ce prince victorieux ; mais il dut se reprocher vivement de s'être fait un tel ennemi. Il écrivit à la duchesse d'Angoulême sa mère, régente du royaume : *Madame, tout est perdu, hormis l'honneur* ; lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que sept cents hommes, & les François en perdirent huit à neuf mille, sans compter les prisonniers. Selon la relation envoyée à Charles-quint, il resta sur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée françoise, & les Impériaux n'en avoient perdu que cinq cents. Guichardin est évidemment plus croyable.

Fausse modestie de Charles-quint.

L'empereur, en apprenant cette nouvelle, affecta une modération moins réelle qu'imposante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouissances publiques ; il dit qu'une victoire remportée sur des chrétiens

ne devoit exciter que la douleur. Ce voile de modestie couvroit mal l'orgueil & l'ambition de Charles-quint. L'évêque d'Osma, son confesseur, eut beau lui représenter la gloire qu'il pouvoit acquérir, en traitant avec le roi à des conditions supportables : il en proposa de si dures, que l'honneur ne permettoit pas de les accepter.

Ses propositions odieuses.

Il vouloit que François lui restituât la Bourgogne, comme un bien usurpé sur sa maison ; qu'il cédât la Provence & le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les posséder à titre de royaume ; qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur l'Italie, & qu'il satisfît le roi d'Angleterre par rapport aux provinces de France, dont il prétendoit recouvrer la possession. La réponse du roi fut conforme à sa grandeur d'ame. Il protesta qu'il finiroit plutôt ses jours en prison, que de démembrer ses états ; ajoutant que s'il étoit assez lâche pour le faire, ses sujets n'auroient pas la foiblesse d'y consentir. Charles-quint, avec ses ambitieuses pré-

Réponse du roi.

Fautes de l'empereur.

tentions, auroit dû fondre sur la France, & engager Henri VIII à y porter le fer & le feu. Mais au lieu de profiter de la victoire, il resta tranquille à Madrid; il cessa même d'avoir pour Henri & pour Wolsey les mêmes égards qu'auparavant; il blessa leur vanité dans des minuties, & les détacha entiérement de ses intérêts.

1526. Traité de Madrid.

Cependant l'ennui de la prison & les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin, à quelque condition que ce fût, se retirer des mains de son ennemi, persuadé qu'il pourroit en conscience & en honneur ne pas tenir des promesses arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en possession de la Bourgogne avant la délivrance du roi, se relâcha sur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité conclu à Madrid, François cédoit la Bourgogne & ses droits de suzeraineté sur l'Artois, la Flandre, &c; il s'engageoit à revenir dans sa prison, en cas que la Bourgogne ne fût pas ref-

tituée dans six semaines. Ses deux fils aînés devoient servir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premières têtes du royaume. En un mot, l'empereur s'assuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils se prodiguèrent mutuellement des marques d'amitié, dont la fausseté éclata bientôt. Au même instant que l'illustre prisonnier rentra sur les terres de France, ses deux fils furent livrés aux Espagnols. La régente, par un courage d'esprit extraordinaire, aima mieux les exposer l'un & l'autre, que de donner en otage avec le dauphin, des hommes qui étoient la ressource de l'état. Elle gouvernoit avec prudence, elle négocioit de toutes parts, & dissipoit la ligue en divisant les ennemis.

Le roi sort de prison.

Avant de signer le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une protestation secrète. Il ne tarda guère à montrer publiquement ses intentions. Sommé d'exécuter sa promesse, il répondit que cette affaire intéressoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états généraux; &

Le traité ne s'exécute point.

surtout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui représentèrent qu'il n'avoit pas droit d'aliéner le domaine de la couronne ; que le serment de son sacre le lioit à cet égard ; qu'en pareil cas les sujets n'étoient point tenus à l'obéissance ; que si le roi persistoit dans sa résolution, ils en appelleroient au jugement des états généraux de la monarchie ; & qu'ils périroient plutôt que de passer sous une domination étrangère. L'ambassadeur de Charles-quint, voyant qu'on le jouoit, insista sur la parole que le roi avoit donné de retourner en Espagne. Mais François éluda cette demande, en se plaignant des injustices & des violences de l'empereur ; il offrit néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ses enfans.

Ligue contre Charles.

Il venoit déja de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre & les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, & pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainsi tout change selon les événemens ; celui qui avoit dépouillé Sforce, devient tout-à-coup son défenseur.

Par une fatalité singulière, le pape fut la victime de cette ligue. Bourbon, à qui l'empereur avoit promis l'investiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ses troupes, qui se mutinoient sans cesse, qui même pillèrent ses équipages. Il les conduisit à Rome, il les flatta de l'espérance d'un riche butin. Transportés de joie, les soldats jurèrent de le suivre *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables* En donnant l'assaut à cette ville, il reçut un coup mortel, & périt âgé de trente-huit ans, avec toute la gloire d'un héros & toute l'ignominie d'un rebelle. Rome fut inhumainement saccagée. Clément VII se trouva prisonnier de Charles-quint, qui prit le deuil de cette victoire, mais qui demanda néanmoins quatre cent mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

1527. Rome saccagée par les Impériaux.

Cependant, les négociations au sujet du traité de Madrid étant inutiles, François I & Henri VIII déclarent solennellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuse le roi de France de lui avoir manqué de pa-

1529. La guerre recommence en Italie.

Défis des deux monarques.

role, & déclare qu'*il le lui soutiendroit seul à seul.* Son rival, dans un écrit signé de sa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, & le somme d'*assurer le camp* pour un combat singulier. On s'en tint à ces défis mutuels, indignes de la majesté de deux grands princes. Mais la guerre se fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec assiégea Naples, qui se défendit plus de trois mois. La peste se mit dans l'armée, & enleva le général. André Doria, dont les galères avoient abattu celles de l'empereur, trahit la France, parce qu'on payoit d'ingratitude ses services. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces malheureuses guerres d'Italie, entreprises par l'ambition des rois, ne servoient qu'à désoler le royaume.

Traité de Cambrai.

La paix se fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la duchesse d'Angoulême pour François I; pour Charles-quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouser, & qu'il renvoya en Flandre.

L'empereur se désista de ses poursuites sur la Bourgogne, en se réservant de soutenir ses prétentions par les voies de justice; le roi renonça à toute souveraineté sur la Flandre & sur l'Artois, & promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses enfans. Les finances étoient épuisées, autant par les plaisirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent.

Divorce de Henri VIII.

Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouser Anne Boleyn, fille d'un simple gentilhomme, étoit un motif de s'unir plus étroitement à François I. Il avoit besoin de son secours contre Charles quint, & on lui faisoit espérer les suffrages de l'université en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que son mariage étoit nul, malgré une dispense de Jules II, parce que, suivant le lévitique, un homme ne peut épouser la veuve de son frère; ce qui est pourtant ordonné en certains cas par d'autres lois mosaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frère aîné de Henri, mort

peu de mois après, & le mariage n'ayant pas été consommé, (on le supposoit du moins,) le pape avoit permis à Henri d'épouser la veuve. Ils vivoient ensemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union semboient la mettre hors d'atteinte ; mais rien ne pouvoit modérer les passions du roi d'Angleterre. Résolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire consentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il sollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles-quint rompit toutes ses mesures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, & l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais & les difficultés du pape irritèrent les désirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn.

1534. Schisme d'Angleterre

Clément, prêt à lancer les foudres, lui fixa un terme pour répondre, & pour déclarer sa dernière résolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui se glorifioit du titre de défenseur de l'église, craignoit fort de rompre avec Rome. On lui faisoit espérer un jugement favorable : il se détermine à le subir ; mais son courrier n'arrivant point au

jour marqué, on se hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après arrive une réponse qui pouvoit calmer le pontife. Le coup étoit porté ; le mal fut sans remede. Henri se sépara pour toujours de l'église romaine, & s'établit chef de la religion en Angleterre.

Naissance du Luthéranisme.

Cette précipitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avoit déjà enlevé au saint siège une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embrasse tant d'objets intéressans, & qui a des rapports essentiels avec notre histoire. Léon X, en 1517, ayant besoin d'argent, soit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, soit pour la construction de la magnifique église de saint Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit souvent abusé. Il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commission en Allemagne, en dépit des augustins, qui la regardoient comme un privilège de leur ordre. La manière dont on distribua les graces spirituelles, rassembloit trop

Vente d'indulgences.

à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences jusques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne dissimuloit point ses basses manœuvres ; le pape lui-même étoit soupçonné de détourner à son profit une partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, si les augustins ne s'étoient pas crus offensés.

Luther.

Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, théologien altier & indomptable, Luther, entreprit de venger son ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les désordres de la cour de Rome & du clergé, attaqua surtout le trafic scandaleux des indulgences. Les premiers éclats de la guerre théologique en amènent toujours de plus grands, lorsqu'un enthousiaste trouve des sectateurs zélés, & de puissans adversaires. Luther avoit commencé par les abus ; il passa bientôt jusqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la justification, les indulgences, le purgatoire, les sacremens, l'autorité du pape & de l'église, &c. exercèrent sa témérité. Des discussions hardies le conduisirent

à des assertions hérétiques, & les conjonctures étoient favorables pour les répandre.

Progrès des nouvelles opinions.

Son parti grossissoit de jour en jour. Comme la superstition, jointe au déréglement des mœurs, avoit introduit dans l'église beaucoup de désordres palpables, qui faisoient depuis long-tems demander une réforme, il étoit aisé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de superstitieux apologistes. D'ailleurs, l'appât séduisant de la liberté attiroit les peuples; on flattoit l'amour-propre, en soumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'Ecriture, & l'on se prévaloit contre l'église de plusieurs textes dont elle pouvoit seule fixer le sens. Quoique Luther rejetât la confession, l'abstinence, les vœux monastiques, il étaloit des idées de perfection & de rigorisme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient un grand avantage à s'emparer des biens ecclésiastiques, & à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Plusieurs états se séparent du saint siège.

Léon X auroit pu étouffer les semences de schisme en gagnant Luther. Il le mépriſa, & l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, ſoutenu par Frédéric duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Heſſe, Brunſwick, le Danemark, la Suède, ſecouèrent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, & entraîna la plus grande partie de la Suiſſe. Peu de tems après, Genève embraſſa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

C'étoit le fruit du fanatiſme.

Quand on voit la groſſiéreté de ſes injures contre Léon X, qu'il appeloit le *petit papelin*, *le petit ânon de pape*; quand on réfléchit à la manière abſurde dont il abolit les meſſes privées, aſſurant que le diable lui étoit apparu, & lui avoit prouvé que ces meſſes étoient une idolâtrie; il n'eſt pas poſſible d'attribuer la naiſſance du proteſtantiſme aux progrès de la littérature. Il ſemble plutôt que c'eſt le fruit de la barbarie & du fanatiſme. Malheureuſement on avoit fourni matière aux fougueuſes déclamations de Luther, & ſes excès même font

assez sentir le tort que la superstition & l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-quint ne peut réprimer les protestans.

Charles-quint voulut d'abord réprimer les Luthériens, & profiter de ces troubles pour asservir les princes d'Allemagne. Mais la diète de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés protestèrent contre ce décret, & prirent de-là le nom de Protestans. Ils se liguèrent à Smalkalde contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'unissent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire; il leur accorda la liberté de conscience en 1531; il défit Soliman II avec leurs secours. Ces troubles favorisoient la politique de François I.

Conduite du roi à leur égard.

Par un contraste bizarre, François faisoit ou laissoit brûler les hérétiques de son royaume, & se liguoit avec les hérétiques d'Allemagne. Le schisme de Henri VIII lui donnant occasion de se plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien suivre en France l'exemple de l'Angleterre. *Franchement, sire*, répondit le nonce, *vous en se-*

riez marri le premier. Une nouvelle religion mise parmi un peuple ne demande après que le changement du prince. Si cette maxime ne s'est pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un changement de religion peut produire de cabales & de fureurs.

1535. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès.

Quoique par les traités de Madrid & de Cambrai, le roi eût renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ses droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un sujet de guerre, en faisant couper la tête à Merveille, ministre secret du monarque, dont les domestiques avoient tué un gentilhomme italien qui les insultoit. Il commit cette violence pour dissiper les soupçons de Charles-quint. François, résolu de l'en punir, demande le passage au duc de Savoie; celui-ci le refuse; on lui enlève presque tous ses états. Sforce venoit de mourir. Le roi, n'ayant cédé le Milanès qu'en sa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ses desseins. Il demanda l'investiture pour Henri duc d'Orléans,

son second fils. L'empereur promit d'abord, biaisa ensuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'investiture au duc d'Angoulême, le dernier des fils de France. Il prétendoit que l'Italie seroit en danger, si le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis sa femme, avoit des prétentions sur d'autres états (1).

Orgueil de Charles-quint.

Fier de son expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célèbre Barberousse, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuse à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la salle du consistoire; il porta l'insulte jusqu'à dire, que si ses capitaines & ses soldats ressembloient

(1) Clément VII, qui avoit établi son neveu Alexandre de Médicis souverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier sa nièce Catherine avec le duc d'Orléans, sous promesse de lui donner Reggio, Modene, Pise, Livourne, Parme, Plaisance, &c. & d'unir ses armes à celles du roi pour mettre Catherine en possession du duché d'Urbin.

à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miséricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il se flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifestes, où le roi étoit accusé d'avoir traité avec Barberousse contre l'empire. L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il se le promettoit lui-même; & avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove son historien, de faire provision de papier & d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la besogne. Le vertige de la prospérité lui fermoit les yeux sur les vicissitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demanda à un gentilhomme françois, combien il y avoit de journées jusqu'à Paris? *De journées*, répondit le François? *Si vous entendez par ce mot des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agresseurs ne soient battus dès la première.*

Il veut conquérir la France.

Mot remarquable d'un François.

Lo

Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, sauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laissant que les vignes & les arbres, dont les fruits pouvoient causer des maladies aux impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point hasarder de bataille douteuse. Rien n'étoit plus sage que ces mesures. La belle armée de Charles-quint fut bientôt ruinée par la disette & les maladies. Il se présenta devant Marseille & devant Arles, sans pouvoir en former le siège. Enfin il repassa les Alpes, vivement harcelé par les paysans provençaux, qui lui tuèrent beaucoup de monde. Les impériaux ne réussirent pas mieux en Picardie. Ils levèrent le siège de Péronne, après plusieurs assauts soutenus avec une valeur admirable.

1536. Invasion en France, sans succès.

Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoisonné. On arrêta son échanson Montécuculli, qui étoit Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, & les soupçons s'étendirent sur l'empereur même. Une haine vio-

Le dauphin empoisonné.

lente peut inſpirer de pareilles accuſations, & les rend toujours ſuſpectes. Charles inſinua, non ſans vraiſemblance, que la ducheſſe d'Orléans, Catherine de Médicis, dont le génie dangereux ne ſe fera que trop connoître, offroit plus de matière aux ſoupçons, puiſque la qualité de dauphin paſſoit à ſon mari.

1537. Le parlement condamne l'empereur.

Il n'y avoit guère d'apparence que le ſouverain le plus puiſſant de l'Europe pût être cité à Paris comme un vaſſal coupable de félonie. C'eſt ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conſéquent la ceſſion des droits de ſuzeraineté ſur l'Artois & la Flandre devenoit nulle, le parlement, où ſe trouvèrent les princes & les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rebellion & de félonie*, & ſes comtés de Flandre & d'Artois confiſquée & réunis à la couronne. Cet acte d'autorité reſſembloit trop aux dernières bravades de Charles-quint, qu'on tournoit en ridicule depuis ſon expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur?

Et la couronne n'étoit-elle pas intéressée à effacer jusqu'aux moindres vestiges du gouvernement féodal?

Le roi fit une démarche plus utile, en se procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces sortes d'alliances avoient jusqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI. François s'étoit plaint amérement lui-même des bruits semés en Allemagne, pour le rendre odieux comme ami du Turc. Mais la politique l'emporta sur l'opinion. Chrétiens, mahométans, catholiques, hérétiques, devroient certainement être unis par les seuls liens de la nature. Le grand mal est de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut désarmer les princes chrétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infidèles? En conséquence du traité, Barberousse devoit attaquer Naples, tandis que l'armée françoise fondroit sur Milan. Le Turc tint parole; mais le roi arriva trop tard pour le seconder. L'Italie touchoit au moment d'une fatale révolution, si les

Alliance avec le Turc.

deux puissances eussent agi de concert. Alors l'empereur se montra moins éloigné de la paix, & conclut avec le roi une trêve de dix ans. Ils se virent à Aigues-mortes, s'y donnèrent toutes les marques d'une réconciliation parfaite. L'essentiel étoit de la prouver par les effets; l'occasion s'en présenta bientôt.

1538. Trêve de dix ans.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur, pour une taxe qu'ils prétendoient contraire à leurs privilèges, offrirent au roi de se donner à lui, & de le rendre maître des Pays-bas. François refusa généreusement. Il fit plus; il accorda le passage en France à Charles quint, à condition d'obtenir l'investiture du Milanès; il le reçut avec les plus grands honneurs, sans demander même sa promesse par écrit. Une franchise mal entendue multiplia ses fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi rusé, dont le caractère étoit si connu; il lui confia les secrets du roi d'Angleterre; il lui fournit les moyens de le brouiller, non-seulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre,

1539. Le roi dupé par Charles-quint.

sommé de sa parole pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colère du roi se décharge sur le connétable de Montmorenci, qui avoit été d'avis de se fier à la parole de l'empereur : le connétable est disgracié. Une promesse par écrit eût été vraisemblablement aussi peu solide ; mais elle eût servi à constater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour

Un bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit sur ses tablettes, que Charles quint étoit plus fou que lui de s'exposer à passer par le royaume. *Mais*, lui dit le roi, *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu ? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom ; & j'y mettrai le vôtre.* Plusieurs pensoient secrétement comme ce bouffon, qui avoit seul le privilège de tout dire.

Adresse de l'empereur.

La comtesse d'Etampes, maîtresse du roi, lui avoit conseillé de tirer parti de la circonstance. *Voyez-vous, mon frère, cette belle dame*, dit-il à l'empereur ? *elle est d'avis que je ne vous laisse point partir, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.*

Charles répondit sans paroître ému : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais le lendemain, devant la comtesse, il laissa tomber une bague très-précieuse ; & comme elle s'empressoit de la lui rendre, après l'avoir ramassée : *Non, madame*, dit-il ; *ce diamant est en trop belle main pour le reprendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi* (1). Charles tendoit à son but ; François ne pouvoit manquer aux lois de l'honneur : il auroit dû seulement se précautionner contre la fraude & la trahison.

1542. Nouvelle guerre.

Cette nouvelle brouillerie des deux princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi, furieux de se voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambassadeurs qu'il en-

(1) Telle étoit le crédit de cette femme, que le chancelier Poyet fut sacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne cessa de le poursuivre, jusqu'à ce qu'enfin on lui fit son procès. Un arrêt de 1545 le dégrada de sa dignité, & le condamna à cent mille livres d'amende. Il étoit coupable de plusieurs malversations ; mais s'il ne s'étoit pas attiré la haine de la comtesse d'Etampes, il auroit sans doute bravé toute autre poursuite.

voyoit à Veniſe & à la Porte, furent aſſaſſinés en chemin par l'ordre du marquis de Guaſto, gouverneur du Milanès. C'étoit une raiſon plus que ſuffiſante de rompre la trève. Tout fut bientôt en combuſtion. Cinq armées françoiſes ſembloient devoir écraſer l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, & les abandonna pour voler à l'autre extrémité du royaume, où il eſpéroit de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son eſpérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au ſiège de Perpignan; le comte d'Enguien ne réuſſit pas mieux à celui de Nice.

1543. Les François & les Turcs à Toulon.

Les galères du roi jointes à celles de Barberouſſe, (car les manèges de Charles-quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc,) revinrent à Toulon après ce ſiège inutile. C'étoit un ſpectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens & des mulſumans réunis en corps d'armée; c'étoit auſſi pour l'empereur une belle matière d'invectives. Le roi ſe juſtifia par un manifeſte, &

allégua l'exemple d'Abraham, de David, & des Machabées. Toutes ſes raiſons furent moins fortes que l'autorité de Charles-quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'empire & du nom chrétien par la diète de Spire.

1544. Bataille de Cérizoles. Montluc.

Cependant la bataille de Cérizoles en Italie confondit ce redoutable ennemi de la France. Le comte d'Enguien commandoit l'armée, ſans avoir la permiſſion de haſarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit néceſſaire, il dépêche à la cour le brave Montluc, pauvre gentilhomme gaſcon, alors officier ſubalterne, mais déjà connu par ſes talens militaires, qui l'élevèrent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire aſſiſter au conſeil. On y propoſe l'affaire; le comte de Saint-Paul s'éleve contre le projet du comte d'Enguien; Montluc l'emporte par ſes raiſons & par la vivacité de ſon eſprit. Saint-Paul, au ſortir du conſeil, dit à ce guerrier: *Fou, enragé que tu es! tu vas être cauſe du plus grand bien ou du plus grand mal qui puiſſe arriver au roi.* — *Monſieur*, répondit-il, *ſoyez en repos, & aſſurez-vous que la*

première nouvelle que vous recevrez, c'eſt que nous les aurons fricaſſés, & en mangerons ſi nous voulons. En effet, les ennemis laiſsèrent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts; on aſſure que les François n'en perdirent que deux cents. Le comte d'Enguien eſſaya cependant deux fois, ſelon Montaigne, de ſe donner de l'épée dans la gorge, déſeſpérant de la fortune du combat qui tournoit mal de ſon côté.

Henri VIII ligué avec l'empereur.

Il eſt affreux pour le genre humain, que les querelles des princes faſſent couler des fleuves de ſang, qui ſouvent ne ſervent qu'à illuſtrer un petit nombre de guerriers. Cette grande victoire ne produiſit aucun avantage, parce qu'on rappella une partie de l'armée, néceſſaire pour la défenſe du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, ſurtout à cauſe des confidences qu'il avoit faites indiſcrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier malgré leurs reſſentimens mutuels. La politique faiſoit oublier à Charles-quint, & ſa tante répudiée, & l'égliſe perſécutée en Angleterre. Henri aſſiégea & prit

Boulogne ; l'empereur pénétra jusqu'à Soiſſons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de ſon entrepriſe que les fruits de celle de Provence, il conſentit à la paix, ſigna le traité à Crépi en Laonnois, & promit au duc d'Orléans, ſecond fils du roi, les Pays-bas ou le Milanès avec ſa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée ſans ſcrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conſerva devoit être rendue à la France dans huit ans, pour huit cent mille écus d'or.

Paix de Crépi.

Les diſputes de religion excitoient déjà en France une fermentation dangereuſe. L'amour de la nouveauté, ſi vif parmi les François ; le goût des lettres, qui aiguillonne la hardieſſe de l'eſprit ; les raiſons ſpécieuſes dont quelques habiles proteſtans couvroient leurs faux ſyſtêmes ; la protection que leur accordoit Marguerite, reine de Navarre & ſœur du roi, princeſſe d'un génie diſtingué ; les feux mêmes où l'on jetoit les hérétiques, contribuèrent aux progrès

Progrès de l'héréſie en France.

rapides de l'hérésie. L'horrible exécution de Mérindol & de Cabrières ne servit qu'à échauffer cet esprit de secte, qui aime à se roidir contre la rigueur. Cabrières, petite ville du Comtat, & Mérindol, gros bourg de Provence, conservoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des protestans. Luther y avoit envoyé des ministres, & ces Vaudois ne dissimuloient plus leurs opinions. Le parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare, qui condamnoit au feu les pères de famille de Mérindol, confisquoit tous les biens des habitans, ordonnoit de raser toutes les maisons, de déraciner tous les arbres des vergers, & même ceux des forêts voisines. L'exécution en fut suspendue quelques années. On auroit dû en abolir la mémoire; mais le premier président d'Oppéde ayant peint ces hérétiques comme des séditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne prévoyoient les atrocités qu'Oppéde & l'avocat

1545. Horrible exécution en Provence.

général Guérin alloient commettre. Unis au baron de la Garde, qui ramenoit des troupes d'Italie, ils se jetèrent sur ces malheureux. Trois mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrés pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrières, vingt deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que sous le règne suivant, par le supplice de Guérin, accusé de plusieurs autres crimes. Oppéde, plus accrédité à la cour, ne parut point criminel.

Calvinisme : ce qui le rendoit séduisant.

Nous verrons bientôt le calvinisme s'enraciner dans le royaume, & y enfanter la guerre civile. Calvin, ecclésiastique de Noyon, avoit déjà fait bien des prosélites, quand il se vit contraint de s'expatrier, quoique son livre de l'*institution* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Genève ; il régla le dogme & le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi & les usages de l'église, surtout par rapport

à la préſence réelle, & au culte extérieur qu'il dépouilla preſque de toute cérémonie. Cette ſimplicité de culte, ſans pratiques de dévotion, étoit ſéduiſante pour les gens d'eſprit, avantageuſe en apparence pour le peuple, commode pour les tièdes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthouſiaſme des fervens, que des idées myſtiques de perfection raviſſoient en extaſe; enfin d'autant plus analogue à l'eſprit républicain déjà répandu par-tout, qu'elle banniſſoit toute hiérarchie, & laiſſoit aux *anciens* le gouvernement des égliſes. Les réformés de France, de Suiſſe, de Hollande & d'Angleterre, ſuivirent le ſyſtême de Calvin préférablement au luthéraniſme. Obſervons en général que les dogmes des proteſtans ſur la prédeſtination & la juſtification devoient inſpirer le fanatiſme, indépendamment de leur animoſité contre l'égliſe romaine; & que leurs fréquentes variations ſur pluſieurs points eſſentiels, ſont une preuve du peu de ſolidité de leurs principes.

1547. Mort de Henri VIII.

Henri VIII ne jouit pas long-tems de la paix qu'il venoit de conclure

avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De six femmes qu'il épousa, deux furent répudiées; deux autres, Anne Boleyn elle-même, décapitée. Le zèle qu'il avoit d'abord montré contre Luther, devint fureur & contre les hérétiques & contre les catholiques. Il employa également les supplices pour soutenir son schisme, & pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui se piquoit tant de catholicité, ne se fût jamais séparé de Rome, si le pape avoit eu la prudence de consulter les intérêts de l'église, plutôt que le ressentiment de Charles-quint.

Mort du roi. Le roi de France lui survécut peu de mois. Son libertinage l'avoit exposé à cette maladie honteuse apportée d'Amérique par les Espagnols. Il en mourut, âgé de 52 ans. Selon le président Hénault, *il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux;* on pourroit ajouter, *& d'être sage.* Sa témérité, sa négligence, son goût pour la dépense & les plaisirs ne contribuèrent pas moins à ses malheurs, que

l'habileté & la fineſſe de ſon rival. Dans ſes dernières années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus ſérieuſement aux affaires. Ses grandes qualités, ſoit du cœur, ſoit de l'eſprit, parurent vraiment ſolides, dès que l'ivreſſe des paſſions fut diſſipée. Mais il eſt des fautes qui ne ſe réparent jamais bien.

Effets de la guerre.

Des guerres continuelles avec de puiſſans ennemis entraînent tous les genres de malheurs. Les déſordres de l'état, la misère des peuples, l'épuiſement des finances, les expédiens pernicieux, les manèges politiques, en ſont une ſuite néceſſaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes & de la gloire des armes, avoit eu la paſſion de bien gouverner ſon royaume aſſez vaſte par ſoi-même, ſes talens, ſes vertus, auroient fait ſans doute le bonheur de la nation: il ne fit que perpétuer ſes maux.

Impôts; puiſſance du roi.

Sous ce règne, les tailles augmentèrent de plus de neuf millions, & les états généraux ne furent point aſſemblés. C'eſt une preuve frappante

du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII & Charles-quint, malgré leur despotisme, avoient peine à obtenir des subsides. Quels avantages une telle autorité ne donnoit-elle pas au roi de France! mais aussi que d'abus dans l'administration, puisque ses coffres étoient toujours vides!

Fraude du chancelier du Prat.

Le chancelier du Prat, depuis cardinal, ministre intéressé & peu jaloux du bien public, introduisit de grands abus par la vénalité des charges, & attira de grands périls par l'injuste procès du connétable de Bourbon. Il avoit si peu de droiture, qu'il fit affoiblir la valeur intrinsèque des écus qu'on devoit payer à l'Espagne, pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Espagnols s'aperçurent de la fraude; on en essuya l'affront; il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité, sur douze cent mille qu'on avoit payés comptant.

La politique devenue artificieuse & difficile.

Les finesses, les détours, les protestations secrètes contre les traités, les promesses sans bonne foi, les injustices colorées avec art, étoient de-

puis Louis XI une sorte de science, ajoutée au fléau de la guerre pour la désolation de l'Europe. On chercha par-tout des alliances contre des princes aussi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célèbre Gustave Vasa, roi de Suède ; premier exemple de confédération avec les souverains du nord. Le système politique devoit s'étendre, dès qu'une puissance menaçoit d'accabler les autres ; mais combien de millions d'hommes devoient être massacrés, avant que la politique se tournât à l'intérêt commun des princes & des peuples, au soin d'entretenir la paix ?

L'art de la guerre n'étoit plus le même que sous le gouvernement féodal. On sentoit mieux la nécessité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été presque tout-entière composée de Suisses & d'Allemands, les derniers, connus sous le nom de *Lansquenets* ou de *Bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, divisée en sept légions de six mille hommes, sur le modèle des anciennes légions romaines. Elles étoient divisées chacune en six compagnies, sous

Infanterie.

un capitaine, deux lieutenans & deux enseignes. Cette milice ne subsista point. On revint au système des bandes, qui n'étoient que de cinq à six cents hommes.

Union de la Bretagne à la couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demandèrent eux-mêmes cette union, nécessaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncèrent pas sans beaucoup de peine au desir d'avoir leur prince chez eux. Mais en se rendant au vœu de la cour, ils se garantirent des guerres qui auroient pu naître dans la suite au sujet de cette province.

Renaissance des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de restaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les soins de Léon X & des Médicis, elles furent cultivées en France avec assez de succès pour annoncer les prodiges qu'elles devoient un jour y faire éclorre. Arioste, Guichardin, Machiavel, Sadolet, &c. sembloient rendre à l'Italie le siècle d'Auguste. La France n'eut guère que des savans, & c'étoit

beaucoup après tant de siècles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume & Martin de Langei ses frères, devenir aussi respectables par leur science que par leurs places. Budé, du Chastel, Lascaris, (un de ces savans échappés des ruines de Constantinople, auxquels on a faussement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe,) ouvrirent les sources de la bonne littérature. Mais Erasme, par la beauté de son génie & l'étendue prodigieuse de son savoir, donnoit en quelque sorte le ton aux gens de lettres.

Erasme contre les docteurs.

Cet illustre Hollandois, estimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal, & que l'on a peint comme un partisan de l'hérésie, avoit fait en France une partie de ses études. Sa critique fine & hardie s'exerça sur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantisme, toujours armés de censures contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les couvrit de ridicules. Leur caractère ombrageux, l'esprit de chicane & de hauteur enraciné dans les écoles, & les plates rapsodies qu'elles publioient

souvent comme des oracles, ne contribuèrent que trop au progrès du protestantisme, dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs systêmes théologiques.

Théologiens trop ombrageux.

On voyoit l'héréſie par-tout, on ne vouloit entendre raiſon ſur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit dans l'oraiſon funèbre du roi, qu'il y avoit lieu d'eſpérer que ſon ame étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire: elle envoya faire des remontrances. Un plaiſant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs: » J'ai » bien connu le feu roi mon maître, » leur dit il; il ne s'arrêtoit guère en » un lieu, lors même qu'il y étoit » bien. Suppoſé donc qu'il ſoit allé en » purgatoire, je crois qu'il n'y aura » fait que paſſer ». Ils comprirent que les rieurs ſeroient contre eux; & ils abandonnèrent la partie.

Uſage de l'égliſe de Lyon condamné par la Sorbonne.

Sous le règne ſuivant, la Sorbonne, après avoir cenſuré un catéchiſme de l'évêque d'Oleron, & un bréviaire de l'évêque d'Orléans, (tant elle

ménageoit peu l'épiſcopat même,) condamna par un décret l'ancien uſage des comtes de Lyon, de ne point ſe mettre à genoux à l'élévation de l'hoſtie; parce que les ſectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'égliſe. Un arrêt du conſeil, ſous Henri II, ordonna que la délibération doctorale ſeroit rayée & annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur uſage que ſous Louis XIV.

Oppoſition violente de l'univerſité au concordat

L'oppoſition violente de l'univerſité au concordat, fut une ſuite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires eccléſiaſtiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ſes libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands privilèges que le concile de Bâle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices; droit qui devoit produire des abus, lorſque les grades ne ſeroient pas une preuve du mérite & de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu ſe lever ſur le clergé ſans l'agrément du pape. C'eſt ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que

l'on fuit pour le payer, les assemblées & les emprunts, le rendent plus onéreux à l'église que ne le feroient des taxes ordinaires.

Fondations savantes.

François I fonda le collège royal, principalement pour les langues savantes ; (car le goût de l'érudition dominoit.) Il fonda aussi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres sa bibliothèque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics seroient écrits en françois, les arrêts en particulier ; & fonda cette ordonnance sur ce qu'il naissoit souvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangère, ou plutôt en barbarismes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre !

Ordonnance pour écrire les actes en françois.

Anecdote singulière.

On raconte qu'un seigneur fit sentir au roi l'absurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. » J'étois » venu en poste, dit-il, pour assister » au jugement ; à peine suis-je arrivé, » que votre parlement m'a débotté ». Comment *débotté*, reprit le roi ? » Oui, sire, m'a débotté ; car voici

» les termes de l'arrêt : *Dicta curia* » *debotavit & debotat dictum actorem*». L'ordonnance parut la même année, 1539.

Les beaux-arts marchent à la suite des lettres. L'architecture déploya sa magnificence. Fontainebleau & plusieurs autres édifices sont des monumens de François I. Il commença le palais du Louvre. Les femmes, appelées à la cour, adoucirent insensiblement la rudesse de mœurs naturelle à une nation guerrière ; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives & plus dangereuses. Du reste, le luxe avoit encore des bornes si étroites, faute d'industrie, que les plus grands seigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse les yeux.

Beaux-arts

Mœurs

La mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, fut introduite par une aventure singulière. Le roi, en 1521, assiégant une maison avec des boules de neige, divertisse-

Les cheveux courts & barbe lo

ment peu convenable, fut bleſſé à la tête, d'un tiſon que le capitaine de Lorges jeta pour ſe défendre. Il en perdit les cheveux. De-là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que ſous Louis XIII.

HENRI

HENRI II.

HENRI II, fils de François I, monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adresse & de courage, trop de penchant à se laisser gouverner, & une passion aveugle pour Diane de Poitiers sa maîtresse, qu'il fit duchesse de Valentinois; femme intrigante, spirituelle, assez habile pour subjuguer, malgré son âge de quarante-sept ans, un jeune roi sous le nom de qui elle régna en souveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappelé à la cour, & plusieurs des principaux officiers de François I furent disgraciés.

1547, &c. Caractere du roi.

La duchesse de Valentinois.

On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart reine d'Ecosse. L'union de ces deux royaumes eût été funeste à la France, qui avoit toujours profité de leurs divisions. Henri II prévint le danger, &

Marie Stuart mariée au dauphin.

fit épouser cette princesse au dauphin.

1551. Guerre contre Charles-quint.

Les Anglois avoient été forcés à rendre Boulogne pour quatre cent mille écus. Une violente sédition en Guienne, au sujet des rigueurs de la gabelle, s'étoit calmée aisément; une guerre d'Italie, par rapport aux duchés de Parme & de Plaisance, donnés par Paul III à Louis Farnèse son fils, & que Jules III vouloit enlever à Ottavio Farnèse, protégé par Henri, cette guerre, dis-je, n'avoit rien produit de considérable. Tous les efforts de la France devoient se tourner contre Charles-quint. Son despotisme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit prisonniers le duc de Saxe & le landgrave de Hesse, qu'il avoit vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit assoupir les disputes de religion jusqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux luthériens (1), excitoit l'indignation

(1) Il permettoit le mariage des prêtres & la communion sous les deux espèces.

des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II se ligue avec les princes protestans d'Allemagne, pour défendre la liberté germanique.

Il passe en Lorraine; il s'empare rapidement de Metz, Toul & Verdun. Mais ses alliés font la paix avec l'empereur, qui avoit fui d'Inspruck devant eux, & qui accorde une entière liberté de conscience. Ce contre-tems arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien résolu de conserver sa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque sorte, par un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher, & par un autre sur l'argenterie des églises; impôts dont la duchesse de Valentinois détourna, disoit-on, une grande partie à son profit.

Conquête des trois évêchés.

Impôts.

1553. Metz défendu par le duc de Guise.

Charles-quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint assiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais mise en campagne. Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine, duc de Guise, se chargea de la défendre (1). Une no-

(1) Claude, duc de Guise, son père,

ble émulation y attira presque toute la haute noblesse du royaume. La prudence, l'activité & le courage du duc triomphèrent des forces de l'empereur, qui abandonna son entreprise après soixante-cinq jours de siège. Il se vengea sur Térouane, ville forte des Pays-bas. Elle fut prise d'assaut, & rasée de fond en comble; il n'en est resté depuis que le nom. Hesdin subit le même sort. C'est sur des ruines & dans des fleuves de sang que les princes ambitieux établissent leur grandeur. Leur histoire offre par-tout des sujets de larmes. L'année suivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, remporta une victoire sur l'empereur, & en tira peu d'avantage. On se battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils se firent admirer à Sienne, où le brave Montluc, (dont nous avons les commen-

Villes rasées; batailles.

---

second fils de René duc de Lorraine, étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure son aîné Antoine de la succession paternelle.

taires, que Henri IV appeloit la *bible des ſoldats*,) ſoutint un ſiège de dix mois.

Enfin le ſyſtême de l'Europe changea tout-à-coup, par un de ces événemens qui ſont au-deſſus de la prévoyance humaine. Charles-quint, après avoir agité ſi violemment les nations, voulut vivre en ſolitaire. Soit dégoût, ſoit chagrin, ou ſentiment de piété, il abandonna ſes états à Philippe II ſon fils, que Marie reine d'Angleterre venoit d'épouſer malgré les Anglois. Ce prince âgé de vingt huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, ſe trouva en poſſeſſion de l'Eſpagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays-bas & de la Franche comté. Son père ſouhaitoit d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frère de l'empereur, déjà élu roi des romains, n'eut garde, quelqu'inſtance qu'on lui en fît, de renoncer à ce titre en faveur de ſon neveu. Ainſi la maiſon d'Autriche fut diviſée en deux branches. Il eſt vraiſemblable que Charles-quint, dans le monaſtère où il vécut deux ans, réduit à lui-même, ſans

1555. Retraite de Charles-quint dans un couvent.

autorité & sans affaire, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-bas, deux en Angleterre & deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, donna le branle à l'Europe. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts sous le règne de son père, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, alloit, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les conquérans, sous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre; mais que l'évangile serve de voile à l'in-

humanité, c'eſt une choſe preſque incroyable. Il eſt vrai que ces premiers conquérans étoient la plupart des bandits, la lie de leur nation.

A l'exemple des papes de la maiſon de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toſcane; & de Paul III, qui avoit donné Parme & Plaiſance à ſon fils Farnèſe; Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans ſa maiſon, propoſa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci repréſenta les dangers de l'entrepriſe. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe ſon frère, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inſpirèrent au monarque des eſpérances trompeuſes dont il ſe laiſſa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il penſa perdre le ſien. Le duc de Guiſe, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les ſecours que le pape avoit promis, & ſoutint mal ſa brillante réputation.

1557. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV.

Tandis qu'il faiſoit une guerre malheureuſe dans ce pays, écueil de la nation françoiſe, Emmanuel-Phi-

Bataille de Saint-Quentin.

libert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux de son siècle, assiégea Saint-Quentin pour le roi d'Espagne. Le vieux connétable commandoit une armée en Picardie. Il voulut secourir la place, que défendoit courageusement l'amiral de Coligni son neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ses troupes, au risque d'être attaqué par une armée fort supérieure. Le duc de Savoie profita de l'occasion, & mit en déroute les François. Cette bataille de Saint Quentin peut se comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le duc d'Enguien & une foule de seigneurs y furent tués; un plus grand nombre, le connétable entre autres, restèrent prisonniers. Quelques jours après, Philippe II se rendit au camp. Le duc de Savoie voulant lui baiser la main, il la retira : *C'est à moi*, dit-il, *à baiser les vôtres qui m'ont procuré une si belle victoire.* Ce monarque n'étoit point guerrier, & ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

La terreur se répandit par toute la France. Si le roi d'Espagne eût marché droit à Paris, il pouvoit s'en emparer. Mais soit que les expéditions hardies ne convinssent point à son caractère, soit que la prudence lui fît craindre les ressources d'une nation puissante & belliqueuse, il se contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham & Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin se retirèrent, quoiqu'on leur laissât la jouissance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils, *demeurer dans une ville, où il ne nous seroit pas permis de prier dieu publiquement pour la prospérité de la France.* Suites de cette bataille.

Cependant la noblesse accouroit de tous côtés pour la défense du royaume; les principales villes s'empressoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, selon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que son père lui avoit dit en mourant : « *Que* » *les François étoient le meilleur peu-* » *ple du monde*, & qu'il y avoit tout » ensemble de la dureté & de la » mauvaise politique de les tour- » menter par des impôts extraordi- Les François signalent leur zele.

» naires, puisqu'ils se saignoient si » libéralement pour les besoins de » l'état ».

Le duc de Guise lieutenant général du royaume.

Il étoit de la bonne politique, comme François I l'avoit aussi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maison de Lorraine, si considérables par leur naissance & leur mérite. Mais on pensa plus aux besoins présens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guise fut promptement rappelé d'Italie, & Henri II lui confia toute son autorité, avec le titre de lieutenant général du royaume.

1558. Il prend Calais.

Le duc n'eut pas plutôt rassemblé des troupes, qu'il forma une entreprise décisive, dont l'impossibilité apparente facilita le succès. La reine d'Angleterre Marie, épouse du roi d'Espagne, ayant déclaré la guerre à la France, il résolut d'assiéger Calais, & de rendre à la couronne une place qu'on regrettoit depuis plus de deux cents ans. La garnison étoit peu nombreuse pendant l'hiver. C'est le tems qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout à coup il paroît devant cette ville regardée comme imprena-

ble. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de siège à Edouard III. Guines fut aussi emportée d'assaut. La prise de Tionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit par-tout comme le sauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ses armes faisoient trembler ses ennemis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Gravelines, donna un nouveau relief au prince lorrain.

Défaite de Gravelines.

Plus il acquéroit de réputation & de crédit, plus les envieux s'efforçoient de le ruiner à la cour. La duchesse de Valentinois, toujours maîtresse de l'esprit & du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, se tournoit du côté des Montmorenci, rivaux des Guise. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Espagne, dont il étoit encore prisonnier. Ce monarque venoit de perdre sa femme. Elisabeth, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn, commençoit à règner en Angleterre & refusoit de l'épouser.

Paix avec l'Angleterre.

L'un & l'autre traitèrent séparément avec la France à Catau-Cambresis. Elisabeth ne pouvant céder Calais sans choquer toute sa nation, le laissa au roi pour huit ans, au bout desquels il s'engageoit à la rendre, ou à payer cinq cent mille écus si la restitution ne se faisoit pas au terme fixé, pourvu qu'Elisabeth n'entreprît rien contre la France & contre l'Ecosse. On prévoyoit bien sans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princesse avoit besoin de la paix pour s'affermir sur le trône. Philippe II fit son traité d'une manière infiniment plus glorieuse. Le duc de Savoie fut rétabli dans ses états, excepté Turin, Pignerol, &c. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul & Verdun lui restèrent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchoient peu le roi d'Espagne.

Traité avec Philippe.

1559. Henri II est tué dans un tournois.

Ce dernier, par le traité de Catau-Cambresis, devoit épouser une fille de Henri II. Les fêtes du mariage se changèrent bientôt en deuil. L'usage des tournois, si commun du tems de

la chevalerie, subsistoit encore, quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu plusieurs lances avec succès, il voulu jouter de nouveau avec le comte de Montgomméri, & fut blessé à l'œil d'un éclat de lance, dont il mourut, âgé de quarante & un ans. Les tournois avoient souvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, assistant sous Charles VII à ce spectacle militaire, dit en homme sage : *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez ; si c'est un jeu, c'est trop.* Mais une noblesse guerrière aimoit à braver le péril, même en s'amusant.

Sort de Montgomméri.

La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgomméri la mort de son époux. Elle le fit condamner à mort en 1574, sous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ses enfans. *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever*, dit-il au moment de l'exécution, *je consens à l'arrêt.*

Fameux duel

Les combats singuliers étoient

encore si autorisés, que Henri, au commencement de son règne, fut spectateur d'un duel où la Chateigneraie, son favori, fut blessé à mort par Chabot baron de Jarnac. Celui-ci, après sa victoire, se mit à genoux, remercia dieu, & se frappant la poitrine, s'écria : *Domine, non sum dignus.* Les deux champions avoient juré, selon l'ancienne coutume, *qu'ils n'avoient sur eux ni sur leurs armes aucuns charmes ou incantations pour grever leur ennemi, parce qu'ils ne vouloient s'aider qu'en dieu, en leur droit, & en la force de leurs corps & de leurs armes.* Touché de la mort de son favori, le roi fit serment de ne plus permettre ces sortes de combats, & les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs contre les protestans.

On faisoit brûler sans miséricorde les protestans. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur esprit de douceur, que le P. Daniel taxe de *compassion hors de saison*, auroit produit de meilleurs effets que les

ſupplices. Plus les religionnaires étoeint tourmentés, plus leur haine contre l'égliſe les attachoit à l'erreur. Ils ſe comparoient aux premiers chrétiens, perſécutés par les empereurs païens. On avoit de quoi les confondre en leur oppoſant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui, en 1553, fit brûler à Genève le fameux Michel Servet, accuſé de ne pas croire la trinité : on pouvoit même aſſurer que, pour devenir perſécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'en eſt pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces terribles exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frère de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même ſur ſes ſentimens, ne craignit point de blaſphémer contre la meſſe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclatèrent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir tous les genres de barbaries.

Progrès de l'héréſie.

Eliſabeth ſe déclara proteſtante, & n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement & du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion anglicane; titre qu'elle ſoutint conſtamment comme une des prérogatives de la couronne.

Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique.

Renée de France, fille de Louis XII, ducheſſe de Ferrare, goûtoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'aſyle des ſectaires. Le poëte Marot, pourſuivi comme tel ſous François I, s'y réfugia & devint ſecrétaire de la princeſſe. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur, dont l'inſtruction, ſignée de ſa main, porte » que, ſi » la ducheſſe perſiſte opiniâtrément » dans l'erreur, on ait à la ſéparer » de toute converſation; qu'on lui » ôte même ſes enfans, & généralement tous ſes domeſtiques qui ſeroient extrêmement ſuſpects d'héréſie; qu'on leur faſſe enſuite leur procès; qu'à l'égard de la princeſſe, » le roi s'en rapporte à la prudence » de ſon mari, pour faire procéder » contre elle comme il le jugera à » propos, en évitant néanmoins ce » qui pourroit cauſer trop de ſcan-

» dale ». Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'hérésie, tous ceux qui les solliciteroient en faveur des hérétiques. Ainsi les sentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion. Ordonnances atroces.

A côté de ces mœurs atroces, nous voyons avec joie un bel exemple de vertu. Le maréchal de Brissac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ses troupes après le traité de Cateau-Cambresis. *Où trouverons nous du pain*, s'écrient les soldats d'un ton séditieux? *chez moi, autant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait, sur sa parole, de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mène à la cour, sollicite en vain le payement; alors il propose à sa femme de différer le mariage de sa fille, & de donner aux marchands la somme qui devoit servir de dot. La maréchale y consent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté; la moitié de la dette est acquittée de cette manière, & Brissac donne des cautions pour le reste. Vertu du maréchal de Brissac.

La magistrature aux états.

En 1558, il y eut une assemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des subsides extraordinaires. La magistrature y prit séance & forma un quatrième ordre, qui précédoit celui du peuple. C'est la première fois qu'elle étoit entrée aux états; elle n'y a jamais reparu depuis. On consentit à un emprunt de trois millions.

Fin du second Volume.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans ce ſecond volume.

PHILIPPE III, 1270.

ſurnommé LE *HARDI.*

FIN des croiſades. L'égliſe de ſaint Denis fermée au roi. Le Poitou, l'Auvergne, Toulouſe, &c. réunis à la couronne. Concile de Lyon. Les ordres mendians ſupprimés. Rodolphe de Habsbourg empereur. Guerre d'Eſpagne. La Broſſe favori. La reine accuſée d'empoiſonnement. La béguine de Nivelle; fourberie étrange. Révolution en Sicile. Vêpres Siciliennes. Entrepriſe de Pierre III, roi d'Aragon. Sa fineſſe. Croiſade contre Pierre. Mort du roi de Naples. Les croiſés en Eſpagne. Mort du roi. Procès ſingulier jugé en Sorbonne.

Lettres d'anobliſſement. La nobleſſe trop

érendue. Mœurs & uſages honteux ou funeſtes. Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

1285.

PHILIPPE IV,

ſurnommé LE BEL, *page* 16.

Règne célèbre. Fin de l'affaire de Sicile. Démêlés avec l'Angleterre. La Guienne enlevée aux Anglois. Différentes relations au ſujet de cette conquête. Alliés d'Edouard I. Démêlés avec Boniface VIII. Fameuſe bulle contre le droit des couronnes. Philippe uſe de repréſailles. Nouvelle bulle plus téméraire. Manifeſte du roi. Boniface paroît s'adoucir. Le pape choiſi pour arbitre. L'évêque de Pamiers, légat digne de Boniface : le roi le chaſſe. Emportemens du pape. Il agit en maître de la France. Fermeté de Philippe. Il brave le pape. Etats généraux, où ſe trouve le tiers-état. Conduite du clergé. Actes d'adhéſion équivoques. Bulle qui aſſujettit les rois. Nogaret accuſe le pape. Le roi excommunié. Boniface diſpoſe de la couronne. Il eſt arrêté. Sa mort. Inſtitution du jubilé. Excès de part & d'autre dans la querelle avec le pape. Révolte des Flamands. Bataille de Courtrai en 1302. Nouvelles hoſtilités. Fin de la guerre. Parle-

ment sédentaire à Paris. Comment les gens de lois y entrèrent. Affaire de l'université. Le roi absous des censures. Clément V dévoué au roi. Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII. Altération des monnoies. Expulsion des juifs. Affaires des templiers. Le roi & le pape s'unissent contre cet ordre; commencement du procès. Templiers brûlés à petit feu. Nouvelles procédures aussi étranges. L'ordre des templiers est aboli: supplice du grand maître. Réflexions sur ce procès. Impôts accablans. Chagrins de Philippe le Bel. Loi sur les apanages. Mort du roi.

Accroissemens de l'autorité royale. Conduite & principes des gens de robe. Observations sur les états généraux. Lyon réuni à la couronne. Droit d'amortissement. Mystères joués sur le théâtre. Loi somptuaire; frugalité. Dépense du roi en habits. Ligue des Suisses.

LOUIS X,

1314.

Surnommé HUTIN, *page* 58.

Royaumes de France & de Navarre réunis. Enguerrand de Marigni. Procès de ce ministre. Il est accusé de magie. Il est exécuté. Son innocence. Affranchissement général. Réflexions sur l'affranchissement. Les juifs rappelés. Bonnes lois. Mort

de Louis Hutin. Dispute sur la succession à la couronne.

Règne entier sans pape. Election de Jean XXII.

PHILIPPE V,

1316.

Surnommé LE LONG, *page* 68.

Le royaume tranquille. Projet de croisade. Complots des juifs & des lépreux. Exécution horrible. Ladreries confisquées. Evêques exclus du parlement. Projet utile non exécuté. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli. Fameuse dispute dans l'ordre de S. François. Si le latin est nécessaire aux religieuses.

CHARLES IV,

1322.

Surnommé LE BEL, *page* 75.

Justice sévère. Guerre avec l'Angleterre. Edouard II détrôné par sa femme. Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel. Mort du roi.

Divorce du roi autorisé par le pape. Maison de Bourbon. Quatre grands vassaux encore dangereux.

PHILIPPE VI,

1328.

dit DE *VALOIS*, *page* 80.

Prétentions d'Edouard III à la régence. Jugement de cette grande affaire. Philippe de Valois succède à la couronne. Révolte en Flandre. Trait du connétable de Chatillon. Le roi dompte les Flamands. Edouard III rend hommage. Le pape déposé. On l'accusoit d'hérésie. Dispute sur la juridiction ecclésiastique : ce qui en résulta. Robert d'Artois fourbe & rebelle. Procès du comte & de la Divion. Jugement. Robert d'Artois passe en Angleterre. Benoît XII. Projet de croisade. Edouard III prend les armes. Il étoit meilleur politique que le roi de France. Traits singuliers. Scrupule des Flamands. Révolte du comte de Hainaut. Combat naval de l'Ecluse. Edouard défie le roi. Trèves violées par l'Anglois. Prétexte que lui fournit Philippe. Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d Edouard. Bataille de Crécy. Le prince de Galles. Perte des François. Remords de Geoffroi d'Harcourt. Retraite du roi. Siège de Calais. Trait de patriotisme. Récompense des Calésiens. Tentative malheureuse sur Calais. Maux de la France. Financiers chassés. Flagellans. Mort du roi.

Gabelle ou impôt sur le sel. Le Dau-

phiné donné à la France. Avignon vendu aux papes. Habillement des François. Préjugé nuisible aux armes françoises.

JEAN, *page* 108.

1350.

Caractère de Jean. Le connétable d'Eu exécuté. Ordre de l'Etoile créé & avili. Charles le Mauvais, roi de Navarre. Il se brouille avec le roi. Il se révolte. Fameux états généraux. En quoi défectueux. Secours que donnent les états. Obligations que le roi s'impose. Sa cruauté, source de révolte. Les Anglois ravagent le royaume. Danger du prince de Galles. Bataille de Poitiers. Le roi Jean prisonnier. Suite de la bataille, humanité des Anglois. Conduite du dauphin. Demandes des états. Le Coq & Marcel chefs des factieux. Révolte à Paris. Trève. Nouveaux excès. Le roi de Navarre anime la sédition. Fureur des séditieux. Le dauphin rétablit son autorité. *Jacquerie* ou révolte des paysans. Paris rentre dans le devoir. Marcel tué. Retour du dauphin. Traité du roi rejeté par les états. Prudence du dauphin. Edouard se décide pour la paix. Traité de Brétigni. Edouard l'observe mal. Attachement des peuples à la couronne. Brigandages des compagnies. Départ d'une partie de ces brigands. Seconde maison de Bourgogne. Imprudence du roi. Il retourne à Londres. Mort du

de Jean : mariage de ſa fille avec Viſconti.

Etat des armées. Licence, ſuperſtition des gens de guerre. Trait de la Hire. Mot de Talbot. Aventuriers redoutables. Milice des communes. Altération funeſte des monnoies. Répartition des impôts faite par les états. Abſolution d'un mort.

CHARLES V,

1364.

Surnommé LE SAGE.

Page 137.

Sageſſe du roi. Du Gueſclin : il bat les troupes du roi de Navarre. Guerre de Bretagne. Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai. Le roi rétablit la paix. Du Gueſclin mène les compagnies en Eſpagne. Expédition contre Pierre le Cruel. Le prince de Galles prend du Gueſclin. Le roi travaille au bien public. Fautes d'Edouard III & de ſon fils. Rupture avec l'Angleterre. Du Gueſclin connétable. Les Anglois vaincus par-tout. Intrigues d'Edouard III. Succès de la France. Majorité à quatorze ans. Démêlé de Charles V avec un prélat. Mort du prince de Galles & d'Edouard. Puiſſance du roi. Nouvelle perfidie du roi de Navarre. Grand ſchiſme d'Occident. La France ſe déclare pour Clément : ſainte Catherine de Sienne pour Urbain. Entrepriſe contre le duc de Bretagne : les Bretons le ſoutiennent. Du Gueſclin calomnié : on

rend justice : sa mort : honneurs rendus à sa mémoire : fraternité d'armes. Continuation de la guerre. Mort de Charles le Sage : son éloge. Attention aux bonnes mœurs. Amour des lettres.

Bibliothèque royale. Astrologie. *Fous du roi* honorés. Poésie. Romans. Traductions. Sciences, universités. Désordres dans les juridictions : Loi sur cet objet. Sages réglemens. Artillerie. Les arts florissans en Italie, inconnus en France. Obstacle aux sciences. Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume. Le Dauphin vicaire de l'empereur. Bulle d'or.

CHARLES VI.

1380.

Page 168.

Idée de ce règne. Dispute sur la régence. Rapacité du duc d'Anjou. Mouvemens séditieux. Etats généraux. Fin de la guerre de Bretagne. Hommage du duc de Bretagne. Révolte au sujet des impôts. Hugues Aubriot. Abolition des impôts. Départ du duc d'Anjou Expédition de Flandre. Bataille de Rosbec. Courtrai saccagé. Le roi punit les Parisiens. Supplice d'un grand magistrat. Abus de l'autorité. Punition des séditieux. Croisade en Flandre. Le duc d'Anjou meurt en Italie. Expédition de Flandre. Férocité des Flamands. Exactions de Clément VII dans le royaume. Grand armement perdu. Fin tragique de Charles le Mauvais : sa scélera-

tesse. Procès du roi de Navarre après sa mort. Le connétable de Clisson arrêté en Bretagne. Ordre injuste non exécuté. Le duc répare sa violence. Nouvelles fautes. Usures des Juifs. Le roi veut gouverner par lui-même. Le duc de Bourbon en Afrique. Projet insensé de croisade. Craon assassine le connétable. Le roi fait la guerre pour venger Clisson. Démence de Charles VI : les deux partis la regardent comme une punition de Dieu. Nouvel accident du roi. Magicien appelé pour le guérir. Trève avec l'Angleterre. Continuation du schisme. Benoît XIII, nouvel antipape. La France ne reconnoît plus de pape. Richard II détrôné. Henri IV roi d'Angleterre. Imposture de deux religieux. Soupçons sur la duchesse d'Orléans. Divisions à la cour. Conduite odieuse de la reine : indignités à l'égard du roi. Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans. Crédit de l'université, abus de ce crédit. Le duc d'Orléans assassiné. Conduite du duc de Bourgogne : il triomphe après son crime. Apologie absurde de ce prince. Le duc assassin, maître de tout : il fait exécuter Montagu. Guerre civile. Le roi contre le duc de Bourgogne. Il plie cette fois. La guerre recommence avec les Anglois. Henri V en France. Bataille d'Azincourt. Etat affreux du royaume. La reine liguée avec le duc de Bourgogne. Massacre à Paris. Henri V s'empare de la Normandie. Le duc de Bourgogne assassiné. La France livrée à l'Anglois. Cour du roi d'Angleterre à Paris. Parti du dauphin. Mort de Henri V. Mort de Charles VI. Fin du grand schisme d'Oc-

cident. Concile de prise. Concile de Constance. Déposition du pape. Jean Huss & Jérôme de Prague. Héréſie de Wiclef. Huſſites animés par la rigueur. Doctrine de l'homicide condamnée. Demandes inutiles de réforme.

Tableau de la cour. Gens de guerre, vrais brigands. Misère du peuple. Parlement devenu perpétuel. L'univerſité abuſoit de ſon pouvoir : elle pourſuit le prévôt de Paris : égaremens de quelques docteurs. Le ſurintendant Montagu décapité par commiſſion. Duel ordonné par le parlement. L'empereur Sigiſmond au parlement de Paris. La Savoie érigée en duché. Bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Jeu de cartes. Acteurs de théâtres. Docteurs célèbres. Connecte, prédicateur brûlé.

CHARLES VII.

1422.

Page 231.

Foibleſſe du roi & de l'état. Bataille de Verneuil. Le comte de Richemont connétable. La Trémoille favori. Indolence du roi. Le comte de Dunois. Siège d'Orléans. La pucelle d'Orléans. Elle paroît à la tête des troupes : ſa lettre aux Anglois. Ils lèvent le ſiège. La pucelle fait ſacrer le roi à Reims : elle eſt priſe par les ennemis : on lui fait ſon procès : on la brûle comme ſorcière. Obſervations ſur cette héroïne. Richemont zélé dans la diſgrâce : il fait

arrêter la Trémoille. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne. Mort de la reine Isabelle, & du duc de Betford. Paris reconnoît enfin Charles VII. Pragmatique-sanction. Concile de Bâle. Révolte du dauphin. Les rebelles sont réprimés. Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans Le roi continue de vaincre. Réforme militaire : troupes réglées. Taille perpétuelle établie. Conquête de la Normandie. Services & disgrace de Jacques Cœur. Les Anglois chassés de France. Zèle de la nation. Les Anglois pouvoient-ils régner en France ? Retraite du dauphin : le duc de Bourgogne lui donne asyle. Procès du duc d'Alençon. Richemont devient duc de Bretagne. Mort de Charles VII. Jugemens sur ce prince. Crédit d'Agnès Sorel : sa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux. La puissance pontificale moins despotique. Procès de Giac. Procès de Jacques Cœur. Invention de l'imprimerie. Littérature. Réforme de l'université. Statut ridicule sur la médecine. Tonneaux en guise de carrosses.

LOUIS XI.

1461.

Page 266.

Commencemens de mauvais augure. Pie II demande l'abolition de la pragmatique : sa finesse. Le roi dupe du pape. La pragmatique abolie s'exécute encore.

Intrigues du cardinal de Jouffroi. Révolte ſous le nom de ligue du bien public. Bataille de Montlheri. Politique artificieuſe du roi : il reprend la Normandie à ſon frère. Déciſion des états, ſur les apanages. Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne. Trahiſon du cardinal Balue. Empoiſonnement du frère du roi ; le roi ſoupçonné. Manifeſte du duc de Bourgogne. Siège de Beauvais, où les femmes ſe ſignalent. Louis achète une trêve avec les Anglois : ſuites du traité Exécutions de princes & de grands. Procès du roi René. Guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes. Il eſt battu à Granſon & à Morat. Mort de ce prince. Mauvaiſe foi de Louis XI. L'héritière de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche Le roi ſoutient les Médicis contre le pape. Excès de Sixte IV. Guerre avec Maximilien d'Autriche. Traité d'Arras Dernières années de Louis XI. La Provence réunie à la couronne. Affaires d'Eſpagne. Terreurs & ſoupçons du roi : il eſt eſclave de ſon médecin : ſes dévotions : S. François de Paule appelé pour le guerir. Sa mort.

Particularités. Table de Louis XI : leçon qu'il donne à un marchand : ſa familiarité avec les bourgeois : ſa politique artificieuſe : ſa cruauté. Traits de prudence. Gênes refuſée. Superſtitions. Croix de ſaint Lo. Aſtrologues à la cour. Réaliſtes & nominaux. Comines. Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes. Encouragemens au commerce. Soin de la juſtice, malgré bien des actions

injuſtes. La Vaquerie, premier préſident. Poids & meſures. Ordre de S. Michel. Impôts. Mot ſingulier d'un évêque au roi. Education du dauphin.

CHARLES VIII.

1483.

Page 303.

Troubles dans le royaume. Etats généraux. Diſcours d'un député. Le clergé & la nobleſſe. Plaintes ſur les exactions de Rome. Demandes ſur les offices & ſur les impôts. Débats ſur l'impôt. Diſcours de l'orateur. Les impôts diminués, & le roi content. Le parlement ſoumis à la cour. Révolte du duc d'Orléans. Bataille de Saint-Aubin. Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre. Le roi épouſe l'héritière de Bretagne. Le duc d'Orléans libre & fidèle. Guerre avec Maximilien d'Autriche. Le roi veut conquérir Naples : il paſſe en Italie. Alexandre VI. Zizim. Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI. Vaine conquête de Naples. Retour du roi. Bataille de Fornoue. Savonarole. Bravade d'Alexandre VI. Mauvaiſe foi de Ferdinand le catholique. Le cardinal Briçonnet. Mort de Charles VIII.

Projet de diminuer la taille : frais de perception. Queſtion du roi ſur les conciles. Défaut des lois eccléſiaſtiques. Rédaction des coutumes. Découvertes d'un nouveau monde. Bouſſole.

LOUIS XII.

1498.

Page 325.

Commencemens heureux. Le roi réprime l'université. Divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan. Conquête inutile du royaume de Naples. Gonsalve de Cordoue. Faute du cardinal d'Amboise : il est dupe des Italiens. Perfidie de Ferdinand. Traité de Blois; grande faute de Louis XII. Etats généraux. Jules II opposé au roi. Ligue de Cambrai contre Venise. Le roi défait les Vénitiens. Le pape trahit le roi. Les Suisses abandonnent la France. Ferdinand uni au pape. Guerre contre le pape. Assemblée du clergé. Intrépidité de Jules II. Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne. On évacue le Milanès. L'argent absorbé par la guerre. La Navarre usurpée par Ferdinand. Fin de Jules II. Nouveau revers en Italie. Les François battus à Guinegate. Bayard prisonnier. Les Suisses en Bourgogne. La Trémoille sauve Dijon. Mort de la reine. Traité avec l'Angleterre. Mort du roi.

Le peuple heureux sous Louis XII. Charges données au mérite. Distribution admirable des récompenses. Economie. Justice presque sans frais. Suivre la loi, malgré des ordres contraires. Le laboureur protégé. Amour des lettres. Réforme des religieux,

FRANÇOIS I.

1515.

Page 350.

Idée de ce règne. Guerre d'Italie. Vénalité des charges judicature. Bataille de Marignan. Les Suiſſes abandonnent le Milanès. Négociations avec Léon X. Concordat de François I & de ce pape. Alliance avec les Suiſſes. Charles-quint. Mort de Ferdinand, & de Maximilien. Charles parvient à l'empire. Inimitié du roi & de l'empereur. Entrevue de François I & de Henri VIII. Wolſey gagné par Charles-quint. Politique frauduleuſe de Léon X. Suites malheureuſes de la guerre. Cauſes de la perte du Milanès. Mort de Léon. Fautes du gouvernement. Procès du ſurintendant Semblançai. Confiance du roi. Révolte du connétable de Bourbon. Il ſe réfugie auprès de l'empereur. Le roi ſe défend par-tout. Bonnivet battu en Italie. Mort de Bayard. Siège de Marſeille. François I repaſſe en Italie : ſon imprudence. Bataille de Pavie. Le roi priſonnier. Fauſſe modeſtie de Charles-quint : ſes propoſitions odieuſes. Réponſe du roi. Fautes de l'empereur. Traité de Madrid. Le roi ſort de priſon. Le traité ne s'exécute point. Ligue contre Charles. Rome ſaccagée par les Impériaux. La guerre recommence en Italie. Défis des deux monarques. Traité de Cambrai. Divorce de Henri VIII. Schiſme d'Angleterre. Naiſ-

ſance du luthéraniſme. Vente d'indulgences. Luther. Progrès des nouvelles opinions. Pluſieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiège : c'étoit le fruit du fanatiſme. Charles-quint ne peut réprimer les Proteſtans : conduite du roi a leur égard. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès. Orgueil de Charles : il veut conquérir la France. Mot remarquable d'un François. Invaſion en France, ſans ſuccès. Le dauphin empoiſonné. Le parlement condamne l'empereur. Alliance avec le Turc. Trève de dix ans. Le roi dupé par Charles-quint. Bon mot du fou de la cour. Adreſſe de l'empereur. Nouvelle guerre. Les François & les Turcs à Toulon. Bataille de Cérizoles. Montluc. Henri VIII ligué avec l'empereur. Paix de Crêpi. Progrès de l'héréſie en France. Horrible exécution en Provence. Calviniſme : ce qui le rendoit ſéduiſant. Mort de Henri VIII. Mort du roi.

Effets de la guerre. Impôts; puiſſance du roi. Fraude du chancelier du Prat. La politique devenue artificieuſe & difficile. Infanterie. Union de la Bretagne à la couronne. Renaiſſance des lettres. Eraſme contre les docteurs. Théologien trop ombrageux. Uſage de l'égliſe de Lyon condamné par la Sorbonne. Oppoſition violente de l'univerſité au concordat. Fondations ſavantes. Ordonnance pour écrire les Actes en françois. Anecdote ſingulière. Beaux-arts. Mœurs. Les cheveux courts & la barbe longue.

HENRI II.

1547.

Page 409.

Caractère du roi. La ducheſſe de Valentinois. Marie Stuart mariée au dauphin. Guerre contre Charles-quint. Conquêtes des trois évêchés. Impôts. Metz défendu par le duc de Guiſe. Villes raſées ; batailles. Retraite de Charles-quint dans un couvent. Philippe II, roi d'Eſpagne. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV. Bataille de Saint-Quentin : ſuites de cette bataille. Les François ſignalent leur zèle : Le duc de Guiſe lieutenant-général du royaume : il prend Calais. Défaite de Gravelines. Paix avec l'Angleterre. Traité avec Philippe. Henri II eſt tué dans un tournoi. Sort de Montgomméri.

Fameux duel. Rigueurs contre les proteſtans. Progrès de l'héréſie. Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique. Ordonnances atroces. Vertu du maréchal de Briſſac. La Magiſtrature aux états.

Fin de la Table des Matières.

APPROBATION.

DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, les *Élémens de l'Histoire de France & d'Angleterre*, les *Élémens de l'Histoire générale, & l'Histoire littéraire des Troubadours, par M. l'abbé* MILLOT. Ces ouvrages sont déjà si avantageusement connus du public, que la réimpression doit en être reçue très-favorablement.

A Paris, ce 29 Avril 1777.

DE SANCY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT : Notre amé le Sieur DURAND, Neveu, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public, un ouvrage qui a pour titre : *Elémens de l'Histoire de France*, par M. l'abbé MILLOT : s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de douze années consécutives, à compter du jour de la

date des Présentes : Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de 3000 liv. d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent privilège ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de LAMOIGNON ; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de LAMOIGNON, & un dans celle de notre très cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans cause, pleinement & plaisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un

de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Compiegne le vingtième jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cent soixante-six, & de notre Règne le cinquante-unième.

Par le Roi en son Conseil. LEBEGUE.

Registré sur le Registre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 826, fol. 19, conformément au Réglement de 1723.

A Paris, ce 6 Septembre 1766.

GANEAU, *Syndic.*

De l'Imprimerie de P. Fr. GUEFFIER.